
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 3 (1975)

DOI: 10.11588/fr.1975.0.48376

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

CHRISTIAN WILSDORF

LE *MONASTERIUM SCOTTORUM* DE HONAU
ET LA FAMILLE DES DUCS D'ALSACE AU VIII^e SIÈCLE.
VESTIGES D'UN CARTULAIRE PERDU

A. Les sources historiques de Honau au VIII^e siècle, p. 2. Les chartes de Honau au VIII^e siècle, p. 2. Coccius et les archives de Honau, p. 10. Jean Le Laboureur et le «Salbuch» de Honau, p. 14. Les Notices historiques de Honau, p. 16. Le Chroniqueur de Koenigshoven, p. 30. L'humaniste Jérôme Gebwiler, p. 34. Les documents mentionnés par Coccius ont existé, p. 44.

B. Honau et la famille des ducs d'Alsace, p. 48. Rôle de Honau dans l'affermissement du christianisme, p. 49. Les institutions monastiques à Honau, p. 53. La fondation du monastère et l'acquisition de l'île, p. 54. Prospérité matérielle du monastère, p. 55. Le duc Adalbert, p. 58. Le comte Eberhard et les monastères de Murbach et de Remiremont, p. 59. Puissance et pouvoirs des ducs d'Alsace, p. 68. Les descendants d'Adalric après la suppression du duché d'Alsace, p. 72.

C. Conclusion, p. 76.

D. Appendices, p. 77.

E. Addenda, p. 85.

Des moines irlandais s'établirent dans le premier quart du VIII^e siècle, à une dizaine de kilomètres environ au nord de Strasbourg, sur une île du Rhin appelée Honau qui appartenait alors à l'Alsace, et ils y construisirent en l'honneur de saint Michel, de saint Pierre et de saint Paul un monastère¹ qui plus tard fut transformé en chapitre collégial. Le cours du Rhin s'étant déplacé, ces lieux devinrent inhabitables – le village² de Honau se trouve actuellement en pays de Bade sur la rive droite – et le chapitre fut transféré en 1290–1292 à Rhinau³, au sud de Strasbourg, puis finalement, en 1398, à l'église Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg. Ce n'est qu'à la Révolution qu'il fut supprimé.

Honau est l'une des trois abbayes nous ayant laissé des chartes grâce auxquelles nous connaissons quelque peu le duché mérovingien d'Alsace au VIII^e siècle; les deux autres établissements sont Wissembourg et Murbach.

¹ Sur cet établissement dont l'histoire n'a pas encore été étudiée, voir la notice «Honau» dans: Médard BARTH, *Handbuch der elsässischen Kirchen im Mittelalter*, Strasbourg, 1960, col. 599–602, et Hieronymus FRANK, *Die Klosterbischöfe des Frankenreiches*, Münster in Westfalen, 1932, p. 29–32 et 103–109.

² Honau, Allemagne, Bade-Wurtemberg, cercle de Kehl.

³ *Regesten der Bischöfe von Straßburg*, t. II, Innsbruck, 1928, p. 357, n° 2.289.

Or les ressources documentaires de Honau dont l'historien croyait pouvoir disposer vont s'amenuisant. Tout d'abord Christian Pfister rejeta⁴ il y a quatre-vingts ans une notice généalogique qu'il déclara être une fabrication sans valeur de la fin du Moyen Age. Des suspicions se sont ajoutées depuis: en 1939 un éminent érudit⁵ discréditait deux chartes mérovingiennes qui seraient vraisemblablement des faux du XVII^e siècle et il mettait en doute l'existence d'un document qui jusqu' alors avait été tenu pour le plus ancien intermédiaire dans la transmission de l'ensemble des actes de Honau, le cartulaire du XI^e siècle aujourd'hui disparu; plus récemment, deux autres chartes étaient déclarées fort suspectes⁶.

Si ces suspicions, formulées par des spécialistes, sont fondées, l'image déjà si imprécise que nous nous formons de l'histoire politique de l'Alsace à l'époque mérovingienne devient encore plus floue. Il est donc indispensable de tirer au clair la question des sources de Honau et d'établir si les documents incriminés sont à rayer définitivement de la liste des matériaux utilisables ou si au contraire ils doivent être réhabilités. La présente étude s'efforce de le faire mais dépasse cet objectif premier car les textes mis à jour au cours de l'enquête éclairent certains aspects du duché mérovingien d'Alsace. Aussi notre travail comportera-t-il deux parties, la première étant consacrée à la recherche et à l'examen critique des sources des premiers temps de Honau et la seconde à leur mise en oeuvre.

A. LES SOURCES HISTORIQUES DE HONAU AU VIII^e SIÈCLE

Il importera de donner tout d'abord une liste des chartes de Honau au VIII^e siècle, au nombre de 19, avec l'indication des sources manuscrites et des principales éditions.

Les chartes de Honau au VIII^e siècle

Pour alléger les références de ce catalogue, nous abrégeons de la façon suivante les titres complets des éditions et des manuscrits:

⁴ CHR. PFISTER, *Le duché mérovingien d'Alsace et la légende de sainte Odile*, Paris-Nancy, 1892, p. 119-122.

⁵ HEINRICH BÜTTNER, *Geschichte des Elsaß*, t. I: *Politische Geschichte des Landes von der Landnahmezeit bis zum Tode Ottos III*, Berlin, 1939, p. 75, n. 66.

⁶ BRUCKNER, *Regesta Alsatiæ*, t. I, p. 102, n^o 168 et 169, suivi par Ingrid HEIDRICH, *Titulatur und Urkunden der arnulfingischen Hausmeier*, dans: *Archiv für Diplomatik*, t. 11-12 (1965-1966), p. 244.

1. Editions

BRUCKNER =

A. BRUCKNER, *Regesta Alsaciae aevi merovingici et karolini 496-918*, t. I (seul paru) Quellenband, Strasbourg-Zurich, 1949. Cet indispensable ouvrage dont on souhaite vivement une réédition complétée analyse toutes les chartes de Honau; pour sept d'entre elles qui sont des actes privés, l'auteur donne une édition intégrale tandis qu'il renvoie aux *Monumenta Germaniae* pour l'édition des diplômes des souverains. M. Bruckner se proposait en outre d'indiquer pour chaque document les éditions antérieures et les sources manuscrites, mais pour ce qui est de Honau il n'a pu le faire que partiellement, son ouvrage ayant été élaboré durant la seconde guerre mondiale alors que la plupart des archives et des bibliothèques étaient inaccessibles.

Annales =

MABILLON, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. II, Paris, 1704.

COCCIUS =

Jodocus COCCIUS, *Dagobertus rex Argentinensis episcopatus fundator praevious*, Molsheim, 1623.

GRANDIDIER =

GRANDIDIER, *Histoire de l'église de Strasbourg*, t. I et II, Strasbourg, 1776-1778. Dans chaque tome figurent des pièces justificatives avec une pagination particulière. C'est aux pièces justificatives que nous renvoyons. Il faut prendre garde au fait que Grandidier a modifié arbitrairement le texte de plusieurs chartes de Honau.

MG. DD. Merov. =

Monumenta Germaniae historica, Diplomata regum Francorum e stirpe merovingica.

MG. DD. Karol. =

Monumenta Germaniae historica, Diplomata Karolinorum.

PARDESSUS =

PARDESSUS, *Diplomata, chartae et instrumenta aetatis merovingicae*, t. I et II, Paris, 1843-1849. Cet éditeur adopte les modifications arbitraires des textes faites par Grandidier.

SCHOEPFLIN =

SCHOEPFLINUS, *Alsacia diplomatica*, t. I et II, Mannheim, 1772-1775.

2. Manuscrits

B. N. lat. 17.197 =

Bibliothèque nationale, fonds latin, manuscrit 17.197; il s'agit de copies réunies par Mabillon.

Bisthumb Honaw =

cartulaire du XV^e siècle concernant Honau et intitulé »Bisthumb Honaw«, c'est à dire »Evêché de Honau«; conservé avant la Révolution aux Archives de l'évêché de Strasbourg et maintenant aux Archives départementales du Bas-Rhin sous la cote G 1509; il a été utilisé par Grandidier. Sur ce cartulaire, voir Chr. PFISTER, *La légende de sainte Odile*, dans: *Pages alsaciennes*, Strasbourg, 1927, p. 102, n. 1.

Jura ecclesie =

cartulaire intitulé »Jura ecclesie sancti Michaelis archangeli«, composé entre 1478 et 1509; il est conservé aux Archives départementales du Bas-Rhin sous la cote G 4348 et provient du chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux; il ne doit pas être confondu avec un »Liber jurium« de Saint-Pierre-le-Vieux écrit en 1655 par Gabriel Haug, utilisé

par les érudits du XVIII^e siècle et perdu sous la Révolution. Sur ce cartulaire, voir PFISTER, art. cité, p. 102, n. 1.

Liber ruber novus =

cartulaire intitulé »Liber ruber novus«, écrit en 1654 par ce même Gabriel Haug et conservé à Strasbourg à la bibliothèque du Grand séminaire sous la cote manuscrit 111.

1) Le duc Adalbert augmente la dotation première du monastère de Honau en y ajoutant des biens et des revenus. – Juin 722.

Ce texte n'est connu que par un extrait dû à Coccius. Grandidier le modifie.

Editions:

BRUCKNER, p. 41, n^o 100. – COCCIUS, p. 132–133 (texte reproduit dans la présente étude, p. 78). – GRANDIDIER, t. I, p. 53 n^o 31 (avec modification arbitraire du texte). – PARDESSUS, t. II, p. 337, n^o 524.

2) Boronus donne au monastère de Honau sa part de l'île de Honau et un bien situé à Kilstett. – Ebersheim, 21 juin 723.

Ms:

Liber ruber novus, fol. 52^r. – Jura ecclesie, fol. 3^r. – Bisthumb Honaw, fol. 2^r. – B. N. lat. 17.197, fol. 95^r.

Éditions:

BRUCKNER, p. 44, n^o 101. – Annales, t. II, p. 695, n^o 6. – GRANDIDIER, t. I, p. 60, n^o 36 (avec modification arbitraire de la date). – PARDESSUS, t. II, p. 346, n^o 536 (avec la date modifiée par Grandidier). – SCHOEPFLIN, p. 6 n^o 6.

3) Haicho donne au monastère de Honau sa part de l'île de Honau; ses fils Hugo et Albricus souscrivent l'acte. – Sundhouse, 17 septembre 723.

Ms:

Liber ruber novus, fol. 52^r. – Jura ecclesie, fol. 3^r. – Bisthumb Honaw, fol. 1^r. – B. N. lat. 17.197, fol. 95^v.

Éditions:

BRUCKNER, p. 46, n^o 102. – Annales, t. II, p. 696, n^o 7. – GRANDIDIER, t. I, p. 55, n^o 33. – PARDESSUS, t. II, p. 341, n^o 529. – SCHOEPFLIN, t. I, p. 6, n^o 7.

4) Le duc Liutfrid et le *domesticus* Eberhard donnent au monastère de Honau la part de l'île de Honau qu'ils ont héritée de leur père le duc Adalbert. – Honau, 11 décembre 723.

Ms:

Liber ruber novus, fol. 52^v. – Jura ecclesie, fol. 3^v. – Bisthumb Honaw, fol. 1^r. – B. N. lat. 17.197, fol. 96^r.

Éditions:

BRUCKNER, t. I, p. 47, n^o 103. – Annales, t. II, p. 696, n^o 8. – GRANDIDIER, t. I, p. 54, n^o 32 (avec modification arbitraire de la date). – PARDESSUS, t. II, p. 337, n^o 52 (avec la date modifiée de Grandidier). – SCHOEPFLIN, t. I, p. 5, n^o 6.

5) Thierry IV roi des Francs nomme Tubanus abbé de Honau. – s. l. n. d.

Ms.:

néant.

Éditions:

COCCIUS, p. 132 (texte reproduit dans la présente étude, p. 78). – GRANDIDIER, t. I, p. 59, n^o 35. – PARDESSUS, t. II, p. 344, n^o 534.

Analyse:

BRUCKNER, p. 51, n° 110.

6) Boronus donne au monastère de Honau des biens situés à *Joahbagine*, à *Nuzwert* et sa part de l'île de Honau. – Mandeuere, 16 avril 748.

Ms:

Liber ruber novus, fol. 52^v. – Jura ecclesie, fol. 3^v. – Bisthumb Honaw, fol. 1^r. – B. N. lat. 17.197, fol. 96^v.

Éditions:

BRUCKNER, p. 93, n° 163. – Annales, t. II, p. 696, n° 9. – GRANDIDIER, t. I, p. 70, n° 41. – PARDESSUS, t. II, p. 407, n° 594. – SCHOEPFLIN, t. I, p. 20, n° 17.

7) Hugo donne au monastère de Honau la part de l'île de Honau qu'il a héritée de son père Bleonus. – Honau, 29 mai 748.

Ms:

Liber ruber novus, fol. 53^r. – Jura ecclesie, fol. 4^r. – Bisthumb Honaw, fol. 1^v. – B. N. lat. 17.197, fol. 97^r.

Éditions:

BRUCKNER, p. 95, n° 165. – Annales, t. II, p. 696, n° 10. – GRANDIDIER, t. I, p. 71, n° 42, qui interpole l'acte en y ajoutant un bien. – PARDESSUS, t. II, p. 408, n° 595 (avec l'interpolation faite par GRANDIDIER). – SCHOEPFLIN, t. I, p. 21, n. 18.

8) Bodolus donne au monastère de Honau la part de l'île de Honau qu'il a héritée de son père Hugo. – Surbourg, 12 octobre 749.

Ms:

Liber ruber novus, fol. 53^v. – Jura ecclesie, fol. 4^r. – Bisthumb Honaw, fol. 2^r. – B. N. lat. 17.197, fol. 97^v.

Éditions:

BRUCKNER, p. 101, n° 167. – Annales, t. II, p. 697, n° 11. – GRANDIDIER, t. I, p. 77, n° 44. – PARDESSUS, t. II, p. 411, n° 597. – SCHOEPFLIN, t. I, p. 21, n° 19.

9) Pépin maire du palais prend sous sa protection Dubanus abbé de Honau qui s'était recommandé à lui et tous les biens donnés au monastère sous le duc Adalbert et plus tard sous Charles père de Pépin. – s. l. n. d. (748–751).

Ms:

Bisthumb Honaw, fol. 2^v.

Éditions:

GRANDIDIER, t. I, p. 80, n° 46. – PARDESSUS, t. II, p. 412, n° 599. – MG. DD. Merov., p. 105, n° 20.

Analyse:

BRUCKNER, p. 102, n° 168, avec doute quant à l'authenticité de l'acte.

10) Pépin maire du palais affranchit du tonlieu le monastère de Honau. – s. l. n. d. (748–751).*

Ms:

Bisthumb Honaw, fol. 2^v.

Éditions:

GRANDIDIER, t. I, p. 81, n° 47. – PARDESSUS, p. 412, n° 598. – M. G. DD. Merov., p. 105, n° 19.

Analyse:

BRUCKNER, p. 102, n° 169, avec doute quant à l'authenticité de l'acte.

* Voir note importante dans les Addenda, p. 87.

11) A la demande de l'évêque Dubanus, Pépin roi des Francs concède l'immunité à l'église du monastère de Honau et précise que les revenus auxquels le fisc royal renonce par là devront être affectés au luminaire de l'église. – Düren, 15 septembre 758.

Ms:

Bisthumb Honaw fol. 3^v.

Éditions:

GRANDIDIER, t. II, p. 88, n° 53. – M. G. DD. Karol., t. I, p. 14, n° 10.

Analyse:

BRUCKNER, p. 109, n° 183.

12) A la demande de Dubanus évêque et abbé de Honau, Pépin roi des Francs confirme au monastère de Honau situé dans le *pagus Alsacensis* tous les biens acquis tant par Dubanus que par les abbés ses prédécesseurs et confirme le privilège du monastère qui a déjà fait l'objet d'un diplôme antérieur de Pépin. – s. l. n. d. (après le 15 septembre 758).

Ms:

Liber ruber novus, fol. 54^r. – Jura ecclesie, fol. 7^v (en traduction allemande). – Bisthumb Honaw, fol. 2^v et 3^r. – B. N. lat. 17.197, fol. 98^v.

Éditions:

Annales, t. II, p. 697, n° 12. – GRANDIDIER, t. II, p. 89, n° 54. – SCHOEPFLIN, t. I, p. 35, n° 31. – M. G. DD. Karol., t. I, p. 15, n° 11.

Analyse:

BRUCKNER, p. 110, n° 184.

13) A la demande de l'abbé Stephanus, Carloman roi des Francs concède l'immunité à l'église du monastère de Honau et précise que les revenus auxquels le fisc royal renonce par là devront être affectés au luminaire de l'église. – Thionville, mars 770.

Ms:

Liber ruber novus, fol. 55^v. – Jura ecclesie, fol. 17^r. – B. N. lat. 17.197, fol. 99^v–100^v.

Éditions:

Annales, t. II, p. 698, n° 13. – GRANDIDIER, t. II, p. 101, n° 59. – SCHOEPFLIN, t. I, p. 43, n° 41. – M. G. DD. Karol., t. I, p. 69, n° 50.

Analyse:

BRUCKNER, p. 133, n° 218.

14) Charles roi des Francs ordonne à toutes personnes qui ont reçu des biens de l'église des *Scoti* de Honau sans l'autorisation de l'abbé Beatus, ou qui les ont pris, de les restituer, qu'il s'agisse de terres, de vignes, de numéraire, d'hommes, d'argent ou d'or. – s. l. n. d. (probablement 772–774).

Ms:

Liber ruber novus, fol. 55^v. – B. N. lat. 17.197, fol. 102^r.

Éditions:

Annales, t. II, p. 699, n° 17. – GRANDIDIER, t. II, p. 108, n° 64. – M. G. DD. Karol., t. I, p. 110, n° 77.

Analyse:

BRUCKNER, p. 154, n° 246.

15) Pour remédier à la disparition des titres de propriété de Honau, Charles roi des Francs et des Lombards, agissant à la prière de Beatus abbé de Honau, confirme l'ensemble des biens appartenant sans contestation à l'abbaye. – Quierzy, 9 juin 775.

Ms.:

Liber ruber novus, fol. 55^v. – B. N. lat. 17.197, fol. 100^v.

Éditions:

Annales, t. II, p. 698, n° 15. – GRANDIDIER, t. II, p. 121, n° 70. – SCHOEPFLIN, t. I, p. 49, n° 51. – M. G. DD. Karol., t. I, p. 143, n° 100.

Analyse:

BRUCKNER, p. 156, n° 250.

16) Charles roi des Francs et des Lombards, siégeant au tribunal en son palais dans le village de Sélestat, confirme à l'abbé Beatus et à l'abbaye de Honau la possession des biens situés à *Oistiva* et à *Gefida* dont Odbertus avoué du monastère de Honau a obtenu restitution par une action intentée devant ce tribunal contre Agiserius et Aldradus avoués du monastère de Corbie. – Sélestat, probablement décembre 775.

Ms:

Liber ruber novus, fol. 56^v–57^r. – Jura ecclesie, fol. 8^v. – Bisthumb Honaw, fol. 4^r. – B. N. lat. 17.197, fol. 104^v. – Copie du XVI^e siècle dans le «Codex Urstisii» à la Bibliothèque de l'Université de Bâle, fol. 224^v. – Autre copie du XVI^e siècle à la Zentralbibliothek de Zurich, Ms. A 69, p. 559⁷.

Éditions:

Annales, t. II, p. 699, n° 18. – GRANDIDIER, t. II, p. 118, n° 69 (texte falsifié par l'éditeur). – SCHOEPFLIN, t. I, p. 51, n° 56. – MG. DD. Karol., t. I, p. 155, n° 110.

Analyse:

BRUCKNER, p. 157, n° 253.

17) Charles roi des Francs et des Lombards, patrice des Romains, agissant à la demande de l'abbé Beatus, concède l'immunité à l'église Saint-Michel du monastère de Honau. – Herstal, janvier 778.

Ms:

Liber ruber novus, fol. 57^r. – Jura ecclesie, fol. 8^r (en traduction allemande). – Bisthumb Honaw, fol. 4^v et 5^r. – B. N. lat. 17.197, fol. 102^r.

Éditions:

Annales, t. II, p. 698, n° 14. – GRANDIDIER, t. II, p. 129, n° 72. – SCHOEPFLIN, t. I, p. 50, n° 54. – MG. DD. Karol., t. I, p. 166, n° 119.

Analyse:

BRUCKNER, p. 169, n° 269.

18) Charles roi des Francs et des Lombards, patrice des Romains, agissant à la demande de Beatus abbé de Honau, exempte ce monastère du tonlieu. – Cispliaco, 17 octobre 781.

Ms:

Liber ruber novus, fol. 58^v. – Jura ecclesie, fol. 8^v (en traduction allemande). – Bisthumb Honaw, fol. 3^v et 4^r. – B. N. lat. 17.197, fol. 103^r.

⁷ Je remercie vivement le Dr A. Schönherr, conservateur des manuscrits de la Zentralbibliothek, de m'en avoir fait parvenir une xérocopie.

Éditions:

Annales, t. II, p. 699, n° 16. – GRANDIDIER, t. II, p. 140, n° 77. – SCHOEPFLIN, t. I, p. 52, n° 59. – MG. DD. Karol., t. I, p. 187, n° 137.

Analyse:

BRUCKNER, p. 184, n° 293.

19) Beatus abbé de Honau donne au monastère de Honau huit églises. – Mayence, 21 juin 778 ou 810.

Ms:

Liber ruber novus, fol. 53v. – B. N. lat. 17.197, fol. 98r.

Éditions:

BRUCKNER, p. 174, n° 275 (avec la date 21 juin 778). – COCCIUS, p. 134–135 (avec omission des souscriptions qui suivent la date; texte reproduit dans la présente étude, p. 79). – Annales, t. II, p. 699, n° 19. – GRANDIDIER, t. II, p. 153, n° 85 (avec modifications du texte par l'éditeur). – SCHOEPFLIN, t. I, p. 61, n° 75. – M. STIMMING, Mainzer Urkundenbuch, t. I, Darmstadt, 1932, p. 57, n° 111.

Il importe d'examiner la date de ce document qui, selon le diplomate Bresslau⁸, serait de 778 et non de 810. Cette opinion avait été généralement adoptée et elle était fondée sur le raisonnement suivant: le testament a été écrit à Mayence par un nommé Wellimannus. Or de 775 à 788 de nombreuses donations faites en faveur de l'abbaye de Fulda et portant sur des biens situés à Mayence et dans le *pagus* de Worms ont été écrites par un nommé Wellimannus⁹; celui-ci déclare dans sa souscription qu'il a été «appelé» (*rogatus*), terme utilisé par les notaires publics, mais parfois aussi par des scribes autres que les notaires¹⁰. A partir de 790 l'abbé de Fulda recourut pour les actes de donation passés dans cette région à un autre scribe, puis de 800 à 809 ou à 812 à un *notarius*. Après 809 ou 812 on ne connaît plus de notaire résidant dans la région de Mayence. Pour Bresslau le scribe du testament de Beatus et celui des actes en question de Fulda écrits entre 775 et 788 seraient un même individu, le notaire public Wellimannus, et il serait certain qu'il n'aurait plus exercé sa profession après 788. En conséquence, ce diplomate supprime dans la date *anno X regni domini nostri Caroli regis et imperatoris* les mots *et imperatoris* qui seraient une addition de copiste; le 21 juin de la 10^e année du règne du roi Charles nous amène en 778. J'ajoute qu'il faudrait dans ce cas supprimer ces mêmes mots qui reviennent dans un autre passage du testament où il est fait mention d'une charte de confirmation du «roi et empereur Charles» (*regis Caroli et imperatoris*).

Est-il nécessaire de dire qu'en fait nous ignorons si le scribe des chartes de Fulda peut être identifié avec celui du testament? Dans l'affirmative, nous ne saurions d'ailleurs en déduire que ce Wellimannus n'était plus de ce monde en 810 et qu'il était donc incapable de rédiger un testament à cette date. On notera une différence entre les chartes de Fulda écrites par Wellimannus et le testament: ce dernier comporte dans la date l'indication du lieu, à savoir Mayence, et le scribe précise bien ... *scripsi et notavi diem et tempus et locum*, alors que le lieu manque régulièrement dans la date des chartes de Fulda invoquées. Dans ces conditions, la correction apportée par Bresslau paraît hypothétique. Un document ignoré des utilisateurs du testament serait susceptible de renforcer le doute.

Le testament est souscrit par huit témoins qui, d'après leurs noms, étaient irlandais: les évêques Comganus, Echoch, Suathar, Maiccumgill, Caincomrihc, Doilgussus, Erdomnach et le prêtre Hemenus. Or un manuscrit du X^e siècle conservé à la Biblio-

⁸ H. BRESSLAU, *Urkundenbeweis und Urkundenschreiber im älteren deutschen Recht*, dans: *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. 26 (1886), p. 34, n. 5.

⁹ Cf. E. E. STENGEL, *Urkundenbuch des Klosters Fulda*, t. I, p. LV.

¹⁰ A. de BOÜARD, *Manuel de diplomatique française et pontificale*, t. II, Paris, 1948, p. 131, n. 2.

thèque de Bamberg renferme une lettre¹¹ écrite par quatre Irlandais résidant sur le continent. Ces derniers qui s'appelaient, selon le manuscrit, Caunchobrach, Fergus, Dominnach et Suadbar avaient eu connaissance d'un cryptogramme proposé à la cour du roi Mermin et ils avaient réussi à le déchiffrer. Ils adressèrent une lettre à leur ancien maître Colgu, dans laquelle ils lui annonçaient leur succès et le priaient d'en répandre la nouvelle auprès de leurs compatriotes afin que les Irlandais « n'eussent pas à rougir en la présence de Mermin glorieux roi des Bretons. » La lettre, dépourvue de date, a été écrite du vivant du roi Mermin qui mourut en 844¹².

Caunchobrach, Dominnach et Suadbar pourraient bien être identiques aux évêques Caincomrhc, Erdomnach et Suathar du testament. Les différences de graphie pourraient s'expliquer par une erreur de copiste (Suadbar/Suathar) et par le fait que le testament a été écrit par un scribe germanique tandis que la lettre l'était par un Irlandais. On souhaite vivement qu'un spécialiste de l'anthroponymie celtique se prononce sur l'identification envisagée qui serait intéressante pour la connaissance des Irlandais ayant oeuvré dans les pays rhénans. Cette identification, si elle était fondée, apporterait une raison supplémentaire d'assigner la date de 810 au testament de Bearus.

Cette revue des actes de Honau permet de dissiper d'emblée la suspicion jetée récemment¹³ sur deux diplômes de Pépin maire du palais en faveur de Honau (les n° 9 et 10 de notre liste). En effet, l'auteur de cette suspicion se fondait non sur la forme des actes – celle-ci ne donne pas lieu à la critique ainsi qu'il le reconnaît – mais uniquement sur le fait que ces diplômes ne seraient connus que par l'édition qu'en donna Grandidier au XVIII^e siècle. Ce grand historien ayant commis de nombreux faux, il y aurait lieu de douter de l'authenticité des actes en question. En réalité, ils figurent bien dans le cartulaire »Bisthumb Honaw«, source de Grandidier. Ils sont donc authentiques.

Les doutes formulés¹⁴ quant à l'authenticité de deux autres actes (les n° 1 et 5 de notre liste) nécessiteront un très long examen qui constituera l'essentiel de la partie critique de notre étude. On reproche à ces chartes de n'être connues que par un ouvrage d'un jésuite du XVII^e siècle du nom de Coccius qui cite la première et édite la seconde.

¹¹ Texte publié par Wh. STOKES, On a mediaeval cryptogram, dans *The Academy*, t. 42 (1892), p. 71–72, n° 1055; J. LOTH, Un nouveau cryptogramme, dans: *Annales de Bretagne*, t. 8 (1892), p. 289–293. – Traduction anglaise dans J. F. KENNEY, *The sources for the early history of Ireland*, t. I, New-York, 1929, p. 556, n° 363; traduction française partielle dans L. GOUGAUD, *Les chrétientés celtiques*, Paris, 1911, p. 244–245.

¹² *Annales Cambriae*, éd. E. FARAL, dans: *La légende arthurienne*, t. III, p. 44. L'année de son avènement n'est malheureusement pas connue avec certitude: 816 selon H. ZIMMER, *Nennius vindicatus*, Berlin, 1893, p. 166; 826 selon FARAL, *La légende arthurienne*, t. I, Paris, 1929, p. 129.

¹³ I. HEIDRICH, art. cit., p. 244, et BRUCKNER, n° 168 et 169.

¹⁴ H. BÜTTNER, op. cit., p. 75, n. 66.

Coccius et les archives de Honau

Jodocus Coccius¹⁵, chancelier de l'Académie des Jésuites de Molsheim nouvellement fondée, désireux d'éclaircir les origines de l'évêché de Strasbourg, consacra un savant ouvrage, paru en 1623, au roi Dagobert qu'il tenait, à tort d'ailleurs, pour le fondateur de cet évêché. Dans son étude il fut amené à prendre position au sujet du prétendu évêché de Honau et conclut avec raison à son inexistence. Il avait fait au préalable des recherches poussées dans les archives du chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux et c'est ainsi qu'il nous fournit des indications qui sont le point de départ de la présente étude. L'ouvrage de Coccius étant devenu fort rare, les historiens ne le connaissent généralement que par des citations et des mentions; c'est pourquoi nous reproduisons en appendice I sa dissertation sur le pseudo-évêché de Honau.

La légende de l'évêché de Honau était due à une interprétation erronée d'une ancienne institution devenue incompréhensible: durant le premier siècle de son existence, le monastère de Honau avait eu des évêques conformément aux usages de l'église irlandaise. Les chanoines de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg, successeurs des moines de Honau, gardaient la trace écrite et le souvenir de cette institution qui intrigua les historiens de l'évêché de Strasbourg depuis la fin du Moyen Age. On discuta pour savoir si ces évêques avaient été à la tête d'un diocèse; le grand chroniqueur strasbourgeois Jacques Twinger de Koenigshoven l'affirma¹⁶ et en 1608 encore l'historien suisse François Guilliman reproduisit cette opinion, sans d'ailleurs la prendre à son compte, dans son »*De episcopis Argentinensibus*«.

Guilliman rapportait¹⁷ que Thierry IV roi des Francs (721–737) aurait donné son approbation à l'érection de Honau en évêché. Coccius réfute cette indication¹⁸: il existe bien un diplôme de Thierry IV en faveur de Honau mais il ne renferme aucune mention d'un évêché. Le savant jésuite édite l'acte¹⁹ que nous examinerons en appendice II²⁰. Il cite ensuite quelques mots d'un acte du mois de juin de la seconde année de Thierry IV, donc de juin 722, par lequel le duc (d'Alsace) Adalbert augmente la dotation première du monastère de Honau en y ajoutant des biens et des

¹⁵ Voir la notice »Coccius« dans: A. DE BACKER, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 200.

¹⁶ Voir plus bas, p. 30 sqq.

¹⁷ FRANCISCUS GUILLIMANNUS, *De episcopis Argentinensibus liber commentarius*, Fribourg (Suisse), 1608, p. 41.

¹⁸ Passage reproduit, p. 77.

¹⁹ C'est le n° 5 de notre liste.

²⁰ Voir plus bas, p. 80.

revenus²¹. Le monastère y est dit être dirigé par l'abbé Benedictus et il n'est pas question d'évêché.

Outre ces deux actes, Coccius déclare²² que grâce à l'obligeance d'Adam évêque de Tripoli il a pu consulter et lire d'un bout à l'autre un cartulaire écrit sur parchemin qui avait été compilé en 1079 par Léon «cénobite» à Honau. Ce volume renfermait, précise-t-il, classés par ordre chronologique, plus de 1000 actes de donations qui émanaient du fondateur Adalbert, des ducs Liutfrid et Eberhard – Eberhard fut en réalité comte et non pas duc – et d'autres grands; l'ensemble s'étendait sur une période allant du roi Thierry jusqu'à Charlemagne. On y voit, dit-il, que les quatre premiers abbés qui s'appelaient Benedictus, Tubanus, Thomas et Stephanus sont dénommés sans distinction tantôt abbés tantôt évêques, mais on ne trouve pas trace d'un évêché proprement dit. Coccius émet plusieurs hypothèses sur ce titre d'évêque et se demande, entre autres, s'il n'avait pas été donné à des abbés en raison d'activités quasi-épiscopales, à savoir l'envoi au loin de moines. A l'appui de cette opinion, il publie d'après le cartulaire de 1079 un acte²³ par lequel Beatus sixième abbé de Honau donna, en 810 ou en 778, huit églises à son monastère de Honau. On notera qu'aux dires de Coccius l'acte ou les actes de donation du duc Adalbert figuraient dans le cartulaire mais que pour l'acte de juin 722 le savant jésuite semble avoir connu en outre une transmission manuscrite en dehors du cartulaire; en effet, il mentionne successivement le diplôme de Thierry IV, la donation de 722 et continue: *»extat praeterea codex membraneus.«*

Coccius fait enfin²⁴ état d'une autre source, un très ancien catalogue des premiers moines de Honau qui fournissait une longue liste d'abbés autres que les quatre premiers abbés de Honau mentionnés plus haut, suivie d'une liste d'une quarantaine d'évêques.

Sauf la charte de donation de l'abbé Beatus, les sources de Honau citées par Coccius ont disparu sans laisser de traces. Elles n'existaient plus dès la fin du XVII^e siècle²⁵. L'écart entre le millier d'actes indiqués par Coccius et les 17 chartes conservées est énorme. On en vient à se demander si les sources invoquées par Coccius ont vraiment existé ou s'il ne s'agit pas d'une invention de sa part. Coccius n'aurait en fait pas connu

²¹ C'est le n° 1 de notre liste.

²² Voir plus bas, p. 78.

²³ C'est le n° 19 de notre liste.

²⁴ Voir p. 78.

²⁵ C'est ce que montrent les *»Breves annales ecclesiae sancti Michaelis Honaugiensis et Rhynaugiensis ac tandem sanctorum Petri et Michaelis Argentinensis«* rédigés en 1702 par Jean Le Laboureur, chantre et chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux, et conservés à la bibliothèque du Grand séminaire de Strasbourg, ms. 145.

d'autres actes que ceux qui sont parvenus jusqu'à nous. Exprimé par une voix particulièrement autorisée²⁶, ce doute paraît très légitime à quiconque est familiarisé avec les procédés des érudits de cette époque. Aussi a-t-il été généralement partagé par les quelques spécialistes qui depuis lors ont fait état des documents de Honau²⁷ et nul ne l'a levé jusqu'à présent.

Une considération semblerait même à première vue renforcer la suspicion: en 775 Beatus abbé de Honau demanda à Charlemagne, qui le 9 juin²⁸ accéda à sa requête, de confirmer l'ensemble des biens appartenant sans contestation à l'abbaye, ceci pour remédier à la disparition de titres de propriété de l'établissement, émanant de rois, de reines, d'autres hommes pieux et qui auraient été perdus par négligence quelques années auparavant. Comment concilier cette donnée avec les nombreux actes de cette période qu'aurait renfermés le cartulaire?

En fait, les textes de 12 actes authentiques antérieurs à 775 concernant Honau, dont trois diplômes royaux, subsistent: l'ensemble du chartrier de Honau n'avait donc certainement pas péri et l'on ne saurait se fonder sur le diplôme de Charlemagne du 9 juin 775 pour nier la possibilité d'existence d'autres actes dans le cartulaire. Mais que penser dans ces conditions de l'affirmation contenue en ce diplôme? Il faut savoir que pour éviter autant que possible des contestations et des procès, il importait grandement à cet établissement religieux de posséder un acte royal lui confirmant l'ensemble de sa fortune immobilière. Honau avait obtenu un tel diplôme de Pépin le Bref²⁹ et en désirait maintenant un de Charlemagne; il parut sans doute opportun à l'abbé Beatus de justifier sa demande par une circonstance particulière, d'où la mention de la perte du chartrier. Peut-être l'abbaye avait-elle perdu les originaux, titres qui seuls pouvaient faire foi en justice et n'avait-elle conservé que des copies de ses actes? Peut-être l'absence de quelques titres seulement servit-elle à l'abbé de prétexte bien venu pour solliciter du souverain une confirmation générale des biens. On sait en effet que des moines ont parfois agi ainsi au temps des Carolingiens.³⁰ Quoiqu'il en soit, le diplôme de Charle-

²⁶ H. BÜTTNER, *op. cit.*, p. 75, n. 66.

²⁷ BRUCKNER, p. 44, n° 100; Franz VOLLMER, *Die Etichonen*, dans: G. TELLENBACH, *Studien und Vorarbeiten zur Geschichte des großfränkischen und frühdeutschen Adels*, Freiburg im Breisgau, 1957, p. 158; A. M. BURG, *Le duché d'Alsace au temps de sainte Odile*, Woerth, 1959, p. 67, qui est hésitant. Seul Médard BARTH, *Das verschollene Chartular des Iroschottenklosters*, dans: *Archives de l'église d'Alsace*, t. 25 (1958), p. 209-210, a exprimé son désaccord et reste convaincu de la réalité du cartulaire vu par Coccius.

²⁸ Voir le n° 15 de notre liste.

²⁹ N° 12 de notre liste.

³⁰ Voir G. TESSIER, *Recueil des actes de Charles II le Chauve roi de France*, t. III, Paris, 1955, p. 215, n. 3.

magne du 9 juin 775 ne nous fournit aucune donnée utilisable dans le débat sur l'existence des sources de Honau citées par Coccius. Or il est essentiel pour l'étude de l'Alsace mérovingienne de trancher cette question.

On peut présenter d'emblée un indice en faveur de la sincérité de Coccius: Adam évêque *in partibus* de Tripoli auquel Coccius devait, si l'on ajoute foi à ses dires, d'avoir pu utiliser le cartulaire de Honau est un personnage connu: il s'agit d'Adam Petz vicaire général de l'évêché de Strasbourg³¹. Cet actif prélat était bien en vie en 1623 lors de la parution de l'ouvrage du savant jésuite et il était susceptible de cautionner les assertions de ce dernier. Chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux depuis le 23 juillet 1605³², il fut élu prévôt de ce chapitre³³ le 14 mars 1624 et mourut le 26 novembre 1626. Ces données ne sont toutefois pas décisives puisqu'en cas de fraude de la part de Coccius, Petz pourrait à la rigueur avoir été de connivence avec lui, ou ne pas avoir regardé de près ce qu'il lui communiquait.

Léon, le compilateur du cartulaire de 1079, n'est pas connu par ailleurs. L'épithète *caenobita* n'apporte pas de précision à son sujet; nous ignorons si elle est due à Coccius ou si elle figurait dans le cartulaire; si elle est ancienne, elle peut s'appliquer à tout homme menant une vie religieuse en communauté, qu'il s'agisse d'un moine ou d'un chanoine³⁴.

On notera que Coccius n'est pas catalogué comme faussaire, mais ses oeuvres sont trop réduites pour que l'on puisse porter un jugement sur le personnage. Tout ce qu'on peut dire c'est qu'il écrivait dans un style à la fois prétentieux et pénible, qu'il cherchait les sources avec grand zèle, mais les traitait et les utilisait sans rigueur scientifique, à l'instar de la plupart des historiens de son temps.

Heureusement d'autres érudits que Coccius avaient utilisé les archives de Honau alors qu'elles étaient bien plus considérables que de nos jours. Il s'agit de Jean Le Laboureur, un érudit du début du XVIII^e siècle, d'un chanoine anonyme auteur d'une notice sur Honau, du chroniqueur strasbourgeois Twinger de Koenigshoven et de l'humaniste Jérôme Gebwiler. L'examen de leurs oeuvres nous apprendra si les sources mentionnées par Coccius ont réellement existé.

³¹ Voir l'article Petz, dans E. SITZMANN, Dictionnaire de biographie des hommes célèbres d'Alsace, t. II, Rixheim, 1910, p. 431.

³² Origine de la collégiale Saint-Pierre-le-Vieux par Payen, prévôt de ladite collégiale, au Generallandesarchiv de Karlsruhe, Abteilung 69 P 23 (Nachlaß Grandidier), carton X, fascicule 12.

³³ Ibidem; voir aussi l'inventaire manuscrit des séries anciennes des Archives départementales du Bas-Rhin de SPACH qui mentionne l'investiture de la prévôté de Saint-Pierre-le-Vieux donnée en 1624 à Adam Petz évêque de Tripoli, sous la cote G 4224, 19.

³⁴ Voir les articles «coenobite» et «coenobium» dans: NIERMEYER, *Mediae latinitatis lexicon minus*.

Jean Le Laboureur et le »Salbuch« de Honau

Ce chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg qui fut en rapport avec Mabillon rédigea en 1702, après un peu plus de trois ans de travail, ainsi qu'il nous le dit, de précieux registres de l'histoire de son chapitre, intitulés »Breves annales ecclesiae sancti Michaelis Honaugiensis et Rhyn-augiensis ac tandem sanctorum Petri et Michaelis Argentinensis«. L'ouvrage, resté manuscrit, est conservé à la bibliothèque du Grand séminaire de Strasbourg sous la cote ms 145. Les registres sont précédés d'une introduction très soignée sur les cartulaires du chapitre existant du temps de Le Laboureur. Celui-ci y étudie, p. VII, VIII et IX, le »Liber actorum«, recueil du XV^e siècle aujourd'hui disparu, et nous apprend qu'il s'agissait du dossier d'un procès que fit le chapitre de 1443 à 1475 pour sauvegarder son autorité seigneuriale sur l'île même de Honau. Il nous apporte, p. VII, d'importantes précisions sur la transmission des actes anciens qui furent produits en procédure; analysant le »Liber actorum«, il indique: »Item, fol. 20, copiae donationum insulae et confirmationes. Et notandum quod illae extractae sunt ex Libro Aulae hoc est Saalbuch; qui liber utique tunc temporis extabat, sed quem nondum videre potui.« La même indication d'origine est jointe³⁵ aux copies des chartes envoyées par Le Laboureur à Mabillon: »productum ex libro Aule ecclesie sanctorum Petri et Michaelis Argentin. pro parte actorum 1443«, remarque qui ne fut d'ailleurs pas reproduite dans l'édition des actes au tome II des »Annales ordinis sancti Benedicti«; Mabillon croyait du reste que l'ancien cartulaire existait encore.

Trois témoignages concordants nous apprennent que les actes produits dataient des temps mérovingiens et carolingiens. On peut tout d'abord s'en assurer par la lecture des copies faites à l'intention de Mabillon (B. N. lat. 17.197). D'autre part, les registres de Le Laboureur pour 9 des actes de l'époque franque (les n^o 2, 3, 4, 6, 7, 8, 12, 13 et 17 de notre liste) renvoient aux folios 20 et suivants du »Liber actorum«. Enfin ce recueil du XV^e siècle fut encore connu de Grandidier qui s'y réfère pour l'édition de ces mêmes textes.

Les titres anciens reproduits dans le »Liber actorum« avaient donc été tirés d'un cartulaire conservé dans le chartrier de Honau jusqu'au XV^e siècle au moins et dénommé »Liber aulae« ou »Salbuch«. Ce dernier mot appelle une explication. En vieil allemand *Sal* signifie »tradition d'un bien en justice« et *salbuch* »livre des traditions« ou »cartulaire«. Le mot *sal* n'étant finalement plus compris, on écrivit, sous l'influence d'étymo-

³⁵ B. N. lat. 17.197, fol. 95^r. Ne comprenant plus l'allusion au procès, Chr. PFISTER, Le duché mérovingien d'Alsace, p. 122, suivi par BRUCKNER, a cru que le »Liber aulae« datait de 1443.

logies fantaisistes, *saalbuch* c'est à dire »livre de la salle«, d'où la traduction latine *liber aulae*, ou parfois même *zalbuch* c'est à dire »livre de compte«.

Le Laboureur distingue avec raison ce »salbuch« qu'il n'avait pas réussi à voir d'un autre »salbuch« de Saint-Pierre-le-Vieux compilé vers 1534³⁶, donc bien après la rédaction du »Liber actorum«, et qui renfermait des actes de la période allant de 1190 à 1532; ce second *salbuch* existe toujours et il est conservé aux Archives du Bas-Rhin sous la cote G 4346.

Un mémoire rédigé en 1468 pour le chapitre à l'occasion du procès évoque également le précieux »salbuch«: »*Le prévôt (sous-entendre du chapitre) doit affranchir celle-ci (= la communauté villageoise de Honau) des tonlieux jusqu'à la mer salée, franchise que le chapitre a aqise des rois de France et qui leur³⁷ fut aussi confirmée par ces mêmes, à savoir Childéric, Pépin, Charles etc., ainsi que le montrent les chartes et aussi le salbuch³⁸.*« Si nous pouvons faire confiance à ce mémoire qui est entièrement fondé sur des textes, Honau aurait donc possédé, outre les franchises de tonlieu accordées par Pépin le Bref et Charlemagne, dont le texte nous est parvenu, un semblable privilège, aujourd'hui perdu, accordé par Childéric III (743–751).

Un autre mémoire, moins solide d'ailleurs, rédigé lui aussi à l'occasion de ce procès, mentionne également un »salbuch« mais nous ne retenons pas ce texte car il n'est pas clair sur ce point. Il s'agit d'un récit intitulé »Anhab der Stiffst St Michels zu Honowe«³⁹, c'est à dire »Le commencement du chapitre Saint-Michel de Honau«, écrit par Nicolas Reyner qui fut doyen du chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux de 1456 à 1492. A propos des redevances dues d'abord à l'avoué de Honau puis, à partir du XIII^e siècle, à l'évêque de Strasbourg, l'auteur se réfère à trois reprises⁴⁰ à un »salbuch«; les deux premières fois il est question du »salbuch« tout court, la troisième fois il est écrit »bystumbs salbuch«, en français »cartulaire de l'évêché«. Faut-il entendre par »évêché« le prétendu évêché de Honau du VIII^e siècle auquel croyaient les Strasbourgeois instruits de la fin du

³⁶ Breves annales ecclesiae sancti Michaelis, p. IX: »*Liber vulgo Saalbuch dictus ... anno circiter 1534 scriptus est.*«

³⁷ »Leur« désigne les chanoines.

³⁸ Mémoire publié en appendice par Johann SCHILTER, Die alteste teutsche ... elsassische und strassburgische Chronicke von Jacob von Koenigshoven, Strasbourg, 1668, p. 1152: »*Das ein probst sie frigen sol vor zöll bitz an das gesaltzen mer, die friheit ouch die stiftt von künigen von Franckrich het herworben und inen ouch confirmiret von denselben, Hilderico, Pippino, Karolo etc. als das die brieff und ouch Salbuch usswisent.*«

³⁹ Ce texte figure dans le Kellerzinsbuch de N. Reyner (Arch. dép. du Bas-Rhin, G 4354) et a été publié par J. SCHILTER, op. cit., p. 1141–1148.

⁴⁰ Pages 1144, 1145 et 1148 de l'édition de SCHILTER.

Moyen Age ou l' évêché de Strasbourg? On ne saurait trancher. La deuxième proposition est assez vraisemblable car Honau faisait alors partie de la seigneurie territoriale des évêques de Strasbourg.

Le Laboureur ne put retrouver ni le »salbuch« de Honau – il espérait encore y parvenir lorsqu'il écrivit le passage cité plus haut – ni le diplôme de Thierry IV dont il connaissait l'existence par l'ouvrage de Coccius⁴¹. Quatre-vingts ans plus tard Grandidier ne fut pas plus heureux et ne disposa ni du »salbuch« mentionné dans le »Liber actorum« ni du cartulaire de 1079 utilisé par Coccius. A propos de ce dernier, il recueillit l'information suivante: »On prétend que ce cartulaire fut envoyé au cardinal de Furstemberg évêque de Strasbourg qui en fit don à Louis XIV.⁴²« Il y a là une confusion manifeste: Le Laboureur ne sait rien d'un fait qui lui aurait été à peu près contemporain – Guillaume de Furstemberg fut évêque de Strasbourg de 1662 à 1704 – mais rapporte à propos d'un »Liber Statutorum« écrit en 1655: »... Porro librum hunc statutorum extradidimus, id mandante DD Ordonario, vicario ejus generali domino Claudio Hennequin qui ipsummet Parisios misit et ita intelligendum est prothocollum anni 1692, 4 septembris, pag. 133. Sed proh dolor! Hactenus detinetur Parisiis idque nullo fructu nulloque bono⁴³.« Il y a donc eu confusion entre le cartulaire et ce »Liber statutorum«.

Les témoignages réunis nous auront appris que le chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux possédait au XV^e siècle un cartulaire, appelé en allemand »Salbuch« et en latin »Liber aulae«, qui renfermait la copie d'actes mérovingiens et carolingiens en faveur de Honau.

Les Notices historiques de Honau

1. Edition

Le cartulaire du XV^e siècle intitulé »Bisthumb Honaw« renferme au verso de la feuille de garde antérieure une notice sur les descendants du duc d'Alsace Adalric, bienfaiteurs de Honau, suivie d'une liste des premiers évêques et abbés de Honau. La première a déjà été publiée au XVIII^e siècle par Grandidier⁴⁴ mais, depuis son examen par Pfister⁴⁵, elle est généralement tenue pour un document sans intérêt et elle est

⁴¹ Breves annales, p. 4: »N B Theoderici Calensis charta pro monasterio Honaugiensi quae habetur apud Coccium Dagob., cap. 14, p. 132, huic referrri deberet sed deficit.« Le Laboureur ne mentionne pas l'acte du duc Adalbert d'Alsace de 722.

⁴² GRANDIDIER, op. cit., t. I, p. 407.

⁴³ Breves annales, p. XII.

⁴⁴ GRANDIDIER, t. I, p. 78, n° 45. Cette édition a été répétée dans J. D. SCHOEPFLIN, L'Alsace illustrée, traduction de L. W. RAVENEZ, t. III, Mulhouse, 1851, p. 565–566.

⁴⁵ Chr. PFISTER, Le duché mérovingien d'Alsace, p. 116–124.

négligée⁴⁶. Nous-mêmes étions restés très réservés sur la valeur de ce document⁴⁷, car sur un point nous constatons une nette altération de la vérité: la charte n° 3 de Honau nous fait connaître un certain *Haicho* ou *Haecho* qui avait deux fils nommés *Hugo* et *Albricus*; dans la notice publiée par Grandidier »*Haicho*« devient »*Heticho*«. Depuis lors nous avons procédé à la collation du manuscrit des notices: l'erreur en question n'y figure pas, elle était le fait de l'éditeur Grandidier qui, selon son habitude, avait modifié ici ainsi qu'à plusieurs autres endroits la première notice. Quant à la liste des évêques et abbés, il s'était contenté de la paraphraser⁴⁸ en prenant de grandes libertés. Comme ces retouches empêchent d'apprécier les notices à leur valeur, nous les éditions ci-après.

Ainsi qu'il l'indique, Grandidier avait disposé pour son édition de la première notice non seulement du cartulaire G 1509 mais encore d'un texte fourni par le »*Liber albus*« ou »*Weißbuch*« de Saint-Pierre-le-Vieux. Ce registre, tenu durant les dernières décennies du XIV^e siècle et au début du XV^e siècle, complété au XVI^e siècle, existe toujours⁴⁹, mais le feuillet 121 où figurait la notice généalogique manque aujourd'hui. Cette perte est toutefois sans gravité car le titre que nous a conservé la table des matières du »*Weißbuch*« nous apprend qu'il s'agissait là d'un remaniement qui sera étudié plus bas. En l'absence de ce feuillet, il n'est pas possible de dire si certaines des erreurs qui déparent l'édition de Grandidier sont le fait de cet érudit ou si elles ne figuraient pas déjà au feuillet perdu.

NOTICES FIGURANT SUR LE VERSO DE LA FEUILLE

DE GARDE ANTÉRIEURE DU CARTULAIRE CONCERNANT HONAU.

[Compilé au XV^e siècle et intitulé »*Bisthump Honaw*«, Arch. dép. du Bas-Rhin, 61509]

Hec est genealogia filiorum Adalrici ducis vel alio nomine Hettichonis

Hettich genuit quatuor filios: Adelbertum, Battichonem^a, Hugonem, Hechonem^b et sanctam Otiliam.

Adelbertus^c genuit duos filios: Lutfridum et Ebrohardum, et tres filias: sanctam Attalam, Eugeniam et Gerlindam. Et predicti construxerunt monasterium quod voca-

a Corrigez: *Batachonem*.

b *Hetichonem* Grandidier.

c *Primus* en marge; sous-entendre: *filius*.

⁴⁶ Parmi les auteurs récents, seul F. VOLLMER, op. cit., p. 149-162, avait fait confiance à la notice telle que l'a publiée Grandidier mais il n'en avait pas recherché les sources.

⁴⁷ Chr. WILSDORF, Les Étichonides aux temps carolingiens et ottoniens, dans: Bulletin philologique et historique, année 1964, p. 3-5.

⁴⁸ GRANDIDIER, t. I, p. 407-409.

⁴⁹ Archives municipales de Strasbourg, série VIII, n° 188; je dois la connaissance de ce manuscrit à l'obligeance de M. Joseph Fuchs, archiviste.

tur Morbach et in multis locis dederunt terram suam ad monasterium Scotorum Honaugia juxta flumen Reni in honore sancti Michaelis archangeli. Similiter^d Lutfrius dux dedit de suo alodo in multis locis sicut carte ejus testantur.

Batticho^e genuit Boronem. Boro genuit duos filios: Adelbertum et Choros^f. Choros^g autem genuit unum filium nomine Adalbertum.

Hugo genuit duos filios: Bodolem et Bleonem. Bodol autem genuit duas filias: Ruchuinam et Adalam. Bleon autem genuit unum filium nomine Hug qui dedit totum quod habuit in marca Teorasheim^h.

Hechoⁱ genuit duos filios: Hugonem et Albericum. Hug autem genuit unum filium nomine Hechonem. Albericus autem genuit quatuor filios: Hugbertum, Hebrohardum, Horbertum et Thetibaldum.

Hii omnes dederunt terras suas in variis locis ad ecclesiam sancti Michaelis quam construxit sanctus Benedictus episcopus et Adelbertus dux in honore sancti Michaelis archangeli et sancti Petri et Pauli.

Nomina Honaugensium Episcoporum

1^{ère} colonne

Sanctus Benedictus ⁵⁰	episcopus	} Honaugensis ^a
Sanctus Dubanus ⁵¹	episcopus	
Thomas ⁵²	episcopus	
Stephanus ⁵³	episcopus	
Radaldus ⁵⁴	episcopus	
Wernherus ⁵⁵	episcopus	
Joseph	episcopus	
Joppann	episcopus	
Recho ⁵⁶	episcopus	
Selbach ⁵⁷	episcopus	
Bernoldus ⁵⁸	episcopus	
Fergal ⁵⁹	episcopus	
Adollohc ⁶⁰	episcopus	
Hialdus	episcopus	
Doilgus ⁶¹	episcopus	
Sanctus Aydanus ⁶²	episcopus	
Thomas	episcopus	
Goe	episcopus	

d *filius* Grandidier qui n'a pas su résoudre l'abréviation silr la lettre *r* étant surmontée d'un tilde.

e Corrigez: *Batacho*. *Secundus* en marge; sous-entendre: *filius*.

f et g Corrigez: *Chroso*.

h *Odradesheim* Grandidier.

i *Heticho* Grandidier.

a L'abréviation *Honaugen* a été résolue *Honaugensis*; *Honaugensium* n'est pas exclu; cette remarque vaut également pour le même mot figurant dans la 2^{ème} colonne, abrégé *Honaugn* une première fois puis *Honaug*.

⁵⁰ Premier abbé de Honau mentionné en 723 (BRUCKNER, n° 100–103, 110 et 250; n° 1–5 et 15 de notre liste).

⁵¹ Second abbé de Honau mentionné en 723, 748, 749, 758 (BRUCKNER, n° 101, 110, 163, 165–169, 183, 184; n° 2, 5–12 de notre liste).

⁵² Troisième abbé de Honau selon Coccius.

⁵³ Quatrième abbé de Honau mentionné en 770 (BRUCKNER, n° 218; n° 13 de notre liste).

⁵⁴ Ratold évêque de Strasbourg (après 832–874) et non de Honau (sur ce personnage voir *Regesten der Bischöfe von Straßburg*, t. I, Innsbruck, 1908, p. 234–238).

2^{ème} colonne

Lutfridus dux et abbas Honaugensis ⁶³
 Surlech abbas et episcopus Honaugensis ⁶⁴
 Beatus abbas Honaugensis ⁶⁵
 Donatus abbas Honaugensis ⁶⁶
 Muatwinus abbas Honaugensis ⁶⁷

Ces deux notices sont à compléter par une troisième qui leur est apparentée. Elle nous a été conservée grâce à la copie que Le Laboureur en adressa à Mabillon. Pour la majeure partie elle est inédite. Ne lui connaissant pas de titre ancien, nous l'appellerons »Notice latine sur le commencement de Honau«.

NOTICE LATINE SUR LE COMMENCEMENT DE HONAU

[Copie de la fin du XVII^e siècle conservée à la Bibliothèque nationale, lat. 17.197, fol. 104^r].

Mortuo Clodovaeo regnavit filius suus Lotharius et post mortem Lotharii filius ipsius etiam nomine Lotharius qui erat Dagoberti magni parens. Hic rex Dagobertus plurima ex parte morabatur in finibus germanicis et regnabat anno Christo 620; tempore Dagoberti veniebat in hanc patriam sanctus Amandus qui per triennium episcopatum egit in Utrecht. Dein rex promovit ipsum ad episcopatum Argentinensem. Resignato episcopatu Argentinensi se contulit in Honauu ubi sanctissimum corpus suum integraliter in ecclesia illa reservatur, quod factum anno a nativitate Christi 640.

Item anno 680 tempore regis Hilderici erat dux Ettich aut Adelrich dicti regis affinis. Qui erat sanctae Otiliae parens et habebat quatuor filios. Primus dux Adelbrecht erat parens sanctae Attalae; hic aedificavit summam turrinam aut ecclesiam in Honauu, et erat

⁵⁵ Probablement Werner I^{er} évêque de Strasbourg (1001–1028); voir *Regesten der Bischöfe von Straßburg*, t. I, p. 260–272.

⁵⁶ *Rachio*, écrit aussi *Recho*, évêque de Strasbourg (vers 786) et non de Honau (*Regesten der Bischöfe von Straßburg*, t. I, p. 229–230).

⁵⁷ Il s'agit manifestement d'un nom irlandais corrompu.

⁵⁸ Bernold évêque de Strasbourg (après 820– avant 840) et non de Honau (*Regesten der Bischöfe von Straßburg*, t. I, p. 232–234).

⁵⁹ D'après le nom, un Irlandais.

⁶⁰ Adaloch évêque de Strasbourg (après 786– avant 823) et non de Honau (*Regesten der Bischöfe von Straßburg*, t. I, p. 230–232).

⁶¹ Evêque irlandais témoin dans le testament de Beatus de Honau en 778 ou 810 (BRUCKNER, n° 275; n° 18 de notre liste).

⁶² On connaît deux saints irlandais du nom d'Aidan (Louis GOUGAUD, *Les chrétientés celtiques*, Paris, 1911, p. 74 et 143–144).

⁶³ Aucun acte conservé ne confirme que Liutfrid duc d'Alsace ait été abbé laïc de Honau.

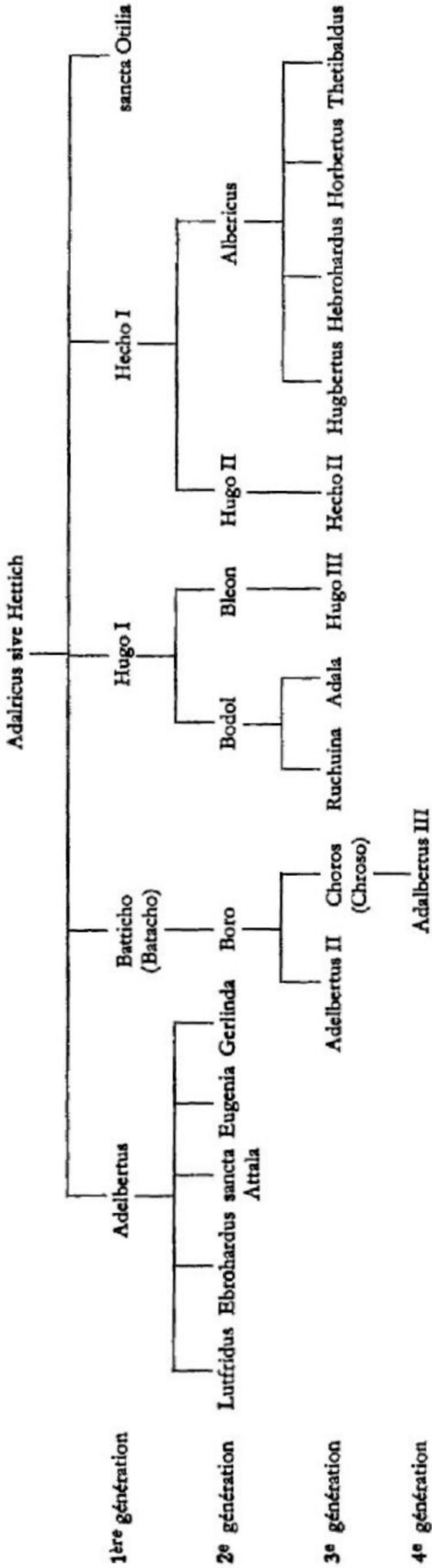
⁶⁴ Cinquième abbé de Honau.

⁶⁵ Sixième abbé de Honau selon Coccius; attesté de 774 à 781 (BRUCKNER, n° 246, 250, 253, 269, 275 et 293; n° 14–19 de notre liste).

⁶⁶ N'est pas connu par ailleurs.

⁶⁷ N'est pas connu par ailleurs.

LES DESCENDANTS D'ADALRIC SELON LA »GENEALOGIA«



N. B.: Dans les cas où la »Genealogia« offrait des leçons fautives, nous avons ajouté entre parenthèses la forme correcte

sanctus Benedictus episcopus ibidem. Hic dux Adelbrecht mandabat filiis suis ut fundum et omnia appertinentia in Honauu tradant monasterio sancti Michaelis.

Item tempore regiminis duorum regum Theodorici (sic) et Hilderici dabant supra nominati ducis filii Boronus nempe et Liutfridus et tanquam proprii haeredes cum consensu dictorum amborum regum pro ecclesia Honauu, Wanzenau^a et Honauu cum omnibus juribus, appertinentiis, proprietatibus, libertatibus etc. ubi videre est ulterius in libro qui vocatur Saalbuch.

Item in hoc libro dicitur ducem Luitfridum (sic) fuisse abbatem in monasterio Honauu; utrum autem hic fuerit aut alius post ipsum in dubio haeret.

Item⁶⁹ anno post nativitatem Christi sexcentesimo octogesimo tempore regis Hilderici huius patriae et Franciae regis erat dux quispiam in Alazatia (sic), ex stemmate et sanguine Franciae nomine Attecus (sic) parens sanctae Ottiliae. Qui amabat summopere monasterium Honauugense; habebat quatuor filios. Primi nomen erat Adelbertus, secundi dux Batticho, tertii Hugo et quarti Hecho. Quibus mandabat ut totam insulam Honauu cum redditibus traderent dominis possessoribus, quod et factum per hos 4 fratres qui ex mandato parentis statim tradiderunt locum, pascua, sylvas, aquas, fundum, terram, agros, prata, domos, subditos et omnia jura, quod ostendunt litterae apud collegium reservatae et haec facta sunt in honorem sancti Michaelis patroni. Populus autem loci illius crescebat in multitudinem; qua propter collegium illud suscepit satrapam nomine Hunenberg (sic) cujus obligatio erat collegii personas defendere et manutenere in rebus saecularibus, pro quo hoc labore annuatim assignatae ipsi fuerunt centum librae quae etiam solutae traditae ipsi sunt.

2. Le développement du récit de la fondation

Le cartulaire »Jura ecclesie« renferme un récit historique des origines de Honau où sont insérés des renseignements généalogiques sur les bienfaiteurs⁷⁰ et que nous appellerons d'après les premiers mots de son titre »De donationibus ipsius insulae«.

Il présente des analogies avec les notices insérées dans le cartulaire »Bisthumb Honaw« – les filiations y sont les mêmes – mais aussi les notables différences que voici:

a) Adalbert, le fils du duc Adalric, n'est plus le fondateur de Honau, monastère de *Scoti*, mais seulement le reconstruteur du monastère qui remonterait en réalité aux alentours de 504, au temps de Clovis, ce souverain ayant conquis le pays des Scots et amené des Scots en Alsace⁷¹. Saint Amand premier évêque de Strasbourg se serait retiré au monastère de Honau.

a Ms. Wantienau.

⁶⁸ Wantzenau, Bas-Rhin, arr. de Strasbourg-campagne.

⁶⁹ La seconde partie de ce texte commence ici; elle a déjà été éditée par Chr. PFISTER. *Le duché mérovingien d'Alsace*, p. 122, n. 1.

⁷⁰ Édité par PFISTER, *op. cit.*, p. 117-118.

⁷¹ »... Clodoveus rex vicit Scotiam et adduxit secum multos Scotos, bonos christianos, in terram Alsacie, quam idem rex devicit manu potenti et ita isti Scoti seu aliqui ex eis inceperunt vivere regulariter et commorabantur in insula Honowe, ubi constituerunt unam habitationem et monasterium . . .«

- b) Benedictus n'est plus l'abbé de la fondation mais le quatrième abbé de Honau.
- c) Sauf dans un cas, l'auteur n'indique que deux générations de la postérité d'Adalric et non trois.
- d) Il fait allusion à des évêques de Honau mais il n'en donne que le chiffre global et ne désigne nommément que les saints ⁷².
- e) Il indique le transfert de Honau à Rhinau puis à Strasbourg.

La version de la »Genealogia« est la meilleure: Honau ne remonte pas au temps de Clovis mais fut fondée par l'abbé Benedictus avec l'aide du duc Adalbert. L'historien familiarisé avec l'étude des sources narratives du Moyen Age sait qu'en règle générale les textes les plus proches de la vérité sont les plus anciens et que les textes les plus tardifs sont les plus fantaisistes. C'est donc la »Genealogia« qui est la source du »De donationibus ipsius insulae« et non l'inverse, contrairement à ce que l'on avait cru ⁷³.

La »Notice latine sur le commencement de Honau« occupe une position intermédiaire entre la »Genealogia« et le »De donationibus ipsius insulae« et permet d'assister au développement du récit légendaire: saint Amand premier évêque connu de Strasbourg ⁷⁴ qui avait été identifié arbitrairement avec son homonyme, apôtre au VII^e siècle des régions baignées par l'Escaut, se retire à Honau mais on n'affirme pas encore qu'un monastère existait dans l'île à cette époque. Le duc Adalric y apparaît en deux passages, placés tous deux à l'année 680, la première fois uniquement comme père du duc Adalbert le constructeur de Honau, la seconde comme bienfaiteur de Honau. On remarquera que la première fois il s'appelle *Ettich* et *Adelrich* et son fils *Adelbrecht*, la seconde fois *Attecus* et son fils *Adelbertus*. Le second passage est manifestement un remaniement du premier et il est dû probablement à un autre auteur.

Le »De donationibus ipsius insulae« fut à son tour repris et développé dans l'opuscule allemand déjà mentionné »Anhab der Stifft St. Michels zu Honowe«, rédigé à l'occasion du grand procès du chapitre contre les usurpateurs des droits seigneuriaux sur l'île de Honau (1443–1475) ou peu après. La notice qui figurait sur la feuille perdue du »Weissbuch« s'apparentait au »De donationibus ipsius insulae« car elle aussi faisait

⁷² »Et fuerunt post hunc ibi episcopi Honaugenses successive duodecim in numero, videlicet Tubanus, Aegidanus, Benedictus; qui tres canonizati sunt . . .«

⁷³ Chr. PFISTER, op. cit., p. 116–124, avait condamné ces deux textes sans consacrer beaucoup d'attention à la »Genealogia« qui lui paraissait dériver du »De donationibus ipsius insulae«.

⁷⁴ Regesten der Bischöfe von Straßburg, t. I, p. 211–214.

remonter à Clovis les origines du monastère, mais en ajoutant la précision qu'il avait été fondé par le souverain lui-même en 474⁷⁵.

On peut répartir ces notices en deux catégories. La première comprend les textes à caractère historique, à savoir la »Genealogia«, les »Nomina Honaugensium episcoporum« et la »Notice latine sur le commencement de Honau«. La seconde catégorie, à caractère plus légendaire qu'historique, est constituée par le »De donationibus ipsius insulae« et le »Anhab der Stifft St. Michels zu Honowe«. Les chanoines préféraient les écrits de la seconde qui vieillissaient l'origine de leur premier établissement et flattaient par là leur vanité; on s'explique ainsi que la »Genealogia« et les »Nomina Honaugensium episcoporum« nous aient été transmis uniquement par le cartulaire intitulé »Bisthumb Honaw« qui appartenait à l'évêché de Strasbourg et non au chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux.

Le »De donationibus ipsius insulae« et le »Anhab der Stifft St. Michels zu Honowe« nous sont conservés dans des manuscrits du XV^e siècle et ne peuvent être antérieurs à ce siècle car le premier mentionne le transfert⁷⁶ du chapitre de Rhinau à Strasbourg qui eut lieu en 1398 et dans le second il est question de l'évêque de Strasbourg Guillaume de Diest⁷⁷ (1394–1439).

Mais à quand remontent les écrits à caractère historique? Pour un seul, la »Notice latine sur le commencement de Honau«, nous possédons un terminus ante quem, à savoir 1290. On y lit en effet que le très saint corps de l'évêque Amand est conservé intégralement à l'église de Honau. Or les chanoines – on se le rappelle – quittèrent Honau pour Rhinau en 1290–1292 et tout naturellement ils emmenèrent avec eux la tombe du saint qui était un de leurs biens les plus précieux; c'est à Rhinau en effet qu'on ouvrit celle-ci en 1371 pour en extraire la tête du saint⁷⁸.

La »Genealogia« ne renferme aucun élément permettant sa datation tant soit peu précise. Le X^e siècle, époque de la rédaction de la »Vita Odiliae« qui y est utilisée, est le terminus a quo. Cette notice est antérieure au »De donationibus ipsius insulae« du XV^e siècle, l'auteur de ce dernier texte y ayant puisé la généalogie des descendants d'Adalric. La graphie du nom »Teorasheim« pour »Diersheim« est du vieux haut-allemand et

⁷⁵ Cf. le titre figurant à la table des matières: »Genealogia Hettich seu Ettici aut Adalrici alio nomine Ettichonis ducis Alsaciae de regio sanguine regum Francia patris s. Ottiliae et aliorum filiorum fundatorum et benefactorum nostri monasterii in Honaw ad honorem s. Michaelis a Clodovaeo prius anno 474 erecti et constructi anno Christi 474 fol. . . . 121.«

⁷⁶ PFISTER, op. cit., p. 117–118: »qui episcopi Honaugenses . . . resquiescunt in collegio . . . , per translationem ecclesie de Honowe ad Rynowe et demum ad Argentinam transvecti.«

⁷⁷ SCHILTER, op. cit., p. 1145; sur ce personnage voir L. PFLEGER, Kirchengeschichte der Stadt Straßburg, Colmar, 1943, p. 151–155.

⁷⁸ Voir GRANDIDIER, t. I, p. 140, d'après l'authentique de la relique établi en 1371.

elle est donc antérieure au XII^e siècle, mais peut fort bien avoir été empruntée par l'auteur de la »Genealogia« à la charte du VIII^e siècle.

3. Les sources

L'auteur de la »Notice latine sur le commencement de Honau« renvoie par deux fois au »Salbuch«, la première pour les actes de donation de Boronus et de Liutfrid, la seconde pour la qualité d'abbé de Honau donnée au duc Liutfrid. Cette dernière donnée est utile car elle nous révèle indirectement que la source des »Nomina Honaugensium episcoporum« est elle aussi le »Salbuch«. Dans les »Nomina« on lit en effet: *Lutfridus dux et abbas Honaugensis*. Les »Nomina« sont-ils copiés directement du »Salbuch« ou s'agit-il d'un extrait d'une liste plus complète? On ne saurait le dire. Un fait est frappant lorsqu'on lit la liste: l'auteur a pris au moins quatre évêques de Strasbourg pour des évêques de Honau. On peut se demander s'il n'avait pas sous les yeux un »liber vitae« et s'il n'avait pas puisé à la colonne mentionnant les évêques. Un tel livre existait dans de nombreux monastères de l'époque carolingienne, portant inscrits, en colonnes distinctes parfois, les noms des moines vivants, des moines défunts, des abbés et enfin des évêques, non seulement du monastère mais aussi d'autres établissements religieux liés à ce dernier par une confraternité de prières.

Pour ce qui est de la »Genealogia«, son auteur nous indique sa source: »Toutes ces personnes donnèrent leurs terres à l'église Saint-Michel« et plus loin, à propos des donations faites par le duc Liutfrid, il précise: »ainsi que l'attestent les chartes de celui-ci.« Il avait donc établi cette liste en dépouillant les actes des donations faites à Honau. Par ailleurs, il connaissait la »Vita Odiliae« qui était extrêmement répandue; les termes . . . *Adalrici ducis vel alio nomine Hettichonis* sont manifestement inspirés d'un passage de cette »Vita«: *dux illustris nomine Adalricus qui etiam alio nomine Etih dicebatur*⁷⁹.

Quel crédit accorder à la »Genealogia«? La confrontation des éléments de cette notice avec les chartes conservées nous fixera. Nous suivrons l'ordre des générations des descendants d'Adalric⁸⁰:

a) Première génération

Un seul acte⁸¹ émanant d'un représentant de cette génération nous est parvenu, celui par lequel *Haecho* ou *Haicho*, devenu *Hecho* dans la *Genealogia* selon l'évolution normale de la graphie, donne à l'abbaye

⁷⁹ *Vita Odiliae*, dans MG. SS. rer. Merov., t. VI, p. 37.

⁸⁰ Sur ce personnage mentionné en 675-676, voir MG. SS. rer. Merov., t. VI, p. 26.

⁸¹ BRUCKNER, p. 46, n° 102; n° 3 de notre liste.

de Honau, le 17 septembre 723, la part qu'il avait à l'île même de Honau; son père n'est pas mentionné dans l'acte.

Coccius publie en outre l'analyse déjà citée d'une charte du duc Adalbert, datée de juin de la seconde année du règne de Thierry IV, donc de 722. Mais la sincérité de cet érudit ayant été mise en doute, nous ne retiendrons pas, pour le moment, son témoignage.

b) Deuxième génération

L'existence des deux frères Liutfrid et Eberhard et de leur soeur Eugenia est bien établie: le 11 décembre 723, le duc Liutfrid et le *domesticus* Eberhard, tous deux fils du feu duc Adalbert, donnent au monastère de Honau, avec le consentement de l'abbesse Eugenia, la part de l'île de Honau qu'ils avaient héritée de leur père⁸². On remarquera que, d'après l'auteur de la »Genealogia«, il y avait non pas un mais plusieurs actes de donations faites par Liutfrid au monastère. On retrouve dans la Vita Odiliae les trois soeurs de Liutfrid et d'Eberhard. Ce texte qui fut rédigé à la fin du IX^e ou au X^e siècle nous apprend qu'Eugenia, Atala et Gundlinda, filles d'Adalbert lui-même fils du duc Adalric, entrèrent au monastère de Hohenbourg⁸³, l'actuel mont Sainte-Odile. L'existence d'Eugenia et sa parenté avec Liutfrid et Eberhard sont prouvées par sa souscription et son accord figurant au bas de l'acte de donation du 11 décembre 723⁸⁴. Manifestement *Gerlinda* et *Gundlinda* désignent ici une même personne mais comme nous n'avons conservé ni la source de la notice ni celle de la »Vita Odiliae«, il n'est pas possible de dire qui a commis l'erreur ni quelle est la bonne forme⁸⁵.

Quant à Boro, nous possédons encore deux actes de donations faites par lui à Honau, datés le premier⁸⁶ d'Ebersheim, le 21 juin de la troisième année du roi Thierry (723) et le second⁸⁷ de Mandeuere, le 16 avril de la sixième année de Childéric (748). Aucun des deux actes ne dit qu'il ait été le fils d'un nommé Batticho. L'indication est néanmoins véridique:

⁸² BRUCKNER, p. 47, n° 103; n° 4 de notre liste.

⁸³ Vita Odiliae, dans MG. SS. rer. Merov., t. VI, p. 47. *Habebat (Odilia) ... fratrem nomine Adalbertum, qui habebat tres filias, quarum una Eugenia, alia Atala, tertia Gundlinda dicebatur.*

⁸⁴ BRUCKNER, p. 47, n° 103: *Ego Eugenia acsi indigna abbatissa, que consensi.*

⁸⁵ Selon la Vita Athalae éditée par M. BARTH, Die Legende der heiligen Attala, der ersten Äbtissin von Sankt Stephan in Straßburg, dans: Archiv für elsässische Kirchengeschichte, t. 2 (1927), p. 112, l'épouse du duc Adalbert s'appelait *Gerlindis* et une de leurs filles *Gundelinde*. Si cette indication était exacte, l'auteur de la »Genealogia« aurait confondu mère et fille, mais on peut aussi se demander si l'auteur de la Vita Athalae qui écrivait vers 1270-1280 n'a pas voulu combiner les données contradictoires de la notice et de la Vita Odiliae.

⁸⁶ BRUCKNER, p. 44, n° 101; n° 2 de notre liste.

⁸⁷ BRUCKNER, p. 93, n° 163; n° 6 de notre liste.

Boro, en effet, est également l'auteur d'une donation⁸⁸ faite à l'abbaye de Wissembourg, datée de Mandeuere, la troisième année après la mort du roi Thierry (739); il s'y dit fils d'un homme appelé au cas régime *Badocune*, ce qui nous donne *Badoco* au cas sujet. Le même anthroponyme⁸⁹ apparaît ailleurs, sous la forme *Batacho*. Fournies par un cartulaire du IX^e siècle, les formes *Badocune* et *Batacho* sont préférables à *Batticho*, erreur de lecture pour *Batacho*; en effet, l'a ouvert de l'écriture mérovingienne peut facilement être lu *ti*⁹⁰. Il est manifeste que si l'auteur de la «Genealogia» a connu le nom du père de Boro qui ne figure pas dans les actes conservés de Honau, c'est qu'il a disposé d'un texte que nous n'avons plus.

Pour ce qui est des fils de Hugo I, le premier, appelé Bodol, est connu par une donation⁹¹ qu'il fit le 12 octobre 749 de sa part de l'île de Honau à l'abbaye de Honau et par une donation⁹² qu'il fit le 18 décembre 747 à l'abbaye de Munster; dans les deux actes il se dit fils de feu Hugo. Bleon, copropriétaire de l'île de Honau, est bien attesté par un acte⁹³ de Honau du 29 mai 748, mais aucune charte ne nous livre le nom de son père ou d'un frère. Cette carence a été avancée comme argument contre la valeur de la notice⁹⁴. Bien à tort; en effet, un acte⁹⁵ du chartrier de l'évêché de Strasbourg, du 23 juin 823, nous apprend que l'actuel village de Blienschwiller⁹⁶ s'appelait alors «*Bodolesvillare sive Pleanungovillare*», c'est à dire «le domaine rural de Bodol ou des gens de Plean», *Pleanungo* étant le génitif pluriel de *Pleanung*, «l'homme de Plean». Or Bleon et Plean sont deux formes différentes d'un même nom germanique. Ainsi qu'il a déjà été observé⁹⁷, cette double dénomination de la localité est un indice de parenté entre Bodol et Bleon.

Hugo II et Albricus (sic), fils de Haecho ou Haicho, figurent dans un acte⁹⁸ déjà cité de la donation que fit leur père à l'abbaye de Honau le 17 septembre 723.

⁸⁸ BRUCKNER, p. 77, n° 136.

⁸⁹ Un même personnage s'appelle dans une charte *Badoco* et dans une autre *Batacho*; l'alternance t/d s'explique par la confusion de ces deux consonnes en dialecte alémanique. Ces deux actes, de 713, sont publiés dans C. ZEUSS, *Traditiones possessionesque Wizenburgenses*, Spire, 1842, p. 181 et 248, n° 192 et 256 et dans: PARDESSUS, II, p. 437 et 440, n° 23 et 27.

⁹⁰ Cf. W. LEVISON, *Das Testament des Diakons Adalgisel-Grimo vom Jahre 634*, dans: *Aus rheinischer und fränkischer Frühzeit*, Düsseldorf, 1948, p. 129, n. 8.

⁹¹ BRUCKNER, p. 101, n° 167; n° 8 de notre liste.

⁹² BRUCKNER, p. 92, n° 160.

⁹³ BRUCKNER, p. 95, n° 165; n° 7 de notre liste.

⁹⁴ PFISTER, op. cit., p. 120.

⁹⁵ BRUCKNER, p. 285, n° 456.

⁹⁶ Blienschwiller, Bas-Rhin, arr. de Sélestat.

⁹⁷ VOLLMER, op. cit., p. 156.

⁹⁸ BRUCKNER, p. 46, n° 102; n° 3 de notre liste.

c) Troisième génération

Adalbertus fils de Boro n'est pas connu par ailleurs. Choros, le nom de son frère, surprend car il est inconnu de l'anthroponymie germanique; il s'agit manifestement d'une corruption. Grandidier avait corrigé arbitrairement et sans mot dire en *Hugo*. La notice nous donne heureusement le nom de son fils Adalbertus, ce qui nous permet de les retrouver dans une donation⁹⁹ faite le 1er avril 805 à l'abbaye de Fulda: Adalbert fils de Chroso – telle est donc la vraie forme du nom – donne à Fulda un bien situé sur la rive droite du Rhin, dans le village d'Eorogohaim¹⁰⁰ en face de Strasbourg; l'acte est daté d'Oberschaeffolsheim¹⁰¹, localité alsacienne proche de Strasbourg. Comme l'auteur de la »Genealogia« ne pouvait connaître la charte de Fulda, il faut admettre qu'il disposait à Honau d'un texte perdu depuis lors.

Ruchuina fille de Bodol n'est pas connue par ailleurs de façon certaine. Il en va différemment de sa soeur Adala. Elle n'est pas mentionnée dans les chartes de Honau mais on la trouve dans un acte¹⁰² du monastère de Hornbach¹⁰³: le 18 août 754, la moniale Adala fille de Bodal donne à ce monastère des biens situés en Alsace, à Wasselonne¹⁰⁴ et à Elberswiller¹⁰⁵. Une fois encore, il faut admettre¹⁰⁶ que l'auteur de la »Genealogia« a utilisé une charte de Honau, perdue depuis.

Hugo III fils de Bleonus est un des bienfaiteurs de Honau: le 29 mai 748, il donne à l'abbaye sa part de l'île de Honau¹⁰⁷. L'auteur de la »Genealogia« avait à sa disposition non seulement cet acte mais un autre aujourd'hui perdu¹⁰⁸ par lequel Hugo donnait à l'abbaye un bien sis dans la marche de *Teorasheim*, c'est à dire Diersheim¹⁰⁹, village dont le finage jouxte celui de Honau.

⁹⁹ BRUCKNER, p. 253, n° 403.

¹⁰⁰ Jeringheim, village englobé aujourd'hui dans la ville de Kehl; cf. A. KRIEGER. Topographisches Wörterbuch des Großherzogtums Baden, t. I, Heidelberg, 1904, col. 1081.

¹⁰¹ Oberschaeffolsheim, Bas-Rhin, arr. de Strasbourg-Campagne, can. de Schiltigheim.

¹⁰² BRUCKNER, p. 104, n° 174.

¹⁰³ Hornbach, Allemagne, Rheinland-Pfalz, cercle de Zweibrücken.

¹⁰⁴ Wasselonne, Bas-Rhin, arr. de Molsheim.

¹⁰⁵ Elberswiller, village disparu près de Balbronn, arr. de Molsheim.

¹⁰⁶ Observation faite par PFISTER, op. cit., p. 124.

¹⁰⁷ BRUCKNER, p. 95, n° 165; n° 7 de notre liste.

¹⁰⁸ La mention de cet acte était restée ignorée jusqu'à maintenant car Grandidier, croyant à tort que *Teorasheim* était une graphie fautive pour *Odradesheim* (Odratzheim, Bas-Rhin, arr. de Molsheim), avait corrigé en conséquence, mais sans le signaler, le texte de la »Genealogia«. Fait plus grave, il avait falsifié l'acte de donation du 29 mai 748 qui ne concernait qu'une part de l'île de Honau en y ajoutant la phrase inconnue des manuscrits: »*Idem dono ad ipsum locum sanctum portionem meam totam que est in marca Odradesheim, cum terris, pratis.*« BRUCKNER, p. 96, avait déjà rejeté ces mots qui ne figurent pas dans les éditions antérieures à Grandidier.

¹⁰⁹ Diersheim, Bade-Wurtemberg, cercle de Kehl.

Hecho II fils de Hugo II et petit-fils de Hecho I n'est attesté par aucun texte de Honau, mais un acte¹¹⁰ de l'abbaye de Fulda du 19 juin 785 nous montre un grand propriétaire du nom de Huc, variante de Hugo, donnant à Fulda des biens situés en Alsace, à Ostheim, Kientzheim et Sigolsheim¹¹¹, pour le salut de son âme et de celle de son fils Hahicho, variante de Haecho. S'agit-il de Hugo II que nous avons vu apportant le 17 septembre 723 sa souscription à un acte de son père Haecho? Cela est vraisemblable. Dans ce cas il aurait été un tout jeune homme en 723 (un Franc Salien était majeur à douze ans, un Franc Ripuaire l'était à quatorze ans) et un homme âgé en 785. Mais il n'est évidemment pas exclu qu'un autre membre de la famille du nom de Hugo ait également eu un fils appelé Haecho. Quoiqu'il en soit l'auteur de la »Genealogia« a trouvé la filiation Hugo II – Hecho dans une charte de Honau perdue depuis.

Quant aux derniers membres de la troisième génération, à savoir Hugbertus, Hebrohardus, Horbertus et Thetibaldus, tous fils d'Albericus, ils ne sont pas attestés clairement à Honau ou ailleurs.

4. Valeur et intérêt de la »Genealogia«

Plusieurs faits se dégagent nettement de l'examen de cette notice auquel nous avons procédé:

a) L'auteur de la généalogie disposait de chartes perdues depuis lors qui, contrairement à ce qu'on avait cru¹¹², concernaient non seulement la troisième et la quatrième générations des descendants d'Adalric mais aussi la première et la seconde générations.

b) Toutes les fois qu'il est possible de contrôler les affirmations de la »Genealogia«, elles s'avèrent véridiques, à cela près que les noms ne sont pas toujours transcrits exactement. Les quelques erreurs que nous avons constatées dans la transcription des noms de personnes sont de l'espèce courante à toutes les époques et n'incitent pas au doute; elles montrent au contraire que l'auteur de la »Genealogia« n'inventait pas mais avait sous les yeux des textes anciens.

En l'absence des textes perdus, cette notice de Honau sur les descendants d'Adalric bienfaiteurs du monastère est une source très brève mais importante pour la connaissance du duché d'Alsace sous les derniers Mérovingiens et les premiers souverains Carolingiens.

Cette source mérite-t-elle toutefois pleine créance, le principe même

¹¹⁰ BRUCKNER, p. 195, n° 311; Urkundenbuch des Klosters Fulda, t. I, p. 240–244, n° 163–164.

¹¹¹ Ostheim, Kientzheim et Sigolsheim, Haut-Rhin, arr. de Ribeauvillé.

¹¹² Opinion de PFISTER, op. cit., p. 123–124.

de rattacher tous ces donateurs au duc Adalric est-il fondé? Adalbert, Batticho (Batacho), Hugo I et Haecho I sont-ils réellement frères, fils du duc Adalric? Selon Pfister, l'auteur de la généalogie, voyant que la propriété de l'île de Honau était répartie entre Liutfrid et Eberhard, fils d'Adalbert, Boro fils de Baticho, Hugo III petit-fils de Hugo et Haecho, en avait déduit arbitrairement qu'Adalbert, Baticho, Hugo et Haecho étaient frères; il aurait ensuite combiné cette donnée avec la »Vita Odiliae« selon laquelle Adalbert était à la fois frère de sainte Odile, fils d'Adalric et père d'Attala, Eugenia et Gundelinda. Pfister avait été suivi par tous les historiens postérieurs à une exception près¹¹³.

Sachant maintenant que l'auteur de la »Genealogia« a eu entre les mains une abondante documentation perdue concernant entre autres Adalbert et Batacho, nous estimons que ses dires sont très probablement dignes de foi sur ce point. Une considération indépendante des sources disparues renforce cette crédibilité: on ne peut, semble-t-il, mettre en doute qu'Adalbert, Batacho, Hugo I et Haecho I aient été copropriétaires de l'île de Honau dans les premières décennies du VIII^e siècle, lorsqu'Adalbert y appela les moines irlandais. Or il est difficile de concevoir la fondation d'un monastère sur une île partagée entre différents propriétaires si ceux-ci ne sont pas unis par des liens étroits. Honau a tous les caractères d'une abbaye privée des descendants d'Adalric. Nous avons par ailleurs un indice de parenté entre le duc Adalbert et Batacho: selon la »Genealogia« un petit-fils et un arrière-petit-fils de ce dernier ont porté le nom d'Adalbert. Compte tenu de ces divers éléments, l'existence d'un lien de parenté entre le duc Adalbert, Batacho, Hugo I et Haecho I me paraît certaine.

c) Si les descendants d'Adalric ont été généreux à l'égard du monastère au VIII^e siècle, on peut être assuré que d'autres laïcs auxquels l'auteur de la notice généalogique n'avait pas de raison de s'intéresser ont agi de même et que le chartrier de Honau a donc possédé de nombreux actes de donation de ce temps.

d) Les chartes, en grande partie perdues, utilisées pour la notice généalogique s'étendaient sur une période allant approximativement de la fondation de Honau dans le premier quart du VIII^e siècle jusqu'au début du IX^e siècle; en effet, le seul personnage de la quatrième génération des descendants d'Adalric, Adalbert II fils de Chroso, est mentionné en 805.

¹¹³ VOLLMER, article cité.

Le Chroniqueur de Koenigshoven

Le titre d'évêque porté par plusieurs abbés de Honau intrigua tout particulièrement Jacques Twinger de Koenigshoven, appelé couramment Koenigshoven¹¹⁴ (1346–1420), le chroniqueur strasbourgeois par excellence. C'est à lui qu'on doit la première grande histoire de la ville et des évêques de Strasbourg.

Dans la première version, achevée en 1386, de sa chronique allemande, il apparaît encore bien mal renseigné sur les premiers temps de Honau. Voici en résumé ce qu'il en dit¹¹⁵:

Le monastère a été fondé au temps de saint Florent évêque de Strasbourg – il fait de ce saint un contemporain de Dagobert I^{er} roi d'Austrasie (623–634) – par le duc d'Alsace Adalbert qui lui donna les petites villes et les villages sur le Rhin, dans la région de Honau et aux alentours, avec les dîmes, bois, eaux, pâturages et autres appartenances. Par la volonté de saint Florent, lui-même un Scot, la plupart des moines de l'abbaye étaient des Scots. Adalbert rendit l'établissement si riche que celui-ci devint un évêché et eut à la fois un évêque, un abbé et de nombreux prélats. Il y avait ainsi à Strasbourg un évêché pour la rive gauche du fleuve, et un autre à Honau pour la rive droite. Après plusieurs siècles, les deux évêchés furent réunis en un seul, celui de Strasbourg, et l'abbaye devint un chapitre. Koenigshoven précise enfin qu'il a traité ce sujet pour dissiper une opinion répandue chez des personnes ignorantes, selon laquelle l'église principale du diocèse de Strasbourg aurait été à Honau ou à Saint-Thomas de Strasbourg avant d'être à Notre-Dame¹¹⁶ de Strasbourg. En réalité indique-t-il, six évêques précédèrent à Notre-Dame de Strasbourg l'évêque Florent au temps duquel furent fondés Honau, le Mont-Sainte-Odile et Saint-Etienne de Strasbourg.

Dans le texte définitif de sa chronique, auquel il travailla jusqu'à sa mort, Koenigshoven réexamine la question avec plus de compétence et une meilleure information. De curé de campagne il était devenu chanoine au chapitre Saint-Thomas de Strasbourg où lui furent confiées les archives et la bibliothèque. En compilant un cartulaire de Saint-Thomas il s'était familiarisé avec le maniement des chartes. Surtout, il avait consulté les

¹¹⁴ La bibliographie relative à cet auteur est très abondante; cf. Kurt KÖSTER, Jakob Twinger von Koenigshoven. Eine Bibliographie, dans: Schicksalswege am Oberrhein, Heidelberg, 1952, p. 101–111.

¹¹⁵ Le texte a été publié par J. SCHILTER, Die alteste teutsche . . . elsassische und strassburgische Chronike von Jacob von Königshoven, Strasbourg, 1698, p. 239.

¹¹⁶ La cathédrale de Strasbourg.

archives de Honau transférées à Strasbourg en 1398 lors de l'installation du chapitre de Honau à Saint-Pierre-le-Vieux. Voici la traduction de ce qu'il écrivit¹¹⁷:

DU CHAPITRE DE HONAU ET DE RHINAU ET COMMENT
IL FUT UN EVÊCHÉ, PAS LONGTEMPS TOUTEFOIS.

A cette même époque, en l'an 720 de l'Incarnation, le duc Adelbreht voulut faire encore plus honneur au service divin et construisit un monastère d'hommes à Honau sur le Rhin, à une lieue au dessous de Strasbourg. Et ce monastère s'appelait le monastère des Scots car la plupart de ses moines étaient issus du pays des Scots, dont saint Florent était également originaire. Il s'agissait d'hommes savants, capables de prêcher la foi chrétienne. Ils étaient venus du pays des Scots pour augmenter la foi chrétienne et l'enseigner car en ces pays-ci une partie de la population était encore païenne et la majorité n'était devenue chrétienne que peu avant le temps de Dagobert, ainsi qu'il a été dit au chapitre précédent. Le dit duc Adelbreht donna à ce même monastère les petites villes et les villages sur le Rhin, dans la région et aux alentours, avec les dîmes, bois, eaux, pâturages et autres appartenances et Theodricus le roi de France nomma un abbé dans ce même monastère; celui-ci s'intitulait tantôt abbé tantôt évêque et s'appelait Tubanus du pays des Scots. Parfois il s'intitulait à la fois abbé et évêque.

Le premier évêque et abbé de Honau

Ce Tubanus, premier évêque et abbé de Honau, mourut en l'an 760 de l'Incarnation. Ses successeurs Thomas puis Steffan et ensuite Surlech, tous originaires du pays des Scots, s'intitulèrent à la fois évêques et abbés de Honau. C'est ainsi qu'il n'y eut que quatre évêques de Honau et ensuite uniquement des abbés, jusqu'à ce que ce monastère et le monastère de Saint-Thomas et beaucoup d'autres monastères fussent dispensés de la règle en sorte qu'ils devinrent des chanoines séculiers avec pour supérieur un prévôt et non un abbé.

Il y avait ainsi deux évêchés ici, l'un à Strasbourg de ce côté du Rhin, l'autre à Honau, de l'autre côté du Rhin et chacun avait un évêque particulier. Mais l'évêché de Strasbourg existait bien cent ans avant celui de Honau car le roi Dagobert a fait de Strasbourg un évêché ainsi qu'il a été dit plus haut et c'est Theodricus, le dixième roi après Dagobert, qui a fait de Honau un évêché qui ne dura qu'environ 60 ans. Après, il n'y eut plus d'évêque à Honau et il y eut un seul évêché en Alsace à la fois de ce côté et de l'autre côté du Rhin, comme c'est actuellement le cas¹¹⁸.

J'ai dit ceci afin qu'on ne pense pas que l'église principale du diocèse de Strasbourg a été à Honau ou à Saint-Thomas avant d'être à Notre-Dame, ainsi que le croient quelques personnes ignorantes qui ne sont pas instruites à ce sujet. En réalité il y eut maint évêque à Notre-Dame avant que le monastère de Honau ne devînt un évêché, ainsi qu'il a été dit plus haut.◀

En outre, parmi les matériaux que réunit Koenigshoven et qui brûlèrent avec la bibliothèque de Strasbourg en 1870, se trouvait une chronologie des rois de France, complétée de la main du chroniqueur. On y lisait¹¹⁹:

¹¹⁷ Texte publié par C. HEGEL, *Die Chroniken der deutschen Städte vom 14. bis 16. Jahrhundert*, t. IX, Leipzig, 1871, p. 637-639.

¹¹⁸ Koenigshoven oublie que la Haute-Alsace faisait partie du diocèse de Bâle.

¹¹⁹ Texte publié par J. SCHILTER, *Die alteste teutsche . . . elsassische und strassburgische Chronicke von Jacob von Königshoven*, p. 485.

»*Theodricus filius Dagoberti (Junioris) regnare cepit anno DCCXX (et sedem habuit Metis) et regnavit annis XVI. Post cujus mortem regnum Franciae vacavit VI annis. (Eo tempore hic Theodricus rex commisit abbatiam et conventum monasterii in Honowe, quod nunc ecclesia sanctorum Petri et Michaelis Argentinensis nominatur, Tubano abbati primo ibidem de genere Scotorum anno Domini DCCXX ut infra LXVIII folio).*»

Les mots entre parenthèses sont des additions dues à Koenigshoven. Le renvoi au folio 68 vise selon toute vraisemblance le passage traduit plus haut, que le chroniqueur consacra à Honau.

Manifestement, les chanoines de Honau évoquaient avec orgueil les évêques de Honau de jadis, en exagéraient le nombre et vieillissaient leur établissement. Le »*De donationibus ipsius insulae*« qui faisait remonter la fondation du monastère au temps de Clovis devait être en gestation. Koenigshoven a tenu à rétablir la vérité. Certes il n'a rien d'un érudit moderne, les fables et les déformations de faits réels abondent chez lui; mais dans le cas présent, il est certain qu'il a consulté les archives de Honau. Il a regardé de près les documents ainsi que le montrent ses indications exactes relatives à Tubanus: celui-ci s'intitule effectivement tantôt évêque¹²⁰, tantôt abbé¹²¹, tantôt enfin évêque et abbé¹²². On est donc tenté d'ajouter également foi aux autres précisions fournies par Koenigshoven, à savoir la mort de Tubanus en 760 et le titre d'évêque porté par ses successeurs les abbés Thomas, Stephanus et Surlech. Ces données s'accordent avec le peu que nous savons par ailleurs: Tubanus est mentionné jusqu'en 758 dans les actes conservés¹²³. Stephanus figure comme abbé dans un diplôme de mars 770¹²⁴ et les »*Nomina Honaugensium episcoporum*« l'indiquent comme évêque.

Pour ce qui est de la chronologie, Koenigshoven précise que la dignité épiscopale revêtue par l'abbé de Honau ne dura qu'environ 60 ans, ce qui placerait les abbés-évêques de Honau Tubanus, Thomas, Stephanus et Surlech dans une période allant approximativement de 720 à 780. Le terminus ad quem doit en réalité être antérieur de quelques années et se situer aux environs de 773. En effet, l'abbé Beatus qui dirigeait le monastère au plus tard¹²⁵ à partir de 774 n'était plus évêque.

¹²⁰ *Dubanus episcopus* (BRUCKNER, n° 163, 165, 166, 168, 183).

¹²¹ *Dubanus abbas* (BRUCKNER, n° 167).

¹²² *Dubano episcopo vel abbate* (BRUCKNER, n° 184).

¹²³ BRUCKNER, n° 163, 165-169, 183, 184.

¹²⁴ BRUCKNER, n° 218.

¹²⁵ L'abbé Beatus apparaît pour la première fois dans un mandement de Charlemagne (n° 14 de notre liste) sans date, qui se situe entre la mort du roi Carloman et la prise du titre *rex Langobardorum* par Charlemagne, donc entre le 4 décembre 771 et le début du mois de juin 774; la teneur de l'acte nous montre que Beatus était abbé depuis plusieurs mois sinon quelques années.

Si Koenigshoven est digne de foi lorsqu'il parle de Honau et s'il a réellement pu vérifier la qualité d'évêque et abbé de Honau attribuée à Thomas, Stephanus et Surlech, et les situer approximativement dans le temps alors qu'aucun acte conservé ne nous renseigne sur Thomas et Surlech, c'est qu'il a disposé d'actes que nous n'avons plus.

En outre, lorsqu'il nous dit que le roi Theodricus, c'est à dire Thierry IV, confia le monastère à Tubanus, il puise cette indication au faux diplôme¹²⁶ de Thierry IV. Ce texte, tel que nous le connaissons, est dépourvu de date, mais l'exemplaire utilisé par Koenigshoven était peut-être plus complet. Quoiqu'il en soit, le chroniqueur situe cet acte juridique en l'an 720 qui correspond, selon sa chronologie légèrement inexacte – Thierry IV ne devint roi qu'en 721 – à la première année du règne et il prend Tubanus pour le premier abbé de Honau. Ce faisant, il supprime Benedictus que la notice généalogique désigne avec raison comme abbé fondateur du monastère. L'erreur de Koenigshoven est excusable: la lecture d'une charte¹²⁷ de Honau du 21 juin 723 – nous avons vu plus haut qu'il avait examiné avec une attention particulière les actes relatifs à Tubanus – fait croire à qui ignore les pièges du latin mérovingien que Tubanus et Benedictus étaient un seul et même personnage; on y lit en effet qu'une donation est faite à l'abbaye » *ubi presenti tempore Benedictus sive Tubanus esse videtur abbas*¹²⁸.

L'utilisation du faux diplôme de Thierry IV par Koenigshoven est un fait important. En effet, Coccius avait été soupçonné d'avoir fabriqué ce document; Koenigshoven ayant précédé de deux siècles le savant jésuite, ce dernier est innocenté.

A la différence du passage de la chronique concernant la nomination de Tubanus, la phrase de Koenigshoven relative à la donation du duc Adalbert ne remonte pas à une utilisation directe des sources car elle se trouve déjà dans la première version de la chronique, rédigée alors que Koenigshoven ne connaissait pas encore les archives de Honau.

Pour conclure ce chapitre, nous confronterons les dires de Koenigshoven et ceux de Coccius: leurs listes des abbés-évêques de Honau ne coïncident pas entièrement; Tubanus, Thomas, Stephanus et Surlech selon Koenigshoven; Benedictus, Tubanus, Thomas et Stephanus selon Coccius qui passe sous silence le nom du successeur de Stephanus et précise que Beatus fut le sixième abbé.

L'absence de Benedictus chez Koenigshoven s'explique aisément ainsi que nous l'avons vu. Surlech fut-il réellement abbé-évêque de Honau

¹²⁶ Voir plus bas, p. 80.

¹²⁷ BRUCKNER, p. 44, n° 101; n° 2 de notre liste.

¹²⁸ Voir plus bas, p. 51-52.

comme le veulent Koenigshoven et aussi les »Nomina Honaugensium episcoporum« ou seulement abbé de Honau? Nous ne saurions trancher cette question d'intérêt secondaire, mais son abbatiat nous paraît bien certain puisque Beatus est qualifié de sixième abbé par Coccius, ce qui implique l'existence d'un cinquième abbé entre Stephanus et Beatus. L'abbatiat de Surlech fut certainement très bref car Stephanus était à la tête du monastère en 770 et Beatus occupait cette charge au plus tard en 774. Ainsi nous est-il possible, en combinant les données de Koenigshoven, de Coccius, des »Nomina Honaugensium episcoporum« et des chartes, d'établir une liste assurée des six premiers abbés irlandais de Honau.

Les deux divergences dans la liste d'abbés-évêques mises à part, Koenigshoven et Coccius présentent des concordances intéressantes: Koenigshoven a utilisé le faux diplôme de Thierry IV que publiera Coccius et il semble bien avoir disposé, lui aussi, de chartes du VIII^e siècle perdues depuis lors.

L'humaniste Jérôme Gebwiler

Originaire de la petite cité haut-rhinoise de Kaysersberg, cet humaniste qui vécut de 1474 à 1545 eut de grandes ambitions dans le domaine de l'histoire de l'Alsace¹²⁹. Il fut le premier à concevoir une description historique et topographique de cette province et, s'il ne réalisa pas ce projet, il rédigea du moins une série de travaux. On lui doit trois opuscules historiques, »Une belle et véridique histoire de l'origine princière de la sainte vierge Odile¹³⁰«, en allemand, une »Chronique de Sélestat¹³¹«, en allemand, restée longtemps inédite, un aperçu sur l'histoire de Ha-

¹²⁹ Sur cet auteur, voir: Charles SCHMIDT, Histoire littéraire de l'Alsace, t. II, Paris, 1879, p. 159-173; Rodolphe REUSS, De scriptoribus rerum alsaticarum historicis a primordiis ad saeculi XVIII exitum, Strasbourg, 1898, p. 80-83; P. ADAM, L'humanisme à Sélestat, Sélestat, 1962, p. 18-21; Chr. WILSDORF, Beatus Rhenanus et le manuscrit du chroniqueur dominicain de Colmar, dans: Annuaire de la Société historique et littéraire de Colmar, t. 11 (1961), p. 37-43. J'emprunte à Gebwiler l'indication de l'année de sa naissance: dans ses Commentaires des Habsbourg, il relate au livre IV, fo 31 v^o, l'exécution de Pierre de Hagenbach qui eut lieu le 9 mai 1474 et il ajoute: »A cujus obitu septembri mense anni ejusdem ego Hieronimus Gebwilerus hujus libri autor in hanc lachrimarum vallem nascebar.«

¹³⁰ Eine schöne wahrhaftig ... hystorie des fürstlichen stammens ... der heiligen junckfrawen Otilie ... Strasbourg 1521. J'ai utilisé l'exemplaire de la bibliothèque de Sélestat. Il existe de cet ouvrage une réédition due à Johannes Schuttenheimer, parue à Fribourg-en-Brigau en 1598.

¹³¹ Schlettstadter Chronik des Schulmeisters Hieronymus Gebwiler, herausgegeben von J. GENY, Sélestat, 1890.

guenau¹³², en latin et deux ouvrages plus volumineux, une chronique de Strasbourg en allemand, restée en majeure partie inédite¹³³ et une histoire manuscrite des Habsbourg intitulée »Commentariorum vetustissimi ortus nobilissimae Habsburgensium comitum domus authore Hieronimo Gebwiler Argentuariensi . . . libri quinque«¹³⁴, titre que nous abrègerons pour la commodité du lecteur en »Commentaires des Habsbourg«.

Hélas! les capacités intellectuelles de Gebwiler n'étaient de loin pas à la mesure de ses entreprises et, s'il avait des vrais humanistes la soif de la découverte, la science et surtout le sens critique lui faisaient cruellement défaut. Il est navrant de constater que cet homme qui avait eu la chance de visiter les chartriers et les bibliothèques des abbayes alsaciennes avant qu'ils aient été amoindris par la guerre des Rustauds de 1525 et la guerre de Trente Ans n'a su tirer qu'un médiocre parti des richesses qui s'offraient à lui. Il s'intéressait particulièrement au Haut Moyen Age mais il n'avait pas toujours la patience et la modestie de copier soigneusement les textes et d'en extraire la simple vérité. Les notes qu'il prenait au vu des documents semblent avoir été généralement insuffisantes. Bien souvent, comme tous les demi-érudits, il confond, fait des rapprochements erronés et laisse courir son imagination. Fort heureusement, la très grande majorité des textes qu'il a utilisés sont parvenus jusqu'à nous par ailleurs. Aussi, les parties concernant la période vécue par Gebwiler mises à part, le dépouillement de ses oeuvres auquel nous avons procédé est-il décevant pour la connaissance du Moyen Age alsacien. Dans le cas de Honau toutefois il s'avère utile.

Gebwiler, en effet, avait eu accès au chartrier de Honau conservé à Saint-Pierre-le-Vieux. Dans sa chronique de Strasbourg, il en vante les richesses: »Combien grands étaient les rentes, cens et droits de cette

¹³² Publié en tête d'un écrit de polémique religieuse *Gravissimae sacrilegii ac contemptae theosebiae ultionis . . . syngramma Hieronymo Gebwiler auctore*, Haguenau, 1528.

¹³³ L'ouvrage étant considéré comme perdu, K. STENZEL en avait publié sous le titre: *Die Straßburger Chronik des elsässischen Humanisten Hieronymus Gebwiler*, Berlin, 1926, les extraits qu'en avaient fait les érudits des siècles précédents. J'en ai retrouvé en 1949 une copie incomplète sans nom de l'auteur, aux folios 1 à 191 du manuscrit 77 du fonds allemand de la Bibliothèque nationale; on trouve une description très sommaire du manuscrit dans Gédéon HUET, *Catalogue des manuscrits allemands de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1895, p. 46, n° 77.

¹³⁴ Le manuscrit autographe, longtemps disparu, appartient au bibliophile colmarien Fernand HEITZ (1891-1963) qui en signala l'existence dans son article: *Quelques alsatiques rapatriés en Alsace*, dans: *Revue d'Alsace*, t. 83 (1936), p. 148-153, et me le prêta très libéralement. Il est maintenant le manuscrit 5458 de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Gebwiler publia en 1524 un abrégé de ses *Commentaires des Habsbourg* sous le titre: *Epitome regii ac vetustissimi ortus Sacrae Caesaree ac Catholicae Majestatis . . . omniumque archiducum Austriae ac Habsburgensium comitum*, Strasbourg, 1527; une seconde édition en parut à Haguenau en 1530.

église (= Honau), nul ne le croit s'il n'a pas vu les écrits de donation ¹³⁵.« Il y recourut notamment pour ses études généalogiques sur la famille des ducs d'Alsace, à laquelle il s'intéressait à deux titres: c'est d'elle qu'était issue sainte Odile, selon la »Vita Odiliae«, et d'autre part Gebwiler en faisait descendre les Habsbourg. Il est assez documenté sur les ducs d'Alsace, ce qui ne l'empêche pas de commettre des erreurs. Il qualifie le duc d'Alsace Adalbert (*Adelbertus* dans son »Commentaire des Habsbourg« écrit en latin, *Adelbert* dans ses écrits allemands) de *dux Suevie et Alsacie*, de *dux Germanie ac Alsacie*, en allemand de *Herzog zu Elsaß oder Germanien*, projetant ainsi dans le passé mérovingien l'union des duchés de Souabe et d'Alsace qui ne remonte qu'au X^e siècle. Il précise que ce duc a fondé le chapitre Saint-Etienne à Strasbourg pour jeunes filles nobles ¹³⁶ et, en 721, le monastère de Honau ¹³⁷. Selon notre humaniste ¹³⁸, Adalbert a trois fils: *Eberhardus*, en allemand *Eberhart*, *Lutfri-dus*, en allemand *Lütfrid*, et Maso. Ce dernier est un personnage fabuleux et il a été emprunté par Gebwiler à la chronique, rédigée au XII^e siècle, du monastère d'Ebersmunster ¹³⁹, mais les deux premiers sont les fils bien connus du duc Adalbert; il s'agit du comte alsacien Eberhard et du duc d'Alsace Liutfrid ¹⁴⁰. D'Eberhard Gebwiler sait qu'il est le fondateur de la célèbre abbaye de Murbach, mais il en fait un *dux Suevie* ou *dux Suevie seu Germanie* ¹⁴¹. Cette erreur n'est d'ailleurs pas son fait et il a eu tort de faire confiance aux moines de Murbach. Un texte murbacois du XIV^e siècle, le »De nominibus primi abbatis monasterii Morbacensis funda-

¹³⁵ STENZEL, op cit., p. 61: »Was grossen gulten, zinsen und herrlichkeiten diss gotthws gehept habe, gloubet nieman, er sehe dann die geschrifften der donation.«

¹³⁶ Commentaires des Habsbourg, livre III, fo 34 v^o; Histoire de l'origine princière de sainte Odile, fo 24 v^o.

¹³⁷ Commentaires des Habsbourg, livre III, fo 31: »... *Adelbertus dux Germanie ac Alsacie, frater dive Otilie, cenobium Honow haud procul ab Argentorato pro Scotis monachis benedictine professionis circiter annum dominicae Nativitatis XXI supra DCC extructum magnifice dotavit* ...«

¹³⁸ Histoire de l'origine ..., fo 23: »*Diser Hertzog Adelbert hat zwo haussfrawen gehabt. Die erst hiess Gerlindis, von wölcher er drey sün Eberhardum, Lutfridum und Masonem, auch drey töchter Attalam, Gundelindam unnd Eugeniam geboren hat.*«

¹³⁹ Chronicon Ebersheimense, dans MG. SS. t. XXIII, p. 437.

¹⁴⁰ Sur ces personnages, voir les travaux déjà cités de Chr. PFISTER, H. BÜTTNER, A. BRUCKNER, A.-M. BURG et en outre W. LEVISON, Die Urkunden des elsässischen Grafen Eberhard († 747) und die Vita Desiderii Alsegaudiensis, dans: Neues Archiv, t. 27 (1902), p. 368-399, et L. LEVILLAIN, J. VIELLIARD, M. JUSSELIN, Charte du comte Eberhard pour l'abbaye de Murbach (1er février 731/732), dans: Bibliothèque de l'École des chartes, t. 99 (1938), p. 5-41.

¹⁴¹ Commentaires des Habsbourg, livre III, fo 32: »*Wickgernus quoque Argentinensis presul ... Eberhardo Suevie seu Germanie duci aream intra Vosagi montana pro Murbacensi cenobio extruendo liberalissime contulit.*« Gebwiler a pris le privilège accordé le 13 janvier 728 à Murbach par l'évêque de Strasbourg Widegern (BRUCKNER, p. 53, n^o 113) pour un acte de donation.

torisque et aliorum abbatum antiquorum aliorumque modernorum», mentionne en effet »*Eberhardus dux de Suevia, monasterii Morbacensis constructor et fundator*¹⁴²« et dès le XIII^e siècle Eberhard portait le titre de duc sur deux monuments qui décoraient le choeur de l'église abbatiale de Murbach¹⁴³. De Liutfrid notre humaniste érudit sait qu'il avait pour épouse une nommée Hiltrudis¹⁴⁴, mais il confond le duc du VIII^e siècle avec un comte alsacien également dénommé Liutfrid qui vécut au X^e siècle et qu'il connaît par la Chronique d'Ebersmunster¹⁴⁵; aussi le qualifie-t-il »de duc ou de comte¹⁴⁶«.

Quant à Batacho fils du duc Adalric, il l'appelle *Bathaco* et le décore du titre de comte¹⁴⁷. Les graphies adoptées par Gebwiler pour les noms de personnes de l'époque franque contiennent fréquemment des erreurs, mais dans ce cas il a mieux déchiffré le texte ancien dont il disposait que l'auteur de la notice généalogique de Honau qui lisait à tort *Batticho*.

Gebwiler puise à quatre reprises au moins aux chartes de Honau. Nous examinerons successivement ces quatre cas:

1^o) Dans son »Histoire de l'origine princière de sainte Odile«, il nous apprend que le duc Adalbert »a eu ses résidence et habitation dans une cour et village situés près de Strasbourg et appelés Koenigshoffen¹⁴⁸«. Nous n'avons aucune raison de soupçonner Gebwiler d'inventer sur ce point. A la page suivante, en effet, il nous précise de même qu' »Eberhard duc de Souabe, fils du duc Adalbert sus-mentionné . . . , avait son habitation à Eguisheim«¹⁴⁹ et là nous connaissons sa source; il s'agit de la »Chronique d' Ebersmunster«¹⁵⁰. Or il est facile de découvrir où il a eu connaissance de la résidence d'Adalbert: dans un des deux actes qu'on soupçonnait Coccius d'avoir fabriqués, à savoir la charte par laquelle Adalbert, fondateur de Honau, complétait sa première donation en faveur de l'abbaye. Voici le passage où l'érudit jésuite en donne des extraits qu'il a mis en italique:

¹⁴² Murbacher Annalen, éd. Th. von LIEBENAU, dans: Anzeiger für schweizerische Geschichte. Neue Folge, t. 4 (1883), p. 170.

¹⁴³ Voir W. SAUERLÄNDER, Das Stiftergrabmal des Grafen Eberhard in der Klosterkirche zu Murbach, dans: Festschrift für Werner Gross, Munich, 1968, p. 60-77.

¹⁴⁴ Cette indication est confirmée par deux chartes de Wissembourg; cf. BRUCKNER, p. 76, n^o 134 et p. 78, n^o 137.

¹⁴⁵ MG. SS., t. XXIII, p. 441.

¹⁴⁶ Histoire de l'origine . . . , f^o 25v.

¹⁴⁷ Histoire de l'origine princière, fol. 28 v^o: »von graven Bathacone . . .«

¹⁴⁸ Histoire de l'origine princière, fol. 23: » . . . hertzog Adelbert der . . . ein . . . Hertzog zu Elsass oder Germanien gewesen ist. Hat auch seinen sitz und wonung gehabt in einem hoff und Dorff bey Strassburg genannt Künigshofen . . .«

¹⁴⁹ Histoire de l'origine princière, fol. 24: »Eberhardus Hertzog zu Schwaben, obgedachtes Hertzog Adelberts sune . . . het sein wonung zu Egenessheim . . .«

¹⁵⁰ MG. SS., t. XXIII, p. 437.

»Nec abhorret ab ea quam tueor sententia vel Adalbertus cenobii fundator diplomate, ut loquitur, *in curte regia villae quae est in suburbano civitatis novo quam Adalbertus dux ex novo opere construxit, dato firmatoque mensis junii anno secundo Theoderici regis, ubi sacro sancto monasterio quod est constructum in insula Hohenaugiensi in honore beatissimi archangeli Michaelis ubi praesente tempore Benedictus praeesse videtur abbas*, ad primigeniam foundationem nova fundorum et vectigalium addimenta liberaliter adjecit.«

Le nouveau faubourg de la cité de Strasbourg avec sa *curtis regia* nouvellement construite par le duc Adalbert est, ainsi qu'on l'a vu depuis longtemps¹⁵¹, le faubourg Strasbourgeois de *Koenigshoffen* dont le nom est la version allemande de *curtis regia*.

Précisons que l'extension de Strasbourg est attestée par un autre texte, une charte de Fulda de 791¹⁵², et que c'est là un indice en faveur de l'authenticité de l'acte cité par Coccius; on voit mal, en effet, comment ce dernier aurait pu savoir que Strasbourg s'est développé au VIII^e siècle.

L'utilisation de l'acte de 722 par Gebwiler est d'importance. Elle exclut l'hypothèse de la fabrication d'un faux par Coccius. On peut aller plus loin: les formules des passages de l'acte qui nous ont été conservés par Coccius sont bien celles d'actes privés de l'époque franque; cet acte était donc bien authentique ainsi que l'avait admis le meilleur connaisseur des actes mérovingiens¹⁵³. Ce qui subsiste de la charte nous apprend que le duc Adalbert a grandement favorisé le monastère de Honau en ses premières années. Le passage où il devait indiquer sa qualité de fondateur de l'établissement ne nous est pas parvenu, mais ce titre que lui donne Coccius est confirmé par la notice généalogique de Honau¹⁵⁴. Par ailleurs, nous savons par l'acte de donation¹⁵⁵ de Liutfrid et d'Eberhard du 11 décembre 723 qu'Adalbert était copropriétaire de l'île de Honau sur laquelle fut construit l'établissement religieux. Ainsi le duc Adalbert a bien fondé le monastère de Honau avant le mois de juin 722.

2°) Dans les trois autres cas, Gebwiler renvoie expressément à des chartes de Honau. Deux sont citées dans sa »Chronique de Sélestat«, rédigée en 1527–1528¹⁵⁶.

¹⁵¹ SCHOEPFLIN, *Alsacia illustrata*, t. I, Colmar, 1751, p. 701.

¹⁵² BRUCKNER, p. 217, n° 341; E. E. STENGEL, *Urkundenbuch des Klosters Fulda*, t. I, p. 282, n° 187.

¹⁵³ W. LEVISON, *op. cit.*, p. 369.

¹⁵⁴ Voir plus haut, p. 18 et 21.

¹⁵⁵ BRUCKNER, p. 47, n° 103; n° 4 de notre liste.

¹⁵⁶ A la page 8 de l'édition, Gebwiler indique à propos d'une charte qu'il situe en 724 que 803 années se sont écoulées depuis lors, ce qui nous mènerait à l'an 1527 pour la rédaction. A la fin de l'opuscule, p. 30 de l'édition, il parle de Wimpfeling (mort en 1528) en termes qui montrent que cet érudit était déjà mort.

a) Il déclare¹⁵⁷ vouloir »exposer avec témoignage véridique que dans le village de Sélestat il y a eu aussi, il y a bien longtemps, une résidence royale ou hôtel royal car j'ai lu dans le *zalbuoch* dudit monastère de Honau qui a été jadis une puissante abbaye une copie d'un instrument dans lequel il est écrit comment l'empereur a tenu une grande cour dans le village de Sélestat en l'année 775, la sixième de son règne en Austrasie. Et il a siégé là en conseil public et en tribunal et il a tranché sur le fond et par jugement les querelles et discordes de son empire. En effet vinrent devant lui d'une part l'abbé d'Offenweiler que l'on appelle maintenant Schuttern et d'autre part l'abbé de Honau au sujet de quelques litiges qu'ils avaient entre eux à propos de quelques personnes relevant des abbayes et ils furent accordés à ce sujet à Sélestat par décret de l'empereur Charles selon la teneur de la charte dont voici le texte traduit en allemand¹⁵⁸: »Charles par la grâce de Dieu roi en France et en Lombardie. Comme nous siégions au nom de Dieu au village de Sélestat en notre palais pour juger les affaires des hommes ou pour les terminer par jugement légal. Actum regis. 775.«

On possède heureusement par ailleurs le texte de ce jugement¹⁵⁹ dont les premières lignes correspondent avec les mots traduits en allemand par Gebwiler: »*Carolus gratia Dei rex Francorum et Longobardorum. Cum nos in Dei nomine Sclatistati villa in palacio nostro ad universorum causas audiendum vel recta judicia terminandum resideremus . . .*« A la différence des copies connues, qui sont mutilées de la date, celle que Gebwiler eut en mains semble bien avoir été complète à cet égard et avoir porté la date »sixième année du règne« de Charlemagne. Mais le chroni-

¹⁵⁷ Schlettstadter Chronik, p. 8: »... mit wahrhaftiger Zeignusz darthuen, dass in dem Dorff Schlestadt vor alten zeiten auch ein kiniglicher Sitz oder Hoff gewesen, dan ich in dem Zalbuoch des obgemelten Gotshaus Honau, so vor Zeiten ein mechtige Abtey gewesen ist, ein Transumbt des Instruments, welches ich gelesen, darin eigentlich geschriben stehet, wie das Kaiser Carlin der Gross in dem Jahr, da man zalt von der Geburt Christi sibenhundert und fünff und sibentzig, das sechste Jahr in seinem Reich Annastrasien (sic) hat einem grosen Hof gehabt in dem Dorf Schletstat. Ist auch dazuo offnem Rath und Gericht gesessen und hat die Händel und Zwitracht seines des Reichs Warheit und mit Urteil entschieden. Namblichen so seint daselbst auch für ihn komen der Abt zu Offenweiler, so man jetzt Schütern nentt an einem, so dan der Abt von Honau, andern Teils, etlicher Spän halber, so von wegen etlicher Gotshäuser Leüth under einander haten, sein auch derselben zue Schletstat durch Kaiser Carlins Dekret vertragen worden, nach Inhalt des Brieffs laut zue Deitsch also:

Carolus von Gottes Gnaden Kinig in Franckreich und Lompardien. Als wür in Gottes Namen, als wür Dorff Schlestatt in unserem Palast zue Gericht sasen über Menschen Sachen zue urtheilen oder mit rechtlichen Urtheil zue vollenden. Actum Regis. Sibenhundert fünff und sibentzig.

¹⁵⁸ Pour la commodité du lecteur, la traduction allemande du passage du diplôme a été traduite ici en français.

¹⁵⁹ BRUCKNER, p. 157, n° 253; n° 16 de notre liste.

queur a mal compris l'acte: le litige portait sur des biens et non des personnes et l'adversaire de Honau était la célèbre abbaye de Corbie et non pas celle de Schuttern¹⁶⁰, l'*Offinwilare* des temps carolingiens¹⁶¹. C'est là une des nombreuses confusions qui émaillent les travaux de Gebwiler et il serait vain de s'attarder à imaginer comment le chroniqueur a pu commettre celle-ci. Sans doute ne connaissait-il pas Corbie. Le premier des deux biens disputés entre Honau et Corbie était situé à *Oistiva*¹⁶², peut-être Gebwiler a-t-il lu *Oiffina* – *st* et *ff* peuvent facilement être confondus – et a-t-il cru y reconnaître *Offinwilare*. Quoiqu'il en soit, une indication est intéressante: c'est dans le »Salbuch« (il écrit *zalbuoch*)¹⁶³ de Honau qu'il avait trouvé le texte de ce diplôme.

b) Dans son »Histoire de l'origine princière de sainte Odile«, notre humaniste précise que le duc Liutfrid a été le bienfaiteur de Honau »ainsi que les instruments le montrent«¹⁶⁴. Le pluriel est à relever car nous ne possédons plus aujourd'hui qu'un seul acte de donation du duc Liutfrid en faveur de Honau, celui¹⁶⁵ du 11 décembre de la troisième année du règne de Thierry IV (= 723). Gebwiler poursuit^{165 bis}: »De même il a donné au monastère d'Ebersheimmunster toutes seigneurie, cours domaniales, collation de l'église, dîmes qu'il possédait dans les villages d'Artolsheim et Birenheim.«^{165 ter}

Pour ce qui est de la donation en faveur d'Ebersheimmunster, aujourd'hui Ebersmunster, nous connaissons la source de Gebwiler, il s'agit de la »Chronique d'Ebersmunster«. Mais le donateur est en réalité le comte Liutfrid du X^e siècle qui avait donné à l'abbaye »son alleu situé à Artolsheim, à savoir la cour domaniale avec ses appartenances, l'église du lieu, les dîmes, le ban, la chapelle de Birenheim avec sa dotation et la dîme de Birenheim.«¹⁶⁶

¹⁶⁰ Schuttern, Allemagne, Bade-Wurtemberg, cercle de Lahr.

¹⁶¹ BRUCKNER, p. 305, n. 12.

¹⁶² Pour l'identification de cette localité, voir plus bas, p. 57, n. 246.

¹⁶³ Autre emploi du mot *zahlbuch* pour *salbuch* avec le sens de cartulaire chez Gebwiler dans son: Histoire de l'origine princière, fol. 18 v^o: »Dann ich in einem alten Zalbuch funden hab . . .«

¹⁶⁴ Fol. 25 v^o: »Hertzog Lütfrid . . . Deszgleichen so hat er den Stifft Honow auch nit unbegabet gelassen, sunder als die Instrument anzeygen, vast reychlich besteuret.«

¹⁶⁵ BRUCKNER, p. 47, n^o 103; n^o 4 de notre liste.

^{165 bis} Fol. 25 v^o: »Deszgleichen so hat er dem Closter Eberszheimmünster alle Herligkeit, Dinckhöff, Kirchensatz und Zehenden so er het in den Dörffern Artolszheim und Birenheim . . . geben.«

^{165 ter} Artolsheim, Bas-Rhin, arr. de Sélestat; Birenheim est Birnenheim, village disparu près d'Artolsheim.

¹⁶⁶ MG. SS., t. XXIII, p. 441: »Eodem tempore (le temps de l'empereur Otton Ier) Liutfridus comes de nobili Burgundionum genere allodium suum in Artolsheim sancto Mauricio ad prefatum monasterium contradidit, curtim videlicet dominicam cum pertinentiis suis et ecclesia ipsius loci, cum decimis suis et banno ipsius loci, cum capella in Birenheim et allodio sibi coherente cum decimis ipsius ville.«

Dans sa »Chronique de Sélestat« Gebwiler fournit quelques précisions sur un acte perdu d'un Liutfrid en faveur de Honau. Voici la traduction du passage¹⁶⁷: »Or je peux prouver que Sélestat a été un vieux village, ceci par un vieil instrument par lequel le comte Ludwig – il était le fils du duc Albrecht qui a fondé le chapitre Saint-Etienne à Strasbourg et l'on peut penser que Sélestat était compris dans le comté du comte Lutfridt car Ebersheimmunster et les alentours situés dans le Ried sur l'Ill appartenaient à son comté¹⁶⁸ – donna librement à l'église de Honau un certain nombre de cens et de biens dans le village d'Artolsheim. Voici la date de cet acte: dans le village de Sélestat dans la cinquième année du règne du roi Heinrich de France, ce qui correspond à peu près à l'année sept cent vingt quatre après la naissance du Christ. Ainsi donc, il y a environ 803 ans, ce comte Lutfridt avait son comté autour de Sélestat et les villages d'Ebersmunster, Artolsheim et bien d'autres y étaient compris.«

Malheureusement dans ce cas, les confusions dépassent vraiment la mesure et cette analyse est en fait un beau galimatias. La »Chronique de Sélestat« ne nous est parvenue que par une copie due à un bourgmestre et chroniqueur de Sélestat qui vécut au XVII^e siècle, Jacob Frey. Celui-ci était totalement étranger à l'histoire de l'Alsace mérovingienne et à la confusion déjà signalée du duc et d'un comte Liutfrid il a encore ajouté ses propres erreurs de transcription en matière de noms de personnes: la forme *Albrecht* pour Adelbert certes n'est pas une faute car elle est l'aboutissement phonétique d'*Adalbrecht*, forme allemande d'*Adalbertus*, mais *Ludwig* pour *Lutfrid* est une erreur – par chance le copiste a laissé subsister *Lütfrid* la seconde fois et ce n'est que de ce personnage, c'est à dire de Liutfrid fils d'Adalbert, qu'il peut s'agir car Gebwiler ne connaît

¹⁶⁷ Schlettstadter Chronik, p. 7-8: »Dass aber Schletstatt so ein alt Dörfflein gewesen seiie, kan ich darthuen mit einem alten Instrument, darin Graff Ludwig (so Hertzog Albrecht das Stifft zue S. Steffan zue Strasburg gebauen hatt, Sohn gewesen sei) dem Gottshaus Honau, und, als woll zue glauben ist, in Graff Lutfridten Graffschafft gelegen, dan Ebersheimmünster und was darumb im Ried an der Illen gelegen, gehert in sein Graffschafft, etliche Zinss und Güeter in dem Dorff Artolssheim frei über geben hatt, welchen Brieff desen Datum stoht: In dem Dorff Schletstadt in dem fünfften Jahr des Kinig Heinrih aus Franckreib, war ungevor das Jahr, da man zalt nach Christi Geburt siben hundert und zwanzig und vier. Drifft sih seithero bei achthundert und drei Jahr, dan diser Graff Lutfridt hat sein Graffschafft umb Schletstat, darinen dan die Dörffer Ebersheimminster, Artolssheim und viel andere begriffen waren.«

¹⁶⁸ Un diplôme accordé en 974 par l'empereur Otton II à l'abbaye alsacienne d'Erstein (MGH, Die Urkunden Ottos des II. und Ottos des III., p. 884, n° 79a) apprenait à Gebwiler que le village d'Ebersheim, tout proche d'Ebersmunster appelé autrefois Ebersheimmunster, était situé »in pago Alasatia et in comitatu Liutfridi comitis.« Sur ce comte Liutfrid qu'il faut évidemment distinguer du duc Liutfrid du VIII^e siècle, voir Chr. WILSDORF, Les Etichonides aux temps carolingiens et ottoniens, dans: Bulletin philologique et historique, année 1964, p. 30.

comme fils d'Adalbert qu'Eberhard, Liutfrid et Maso – et il n'y a pas eu de souverain franc du nom de Henri (Heinrich); d'après la conversion de la cinquième année de ce souverain en l'an 724 environ, il s'agirait de Thierry IV. Sinon on aurait pu songer à deux autres souverains dont les noms se terminent également en *-ricus*: Chilpéric II (715–721) ou Childeéric III (743–751). Dernière erreur, le bien d'Artolsheim a été donné par un Liutfrid à l'abbaye d'Ebersmunster, ainsi que Gebwiler l'écrit lui-même dans son »Histoire de l'origine princière de sainte Odile«¹⁶⁹, et non à l'abbaye de Honau. Nous nous trouvons ici en présence soit d'une distraction de Gebwiler soit d'une interprétation erronée de son texte par le copiste.

Dans ces conditions, l'analyse fournie par la »Chronique de Sélestat« est inutilisable. Mais un fait que nous connaissons par ailleurs¹⁷⁰ montre qu'elle contient toutefois une part ou une parcelle de vérité et nous a conservé la trace d'une donation perdue du duc Liutfrid en faveur de Honau qui était datée de Sélestat: le comte Eberhard, frère et cohéritier du duc Liutfrid, était possessionné à Sélestat et fit don de ce bien au monastère de Murbach.

c) Le quatrième acte utilisé par notre humaniste ne pose heureusement pas de problème. Gebwiler s'intéressait tout naturellement à l'étymologie du nom Habsbourg. Jacob Mennel¹⁷¹ son devancier, auteur d'une grande Chronique princière des Habsbourg rédigée en 1518¹⁷², ayant trouvé dans les Vies¹⁷³ d'Amé, de Romary et d'Arnoul que le Saint-Mont, près de Remiremont, s'appelait *Habendum castrum* ou *Habendi castrum*, avait échafaudé là dessus une de ces constructions étymologiques et historiques telles que les aiment les demi-érudits: Habsbourg serait la forme allemande de *Habendi castrum*¹⁷⁴ et ce premier château de Habsbourg aurait été d'abord résidence du prétendu premier comte de Habsbourg, le fabuleux Othbert, qui lui devrait son nom de famille. Dans l'abrégé richement enluminé qu'il fit de sa chronique à l'usage de l'empereur Maximilien Ier, les représentations de ce pseudo-château de Habsbourg occupent une place d'honneur¹⁷⁵.

¹⁶⁹ Voir plus haut, p. 40.

¹⁷⁰ BRUCKNER, p. 68, n° 127.

¹⁷¹ Sur cet érudit, voir: Allgemeine deutsche Biographie, t. XXI, p. 358–362.

¹⁷² Manuscrit conservé à Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, cod. 3072–3077; je dois la connaissance de cet ouvrage à l'obligeance de M. Erich Kleinschmidt, de Fribourg-en-Brigau.

¹⁷³ MG. SS. rer. Merov., t. IV, p. 221, 223 et 227.

¹⁷⁴ Österreichische Nationalbibliothek, cod. 3075, fol. 132 v°–fol. 133: »... Nemlich also das Habspurg genempt sey nach ainem Berg vor alten Zeyten Habendi castrum, yetzo der heylig Berg gehaissen.«

¹⁷⁵ Österreichische Nationalbibliothek, cod. 7 892, fol. 10, 11 et 14.

Répétant cette fable à propos d'Othbert, Gebwiler fut heureux de la compléter sur un point et de montrer ainsi son érudition: une charte de Honau lui permettait de jalonner le passage de l'ancienne dénomination *Habendum castrum* à la nouvelle, à savoir Remiremont. Il évoque au préalable la vie de saint Romary. Voici ce qu'il écrit à son sujet dans ses »Commentaires des Habsbourg« au livre III rédigé vers 1524¹⁷⁶ au chapitre 11, au recto du 26^e folio (chaque livre est folioté à part):

»Romaricus . . . a sancti Amati obitu abbas dicti monasterii creatus, in arce seu castello Avendi castri cenobium extruxit; ibidem post fata sepultus, cujus rei gracia quod prius Avendum Castrum fuerat appellatum nunc Romarici Montis nomen assumpsit. Sed ne hec ficta censeantur, testem citabimus ecclesie Honoviensis vetustissimum cujusdam donationis rescriptum in quo Eberhardus Suevie dux fatetur se monasterio Honow certa predia in anime sue salutem donasse, cujus rescripti datum sonat actum Avendo Castro seu Romarico Monte anno Theodorici regis Francorum XV.«

Ainsi Gebwiler dit avoir trouvé dans le chartrier de Honau le texte d'une donation de divers biens faite par Eberhard en faveur de monastère de Honau pour le salut de son âme. Elle était datée d'»*Avendo Castro seu Romarico Monte*«, la quinzième année du règne du roi Thierry. Thierry IV étant devenu roi des Francs entre le 30 janvier et le 13 mai 721¹⁷⁷, la quinzième année de son règne a commencé entre le 30 janvier et le 13 mai 735 et s'est terminée entre le 30 janvier et le 13 mai 736. L'acte n'est pas connu par ailleurs. On se posera une question: Gebwiler est-il digne de créance à ce sujet? Il est possible de répondre par l'affirmative: d'une part le tilde qui surmonte le premier *r* du nom *Eberhardus* montre que Gebwiler avait sous les yeux une graphie mérovingienne telle que *Ebrohardus* ou *Ebrochardus*, formes qui figurent dans d'autres actes émanant de ce même Eberhard¹⁷⁸. D'autre part, nous avons un acte de ce même comte en faveur de Murbach, daté ainsi: »*actum Habendo castro sive Romarasco* (erreur du copiste pour *Romarico*) *monte*¹⁷⁹.«

Gebwiler n'a donc pas inventé. La seule chose qu'il se soit permise a été de qualifier Eberhard de *dux Suevie* ainsi qu'il le fait ailleurs également.

¹⁷⁶ Le frontispice du manuscrit autographe des »Commentaires des Habsbourg« porte la date de 1524 et le privilège impérial accordé pour la publication de l'ouvrage, du 15 février 1524, fait état de trois livres rédigés.

¹⁷⁷ Voir B. KRUSCH, *Chronologica regum Francorum stirpis Merovingicae*, dans *MG. SS. rer. Merov.*, t. VII, p. 503-507.

¹⁷⁸ BRUCKNER, p. 46, n° 103 et p. 63, n° 122.

¹⁷⁹ BRUCKNER, p. 70, n° 127; PARDESSUS, p. 357, n° 544.

Les documents mentionnés par Coccius ont existé

La question que nous nous étions posée au début de cette étude – les sources invoquées par Coccius sont-elles de son invention? – trouve sa réponse.

Indépendamment de Coccius, nous savons maintenant qu'au XIII^e siècle au plus tard les chanoines héritiers des moines de Honau possédaient un cartulaire, en allemand »salbuch«, appelé aussi en latin »Liber aulae«, qui contenait le texte de chartes mérovingiennes et carolingiennes faites en faveur du monastère de Honau et qui avait été perdu avant le XVIII^e siècle. En 1443, lors de l'ouverture d'un grand procès intenté par le chapitre pour conserver ses droits seigneuriaux sur l'île de Honau, les chanoines en extrayèrent les copies de neuf actes du VIII^e siècle qui furent reproduites dans le »Liber actorum« du XV^e siècle perdu sous la Révolution. A la même époque, l'évêque de Strasbourg dont les intérêts étaient proches de ceux de la partie adverse¹⁸⁰, et compréhensible le souci de se documenter sur le mystérieux »évêché« de Honau, se constituait un cartulaire intitulé »Bisthumb Honaw« qui comprend les actes figurant dans le »Liber actorum« et en outre trois autres actes du VIII^e siècle; le compilateur de ce cartulaire a manifestement utilisé, lui aussi, le »Salbuch« car une donnée de l'une des notices historiques du cartulaire »Bisthumb Honaw« se trouvait dans le »Salbuch«¹⁸¹.

Par ailleurs, l'auteur de la »Genealogia« qui écrivait au plus tard au XV^e siècle a eu recours à des actes de donations faites en faveur de Honau, perdus depuis pour une bonne partie et qui couvraient une période allant de la fondation jusqu'à la fin du VIII^e siècle ou au début du IX^e siècle. Enfin l'humaniste Jérôme Gebwiler qui a puisé au »Salbuch« de Honau fournit une analyse valable d'une charte de ce monastère inconnue par ailleurs.

Les érudits de la fin du Moyen Age et du début des temps modernes ont donc disposé de chartes de Honau datant du VIII^e siècle autres que les dix-sept qui sont parvenues en copie jusqu'à nous. Dans ces conditions, il est impossible de nier l'existence du cartulaire de Honau compilé en 1079 et utilisé par Coccius, et qui n'était autre que le »Salbuch« ou »Liber aulae.«

Ce cartulaire était le fruit d'un labeur considérable (*non indiligenter conscriptus* selon Coccius). Nous aurions certes préféré que, renonçant à la rhétorique, Coccius nous indiquât le nombre exact des actes qu'il

¹⁸⁰ Voir Fritz KIENER, Studien zur Verfassung des Territoriums der Bischöfe von Straßburg, t. I, Leipzig, 1912, p. 135.

¹⁸¹ Voir plus haut, p. 23.

contenait, mais le chiffre de plus de mille donations faites en faveur du monastère durant un siècle environ n'est pas un élément de suspicion. On a beaucoup recouru à l'écrit en effet aux temps mérovingiens et carolingiens; d'après sa »Vita« qui fut rédigée au début du IX^e siècle, saint Ansbert († 667) troisième abbé de Fontenelle ou Saint-Wandrille en Normandie aurait, durant son abbatiat, reçu plus de mille donations¹⁸², et l'on sait que sous l'abbatiat de Rhaban Maur (822–842) le monastère de Fulda, qui avait été fondé en 744, possédait près de 2000 actes privés¹⁸³. Le cartulaire de Honau était donc un grand volume digne d'être comparé aux fameux »Registrum«¹⁸⁴ de l'abbaye de Farfa aux 1324 chartes que compila Grégoire de Catina de 1092 à 1099.

Quant aux deux chartes que Coccius était soupçonné d'avoir fabriquées, à savoir le faux diplôme de Thierry IV et l'acte de donation du duc Adalbert de 722, elles ont été utilisées bien avant lui et ne peuvent donc être son oeuvre.

Coccius avait également cité une autre source intéressante pour l'histoire de Honau, un très ancien catalogue des premiers moines de l'abbaye. La sincérité de cet auteur étant établie, il y a aussi lieu de tenir compte de ce document. Si sommaires que soient les indications fournies, elles permettent, croyons-nous, de reconnaître un »liber vitae« tel qu'il en était généralement tenu dans un monastère important. Coccius précise en effet que ce catalogue des moines des premiers temps renfermait une longue liste d'abbés autres que les quatre premiers abbés et une liste de quarante évêques. Ne nous arrêtant pas à la liste des abbés puisque nous ignorons la période concernée, nous remarquerons à propos de celle des évêques qu'elle ne pouvait concerner uniquement des évêques claustraux de Honau puisqu'aussi bien Koenigshoven que Coccius n'en ont dénombré que quatre, après un sérieux examen des sources perdues après eux. D'ailleurs le chiffre de 40 évêques claustraux de Honau serait impossible pour la brève période d'existence de cette institution irlandaise que supprima la réforme carolingienne. Il s'agit donc certainement d'évêques étrangers à Honau et qui étaient liés à ce monastère par une confraternité de prière.

Ce texte perdu de l'histoire de Honau est manifestement la source des »Nomina Honaugensium episcoporum«. On se souviendra qu'un des éléments de cette dernière notice, à savoir le titre d'*abbas* donné au duc Liutfrid, était emprunté au »Salbuch«¹⁸⁵. Sachant que le »Salbuch« et le

¹⁸² MG. SS. rer. merov., t. V, p. 627.

¹⁸³ Urkundenbuch des Klosters Fulda, t. I, p. XVIII.

¹⁸⁴ Il regesto di Farfa, ed. J. GIORGI et V. BALZANI, Rome, 1879–1892.

¹⁸⁵ Voir plus haut, p. 24.

cartulaire de 1079 ne font qu'un, on tiendra pour probable que le catalogue des premiers moines de Honau avait été transcrit dans le cartulaire et que Coccius l'avait ainsi connu.

Peut-être avons-nous encore une donnée qui aurait été puisée à ce texte: dans son »Anhab der Stifft St. Michels zu Honowe«, Nicolas Reyner écrivait au XV^e siècle qu'au temps de l'abbé Beatus – celui-ci est bien attesté de 775 à 781¹⁸⁶ – cet établissement comptait »à la fois un évêque, un abbé, un prieur et d'autres prélats et de nombreux autres clercs, en sorte qu'il arriva qu'il y eut bien 150 personnes en même temps, sans compter les serviteurs qui eux aussi étaient nombreux¹⁸⁷«. Ce chiffre serait conforme à ce que l'on sait de la population des grandes abbayes de l'époque mérovingienne et carolingienne, aussi mérite-t-il quelque attention. L'auteur du mémoire puise à des sources écrites – on reconnaît le »De donationibus ipsius insulae« – sans toutefois les indiquer expressément, en sorte que nous ignorons comment il est arrivé à ce résultat. Si ce chiffre, aujourd'hui incontrôlable, était exact, Honau aurait été un grand monastère et même, autant que nous pouvons le savoir, le plus grand de l'Alsace de ce temps.

Comment le cartulaire de 1079 et le faux diplôme du roi Thierry IV, pièces les plus vénérables du chartrier, et d'autres actes peut-être¹⁸⁸ ont-ils disparu? Il semble bien qu'ils aient été la victime directe ou indirecte de la guerre de Trente ans qui dévasta atrocement l'Alsace. Les renseignements précis manquent mais les données suivantes justifient, croyons-nous, cette opinion. Coccius fut arraché à ses travaux par la mort en 1622, à l'âge de 41 ans, avant même que son *Dagobertus rex Argentinensis episcopatus fundator praevius* ait vu le jour. Avait-il rendu le cartulaire au chapitre Saint-Pierre-le-Vieux ou les Jésuites de Molsheim le firent-ils après sa mort? La chose est douteuse car Saint-Pierre-le-Vieux était un îlot catholique très menacé au milieu du bastion protestant qu'était Strasbourg¹⁸⁹ et déjà la guerre faisait rage en cette province. Quoiqu'il en soit, le 26 mai 1633, alors que la victoire penchait fortement du côté protestant, la ville de Strasbourg fit incarcérer le prévôt de Saint-Pierre-le-

¹⁸⁶ BRUCKNER, n° 250, 253, 269 et 293; n° 15–18 de notre liste.

¹⁸⁷ Die älteste teutsche . . . elsassische strassburgische Chronicke von Jakob von Königshoven, éd. J. SCHILTER, p. 1142: »... Beatus . . ., der was ein Apt, dann in derselben Stifft oder Closter worent by einander Bischoff, Apt, Prior und andere Prelaten, und vil andere personen der geistlichen, das ir uff einmol sint gewesen byeinander wol uff anderthalphundert, one diener und gesinde der ouch vil worent.«

¹⁸⁸ L'auteur du mémoire juridique de 1468 avait disposé d'originaux d'autres diplômes royaux; voir plus haut, p. 15.

¹⁸⁹ Voir: J. SCHMIDLIN, Die katholische Restauration im Elsaß am Vorabend des dreißigjährigen Krieges, Strasbourg, 1934, p. 72.

Vieux qui ne voulait pas révéler les secrets de son chapitre¹⁹⁰ et le 9 juin de la même année, elle fit saisir les biens et les archives de l'établissement¹⁹¹. On sait par expérience qu'une telle mesure occasionne presque toujours des pertes de documents. Une disparition postérieure à cette guerre est peu vraisemblable. Un prélat de valeur, Gabriel Haug¹⁹² qui fut entre autres chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux de 1631 jusqu'à sa mort en 1691, porta depuis 1654 au moins le plus vif intérêt aux archives du chapitre, copiant de sa main un grand nombre de documents. On voit mal comment le cartulaire aurait pu échapper à sa vigilance.

La destruction des sources de Honau perdues peu avant l'éveil, à la fin du XVII^e siècle, de l'érudition sérieuse qui en aurait sauvé le contenu est profondément affligeante. Quelqu'ait été le chiffre exact des actes qui y furent transcrits – Coccius en a-t-il vraiment fait le compte ou son expression »plus de mille« traduit-elle son étonnement devant un nombre de toute façon très élevé ou, fait assez vraisemblable, les actes étaient-ils numérotés? – le cartulaire de Honau constituait la plus abondante source diplomatique de l'histoire franque pour le VIII^e siècle et l'abbaye l'emportait à cet égard sur les plus favorisées de Gaule et de Germanie sous le rapport de la préservation de leurs archives. Un chiffre est significatif: pour Fulda on connaît l'existence de 500 chartes authentiques écrites de 743 à 802.

Pour l'histoire d'Alsace cette perte fut un vrai désastre dont deux chiffres permettent de mesurer l'ampleur: de la période 700–814 seuls environ 260 actes authentiques sont parvenus jusqu'à nous et le cartulaire de Wissembourg, compilé au IX^e siècle, ne renferme que 263 actes concernant l'Alsace et les pays environnants de 661 à 861. Il est évident que si le cartulaire de Honau venait à être retrouvé il renouvelerait nos connaissances sur l'Alsace au temps des derniers Mérovingiens et des grands Carolingiens, notamment dans les domaines du peuplement, de la propriété et de l'onomastique.

¹⁹⁰ Sur ces événements, voir: Extrait d'un manuscrit relié contenant différentes pièces relatives au luthéranisme, dans Ph. A. GRANDIDIER, *Oeuvres historiques inédites*, t. 4, 1866, p. 473.

¹⁹¹ *Memoriale factorum contra collegium Senioris Divi Petri Argentinae* adressé le 15 janvier 1638 par Gabriel Haug doyen du chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux à l'archiduc d'Autriche, conservé au Generallandesarchiv Karlsruhe, Abteilung 69 P 23 (Nachlaß Grandidier), carton X, fascicule 12, fol. 41: »Anno eodem, nempe 1633, die 4^o junii, domini civitatis res nostras omnes in ecclesia, capitulo et archivio nostris . . . inventas communi civitatis sigillo munierunt, munitis demum omnibus, claves capitulares a decano et aliis duobus capitularibus per vim acceperunt . . .«

¹⁹² Sur ce personnage, voir K. REIBEL, *Der Straßburger Weihbischof Gabriel Haug 1602–1691*, dans *Archiv für elsässische Kirchengeschichte*, t. 12 (1937), p. 159–183.

La première partie de cette étude n'aboutit toutefois pas à un bilan purement négatif puisqu'elle a révélé quelques matériaux. Leur mise en oeuvre fera l'objet de la seconde partie.

B. HONAU ET LA FAMILLE DES DUCS D'ALSACE

Les actes inconnus dont la présente étude a ramené au jour des traces précises sont au nombre de trois, à savoir :

- un acte d'une donation par Eberhard (fils du duc Adalbert) à l'abbaye de Honau, daté de »Remiremont, la quinzième année du règne de Thierry IV«, ce qui nous ramène à 735–736;
- un privilège d'exemption de péage accordé à l'abbaye de Honau par le roi Childéric III (743–751);
- un acte par lequel Hug fils de Bleon donnait à l'abbaye de Honau tout ce qu'il possédait dans la marche de Teorasheim, aujourd'hui Diersheim, acte que l'on peut situer très approximativement aux alentours du milieu du VIII^e siècle.

Par ailleurs, la »Genealogia filiorum Adalrici ducis« et la donation faite en juin 722 par le duc Adalbert, acte dont Coccius avait cité quelques passages, sont réhabilitées. Le diplôme de Thierry IV est un faux fabriqué au Moyen Age mais nous a conservé la majeure part d'un acte de Benedictus abbé de Honau, établi entre juin 722 et le 21 juin 723, par lequel cet abbé se désignait un successeur.

Notre connaissance¹⁹³ extrêmement fragmentaire de l'histoire de l'Alsace au temps de ses deux derniers ducs ne reposant que sur un nombre très limité de documents, ces matériaux retrouvés ou réhabilités fournissent un apport non négligeable.

Complétant les renseignements tirés des chartes connues de Honau, ils situent cet établissement dans l'histoire religieuse et politique du VIII^e siècle: en raison de la place tenue par l'abbaye dans le duché, toute lumière projetée sur la première contribue à dissiper l'ombre qui enveloppe le second.

¹⁹³ Il n'existe pas d'histoire de l'Alsace aux temps mérovingiens à caractère scientifique et fondée sur l'ensemble des sources mais les ouvrages déjà mentionnés de PFISTER et de BÜTTNER sont de bons travaux d'approche et le récent article de M. A. BURG, *Das elsässische Herzogtum*, dans: *Oberrheinische Studien*, t. I, Karlsruhe, 1970, p. 83–95, fournit un utile aperçu général sur le sujet. La thèse de l'Ecole des chartes de F. HIMLY, *Etudes critiques sur l'Alsace à l'époque mérovingienne (496–751)*, soutenue en 1939, est restée inédite.

Rôle de Honau dans l'affermissement du christianisme

L'importance de Honau avait déjà été notée sommairement par le meilleur connaisseur des chrétientés celtiques des siècles barbares¹⁹⁴. Dans l'empire franc on ne connaît en effet que quatre »*monasteria Scottorum*« antérieurs au IX^e siècle: Mazerolles en Poitou qui n'eut qu'une existence éphémère, Fosses près de Namur, Péronne en Picardie et Honau. Il faut bien distinguer ces établissements proprement irlandais, c'est à dire réservés à des moines irlandais, des nombreux monastères créés sur le continent par des Irlandais ou disciples d'Irlandais mais peuplés de moines autochtones. On a cru parfois pouvoir allonger la liste des monastères d'Irlandais et l'on a désigné comme tels en Alsace la célèbre abbaye de Murbach¹⁹⁵ et *Dillerescella*¹⁹⁶, une cellule mentionnée au IX^e ou au X^e siècle qui dépendait de l'abbaye alsacienne de Marmoutier, mais ces opinions ne sont pas en accord avec les textes.

Les renseignements concernant Honau sont d'autant plus précieux que l'on ne sait presque rien sur Mazerolles et sur Fosses et qu'on est à peine mieux documenté sur Péronne¹⁹⁷.

On relèvera tout d'abord le chiffre de »plus de mille« donations faites durant un peu moins d'un siècle. Il témoigne d'une très forte emprise des moines de Honau sur la société et ne peut s'expliquer que par une intense activité. Quelle en était la nature?

Sillonnant sans cesse la Gaule et la Germanie, les Irlandais ont été d'infatigables missionnaires et ils ont ainsi grandement contribué à la disparition du paganisme. Tous les monastères d'hommes fondés par saint Colomban, ses disciples et ses imitateurs devaient leur être ouverts, mais on pouvait penser que les *monasteria Scottorum* leur auraient tout

¹⁹⁴ L. GOUGAUD, Les chrétientés celtiques, Paris, 1911, p. 167; du même, Sur les routes de Rome et sur le Rhin avec les »peregrini« insulaires, dans: Revue d'Histoire ecclésiastique, t. 29 (1933), p. 269-270, et Le culte de sainte Brigide de Kildare dans l'Europe continentale, dans: Archiv für elsässische Kirchengeschichte, t. 11 (1936), p. 43-46. Le chapitre consacré à Honau par J. FUHRMANN, Irish mediaeval monasteries on the continent, Washington, 1927, p. 31-40, et le travail de H. G. VOIGT, Von der iroschottischen Mission in Hessen und Thüringen und Bonifatius Verhältnis zu ihr, dans: Theologische Studien und Kritiken, t. 103 (1931), p. 2, n'ont pas un caractère scientifique.

¹⁹⁵ Opinion de LEVILLAIN dans: Charte du comte Eberhard pour l'abbaye de Murbach, p. 17; les listes conservées des moines de ce monastère montrent qu'ils n'étaient pas originaires d'Irlande.

¹⁹⁶ Aujourd'hui Reinhardsmuster, Bas-Rhin, arr. de Saverne; cf. Ch. E. PERRIN, Essai sur la fortune immobilière de l'abbaye alsacienne de Marmoutier aux X^e et XI^e siècles, Strasbourg, 1935, p. 136.

¹⁹⁷ Voir L. TRAUBE, Perrona Scottorum, dans: Vorlesungen und Abhandlungen, t. II, 1920, p. 95-119.

particulièrement servi de bases. Pour Honau, deux documents nous en fournissent, croyons-nous, la certitude.

Le premier, le testament de Beatus abbé de Honau, est connu depuis longtemps. En cet acte¹⁹⁸ daté de Mayence le 21 juin 778 ou 810¹⁹⁹ Beatus lègue à son abbaye de Honau et «aux pauvres et étrangers de la nation irlandaise» tous les biens, leurs appartenances y comprises, qu'il a gagnés à la culture par son travail ou acquis par des actes écrits et par une charte de confirmation de Charlemagne, à savoir huit églises²⁰⁰, la première à Mayence, construite par Beatus, la seconde qui a été construite *in silva Marchlicheo*²⁰¹, peut-être une forêt située à proximité de Lich²⁰² (Hesse, cercle de Giessen), la troisième dans le *Loganaha*²⁰³, le *pagus* hessois de la Lahn, probablement à Wieseck qui est aujourd'hui un faubourg de Giessen (Hesse), la quatrième à *Sterrenbach* qui est le village disparu de *Sternbach* près d'Assenheim (Hesse, cercle de Friedberg), la cinquième à *Buranhaim*, aujourd'hui Bauernheim (Hesse, cercle de Friedberg), la sixième à *Rodahaim*, aujourd'hui soit Rodheim vor der Höh (Hesse, cercle de Friedberg) soit Rodheim an der Horloff (Hesse, cercle de Giessen), la septième sur la *Hornufa*, aujourd'hui la Horloff, affluent de la Nidda (Hesse, cercle de Giessen) et la huitième dans la forêt de *Buchonia* en un lieu qui prit plus tard le nom significatif de Schotten (Hesse, cercle de Büdingen) c'est à dire les *Scotti*. Sauf celle

¹⁹⁸ BRUCKNER, p. 174, n° 275; n° 19 de notre liste.

¹⁹⁹ Voir plus haut, p. 8 sq.

²⁰⁰ L'identification des localités a été faite par HEBER, *Die neun vormaligen Schottenkirchen in Mainz und in Oberhessen . . .*, dans: *Archiv für hessische Geschichte*, t. 9 (1861), reprise dans VOIGT, op. cit., p. 267-269, et précisée dans K. GLÖCKNER, *Das Haus Konrads I. um Giessen und im Lahntal*, dans: *Mitteilungen des Oberhessischen Geschichtsvereins*, N. F. t. 38 (1942), p. 1-3, et dans H. BÜTTNER, *Zur fränkischen Geschichte der Wetterau*, dans: *Archiv für hessische Geschichte und Altertumskunde*, 1950, p. 201, et dans W. MEYER-BARKHAUSEN, *Iroschotten in Oberhessen*, dans: *Mitteilungen des Oberhessischen Geschichtsvereins*, N. F. t. 39 (1953), p. 16-24. Glöckner et Büttner émettent des hypothèses malheureusement invérifiables, sur l'origine des biens acquis par Beatus.

²⁰¹ Coccius écrit *in silva Marchlicheo, sive Luttenbach*; SCHOEPFLIN, *Alsacia diplomatica*, t. I, p. 61, n° 75, qui utilisait un manuscrit du XVe siècle, écrit *in Sylvia in Marchlichio* et n'a pas les mots *sive Luttenbach*. Depuis le XVIe siècle au moins, les historiens alsaciens l'identifiaient avec le chapitre de Lautenbach (Haut-Rhin, arr. de Guebwiller), mais l'absence dans le testament de la précision *in pago Alsacense* rend cette opinion peu vraisemblable. Nous pensons traiter ailleurs de la question insoluble des origines du chapitre de Lautenbach.

²⁰² Une église du Haut-Moyen-Age, découverte récemment dans cette forêt et fouillée sous la direction de M. Waldemar Küther, de Marburg-Cappel, serait l'église mentionnée dans le testament.

²⁰³ *Tertiam ecclesiam in Lognaim in curte nuncupata Wisicha*. *Lognaim* est une forme corrompue pour *Lognahi*, variante de *Loganaha*, désignations (voir E. FÖRSTEMANN, *Althochdeutsches Namenbuch*, t. II, 2e édition, p. 177) du *pagus* hessois dans lequel était situé Wieseck.

de Mayence, les églises identifiables sont situées dans l'ancienne Hesse, contrée restée longtemps païenne.

Les noms irlandais des sept évêques qui ont souscrit le testament indiquent leur appartenance ethnique. On reconnaît en eux de ces *episcopi vagantes* irlandais dont les activités évangélisatrices inquiétaient parfois le clergé franc²⁰⁴. Il y a tout lieu de penser que c'est dans des contrées peu éloignées de Mayence qu'ils répandaient le christianisme. Ce chiffre de sept évêques est un témoignage du nombre assez élevé d'Irlandais qui émigraient vers le continent au temps de Charlemagne. Leur présence auprès de Beatus à Mayence est révélatrice des liens qui les unissaient à l'abbé de Honau. Celui-ci apparaît donc comme défricheur et missionnaire, oeuvrant loin de son abbaye, en Hesse et à Mayence.

Le second document, la charte de nomination de Tubanus par Benedictus, datant de 722–723, montre que le cas de Beatus n'était pas une exception tenant à la seule personne de celui-ci. L'éloge adressé à Tubanus »de même que le soleil brûle tout entier depuis le début du jour et se déplace, ainsi brille au loin, intensément et répandue dans le monde entier, la réputation de ton insigne dévouement« indique lui aussi un vrai *peregrinus* qui a beaucoup voyagé. Les moines de Honau ont donc pratiqué l'apostolat.

Une telle mission rencontra forcément des obstacles qu'il fallut surmonter; nous en connaissons un, à savoir la méfiance qu'inspiraient aux clercs du continent et aux Anglais les usages particuliers des moines irlandais à l'oeuvre dans l'empire franc. Ces derniers eurent durant plusieurs décennies un grand rival en la personne de saint Boniface, l'apôtre de la Germanie. En tant qu'Anglais il ne nourrissait pas de sympathie à l'égard des Irlandais et, fort de l'appui de Rome, il cherchait à leur nuire; il convainquit le pape Grégoire III que la doctrine des Irlandais était presque hérétique.

Dans une lettre qu'adressa ce pape en 738 aux cinq évêques de Bavière et d'Alémanie, à la suggestion de Boniface, il leur ordonnait de combattre non seulement le paganisme mais aussi la doctrine des »Bretons qui viennent« et des faux prêtres hérétiques et enfin les prêtres adultères²⁰⁵. Par le terme de Bretons le pape désignait les Irlandais.

Comme l'abbaye de Honau est située aux confins de l'Alsace et de l'Alémanie et qu'on ne connaît pas d'autres monastères d'Irlandais dans la région qui faisait l'objet de la lettre de Grégoire III, ses moines étaient

²⁰⁴ Voir GOUGAUD, op. cit., p. 154–155, et le canon 43 du synode de Chalon-sur-Saône de 813 dans: MG. Concilia, t. II, p. 282.

²⁰⁵ MG. Epp., t. III, p. 292: »... Et gentilitatis ritum et doctrinam vel venientium Brittonum vel falsorum sacerdotum hereticorum sive adulteros aut undecumque sint, rennuentes (sic) ac prohibentes abiciatis.«

concernés. Heddo²⁰⁶ évêque de Strasbourg dont le diocèse était à cheval sur le Rhin, en partie en Alsace et en partie en Alémanie, était peut-être même l'un des destinataires de la lettre pontificale²⁰⁷. Mais l'ordre du pape ne semble pas avoir eu de conséquence grave pour Honau. Dubanus (Tubanus), l'abbé-évêque de Honau figure²⁰⁸ parmi les personnalités ecclésiastiques présentes à Strasbourg le 27 septembre 749 lorsque l'évêque Heddo confirma solennellement la fondation d'un nouveau monastère sur une autre île du Rhin appelée *Arnulfoauga*²⁰⁹ en aval de Honau. L'évêque de Strasbourg et les moines-missionnaires de Honau avaient donc trouvé un *modus vivendi*.

Le cas de Honau fournit un élément de réponse à la question que se posent les historiens: quand et par qui le paganisme réduit à l'état de superstitions rurales a-t-il définitivement été vaincu en Alsace et en Ortenau²¹⁰? D'après ce que nous savons de l'histoire religieuse de la Gaule et du sud de la Germanie, il y avait lieu de penser que cette étape se situe vers les VII^e et VIII^e siècles et qu'elle fut surtout l'oeuvre des moines.

La stricte observance de la règle de saint Benoît de Nursie, qui n'est pas adaptée à l'apostolat, n'avait pas encore été uniformément imposée et tous les monastères d'hommes existant en Alsace à cette époque ont été vraisemblablement en quelque sorte des stations de mission, avec une intensité et un rayonnement variant dans le temps et dans l'espace; mais faute de documentation, on ne pouvait l'affirmer avec certitude pour aucun établissement. Désormais il faudra citer le nom de Honau et, dans la controverse sur la part prise par les Irlandais à la conversion des peuples germaniques, il y aura lieu de tenir compte du rôle des moines qui rayonnaient depuis cette île du Rhin²¹¹.

²⁰⁶ Sur ce personnage, voir *Regesten der Bischöfe von Strassburg*, t. I, Innsbruck, 1908, p. 222-226.

²⁰⁷ L'évêque Adda, l'un des destinataires de la lettre, était identifié avec Heddo, mais Th. SCHIEFFER, *Winfid-Bonifatius und die christliche Grundlegung Europas*, Fribourg en Brisgau, 1954, p. 181-182, propose de voir en lui un évêque d'Augsbourg inconnu par ailleurs et, ce qui paraît osé, de voir en l'*Alamannia* de la lettre non l'Alémanie toute entière mais seulement la région d'Augsbourg. En l'absence d'autres documents, les deux identifications d'Adda sont hypothétiques.

²⁰⁸ BRUCKNER, p. 99, n° 166: «*Ego in Dei nomine Dubanus episcopus rogitus presbyter*».

²⁰⁹ Nous ignorons le site exact de cette île.

²¹⁰ L'Ortenau, c'est à dire la région d'Offenbourg, est le *pagus* situé sur la rive droite du Rhin, face à la Basse-Alsace; au spirituel elle appartenait au diocèse de Strasbourg.

²¹¹ Dans son excellent article: *Die Iren und die fränkische Kirche*, dans: *Aus rheinischer und fränkischer Frühzeit*, Düsseldorf, 1947, p. 260, W. LEVISON fait remarquer que si l'activité missionnaire des Irlandais parmi les tribus germaniques est certaine, la part leur revenant à la conversion de celles-ci restait inconnue. Dans un article qui fait autorité, H. BÜTTNER, *Mission und Kirchenorganisation des Frankenreiches bis zum Tode Karls des Großen*, dans: *Karl der Große, Lebenswerk und Nachleben*, t. I, Düsseldorf, 1965, p. 454-487, ne fait pas mention de Honau.

Les institutions monastiques à Honau

Grâce à Honau nous pouvons connaître deux institutions d'un monastère d'Irlandais sur le continent.

La première concerne le choix de l'abbé: celui-ci n'était ni élu par les moines ni nommé par une autorité quelconque; c'était l'abbé en fonction qui désignait son successeur, système assez répandu en Gaule durant les siècles barbares²¹². Dans son testament l'abbé Beatus déclare qu'il désignera son successeur. A ce cas qui avait déjà été relevé on ajoutera la désignation de Tubanus par l'abbé Benedictus en 722 ou 723; ce dernier remet la règle à son successeur²¹³. Nous ignorons malheureusement quel était l'auteur de cette règle.

Les abbés-évêques constituent la seconde. A l'instar de ce qui se passait dans des monastères d'Irlande, Honau eut à sa tête un abbé qui était en même temps évêque. Une telle institution augmentait singulièrement les pouvoirs de l'abbé. Dans un monastère du continent qui était compris dans un diocèse – Honau faisait partie du diocèse de Strasbourg – elle avait l'avantage de donner à l'abbé l'indépendance au spirituel par rapport à l'évêque diocésain et lui facilitait l'apostolat.

Au sujet de cette institution à Honau, il a été possible d'apporter une précision²¹⁴: la liste des abbés-évêques de Honau établie plus haut²¹⁵ nous apprend que l'abbaye conserva cet usage jusqu'à ce que Charlemagne devînt roi en cette partie du royaume franc (771), et le perdit peu après; en effet Beatus fut uniquement abbé et non évêque.

Dans le royaume des Francs, l'Armorique mise à part, les monastères gouvernés par des abbés-évêques durent être rares²¹⁶. Pour deux seulement, à savoir Stavelot-Malmédy dans les Ardennes et Lobbes dans le Hainaut, on connaissait une succession d'abbés-évêques. Dans le premier elle s'arrête entre 720 et 744²¹⁷, dans le second en 776 lorsque Theodulf abbé-évêque de Lobbes mourut et fut remplacé par un simple abbé²¹⁸. On notera que la disparition de l'abbé-évêque eut lieu à peu près au même moment à Lobbes et à Honau. Elle est certainement l'oeuvre des évêques diocésains soutenus par Charlemagne qui gouvernait l'Eglise et estimait que les monastères devaient être soumis à la juridiction spirituelle des évêques²¹⁹.

²¹² Voir T. MAC LAUGHLIN, *Le très ancien droit monastique de l'Occident*, Ligugé-Paris, 1935, p. 91, qui mentionne le cas de Honau.

²¹³ Voir plus bas, p. 82.

²¹⁴ H. FRANK, *op. cit.*, p. 107, ne connaissait qu'un seul abbé-évêque de Honau.

²¹⁵ Voir p. 18 sq.

²¹⁶ H. FRANK, *op. cit.*, p. 164.

²¹⁷ *Ibid.*, p. 89.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 101.

²¹⁹ T. MAC LAUGHLIN, *op. cit.*, p. 169-170.

La fondation du monastère et l'acquisition de l'île

L'opinion traditionnelle selon laquelle l'abbaye a été fondée avant juin 722 grâce au duc d'Alsace Adalbert est confirmée. La date exacte ne nous est pas connue. Koenigshoven avait cru pouvoir préciser 720 et Gebwiler 721, mais nous ignorons si les calculs de l'un et de l'autre reposaient sur une base solide ou sur l'utilisation du faux diplôme de Thierry IV. On sait par ailleurs que les premières donations furent faites du vivant du duc Adalbert²²⁰ mort en 722 ou 723²²¹. Les fondateurs sont Benedictus premier abbé et Adalbert.

La part prise par Adalbert à la fondation est affirmée par la «Genealogia» et par Coccius qui a disposé des actes des donations faites par Adalbert. L'installation des moines ne serait d'ailleurs pas concevable sans l'intervention du duc car l'île même de Honau était en la main de la famille ducale et le resta un certain temps après la fondation. Ce n'est qu'après la mort d'Adalbert que le monastère entra en possession de l'île. L'acquisition se fit en deux temps:

en 723, l'abbaye reçoit en don la part de Boro qui l'avait héritée de son père²²² (Batacho), celle de Haecho²²³ et celle des frères Liutfrid et Eberhard qui l'avaient héritée de leur feu père le duc Adalbert²²⁴;

en 748–749 on assiste à trois donations, celle de la part de Boro²²⁵, celle de la part de Hugo III qui l'avait héritée de son père Bleon²²⁶ et celle de la part de Bodol qui l'avait héritée de son père Hugo I²²⁷.

A la différence des autres donations, celles de Boro ne portaient pas uniquement sur Honau: dans le premier acte du 21 juin 723, il donne en outre un manse situé à Kilstett²²⁸; la seconde donation, du 16 avril 748, portait sur trois biens, Honau venant en dernier lieu. Pourquoi Boro a-t-il renouvelé la donation de sa part de l'île? Peut-être ne faut-il voir dans la seconde cession de sa part qu'un rappel de la première; peut-être aussi estimait-il, en contradiction formelle avec l'acte du 21 juin 723, avoir gardé certains droits sur Honau. Quoiqu'il en soit, cette cession, morceau par morceau, de l'île même où était située l'abbaye montre combien la condition juridique d'un établissement religieux fondé par une famille de

²²⁰ N° 9 de notre liste. Pépin le Bref maire du palais interdit de troubler le monastère *de re quaque quae causa Dei antea sub Adelberto duce et postea . . . fuit tradita.*

²²¹ Sur cette date, voir plus bas, p. 58.

²²² BRUCKNER, p. 44, n° 101; n° 2 de notre liste.

²²³ BRUCKNER, p. 46, n° 102; n° 3 de notre liste.

²²⁴ BRUCKNER, p. 47, n° 103; n° 4 de notre liste.

²²⁵ BRUCKNER, p. 93, n° 163; n° 6 de notre liste.

²²⁶ BRUCKNER, p. 95, n° 165; n° 7 de notre liste.

²²⁷ BRUCKNER, p. 101, n° 167; n° 8 de notre liste.

²²⁸ Kilstett, Bas-Rhin, arr. de Strasbourg-campagne.

grands pouvait être complexe. Les cessions faites en 748-749 pourraient bien s'expliquer par la suppression du duché d'Alsace qui se situe entre 739 et 751: l'abbé de Honau, émancipé de l'autorité du duc, se recommanda à Pépin le Bref encore maire du palais²²⁹. La situation nouvelle n'était pas compatible avec les droits des membres de la famille ducale sur le sol même où s'élevait le monastère et l'on comprendrait bien que l'abbé se soit préoccupé d'obtenir une renonciation des divers propriétaires. *beussen* *verliert*

En établissant des moines irlandais sur une île du Rhin et en leur cédant cette terre, la famille ducale ne faisait pas une grande aumône. La végétation inextricable qui couvre encore aujourd'hui les rives du Rhin en aval de Strasbourg permet d'imaginer l'aspect que présentait cette île au VIII^e siècle. Il s'agissait donc d'une terre déserte, par ailleurs d'accès malaisé et exposée aux caprices dévastateurs du Rhin dont le cours se déplaçait de temps en temps. Mais les moines irlandais étaient de grands défricheurs, en outre ils fixaient volontiers leur demeure dans des îles. Une telle situation présentait à leurs yeux un double avantage: l'eau était une clôture naturelle qui les séparait des tentations du siècle. D'autre part ils recouraient très fréquemment aux bains d'eau froide²³⁰ dans les cours d'eau et les étangs en guise de mortification et sans doute aussi par souci d'hygiène; cette pratique très saine stimulait et entretenait leur extraordinaire dynamisme.

Le caractère irlandais de Honau se manifeste lors de la fondation de l'établissement non seulement dans le choix du site mais aussi dans celui de saint Michel comme patron céleste. Le culte de l'archange, et des anges en général, était en effet plus développé chez les Irlandais que chez les Francs²³¹: Colman abbé de Moville en Irlande († 736) lui consacra une hymne et sur un îlot de la côte s'élevait le monastère de Sceilig Mhichil (le rocher de Michel) qui remontait à la fin du VI^e siècle ou au début du VII^e siècle.

Prosperité matérielle du monastère

Depuis leur île les moines de Honau rayonnèrent, parfois au loin ainsi qu'on l'a vu, et les aumônes affluèrent au point de constituer un très riche temporel. Les actes de donation sont perdus, mais grâce à un diplôme

²²⁹ No 9 de notre liste.

²³⁰ GOUGAUD, *Les chrétientés celtiques*, p. 100.

²³¹ Cf. Helen M. ROE, *Ireland and the archangel Michael*, dans: *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. III, Paris, 1971, p. 481-487.

impérial²³² de 884 nous connaissons les localités où étaient situés les biens qui formaient alors la mense assignée aux moines. Ceux-ci possédaient des biens disséminés dans 42 villages dont la plupart appartenaient à la Basse Alsace²³³ et quelques-uns se trouvaient au delà du Rhin, en Brisgau²³⁴, en Ortenau²³⁵ et, plus au nord, en Hesse²³⁶ et ils avaient en outre deux églises à Mayence. Rien ne nous renseigne sur la mense de l'abbé qui, elle aussi, devait être considérable.

Honau jouissait, bien entendu, de l'immunité royale pour son temporel, le plus ancien diplôme d'immunité conservé étant celui²³⁷ que lui accorda Pépin le Bref en 758.

Par ailleurs, l'exemption de tonlieu que l'abbaye avait obtenue du souverain dès le VIII^e siècle, privilège grâce auquel des hommes appartenant à Honau pouvaient commercer sans acquitter de droits dans tous les pays soumis au roi franc, témoigne de l'activité économique de ces gens et par là, indirectement, de l'importance du temporel de Honau. Pour une église, ce privilège facilitait l'approvisionnement et favorisait sérieusement la vente des produits de ses domaines et l'achat des denrées que ceux-ci ne produisaient pas²³⁸. Placé sur la grande artère qu'était le Rhin, un peu au nord de Strasbourg, ville prospère à l'époque carolingienne, Honau avait à cet égard une situation particulièrement favorable. Nous possédons encore les diplômes que délivrèrent Pépin le Bref²³⁹ maire du palais entre 748 et 751 et Charlemagne²⁴⁰ en 781 en faveur de Honau à ce sujet et nous savons maintenant que ces actes avaient été précédés par un autre acte²⁴¹ de même nature émanant du roi Childéric III (743–751).

Vers 771, la fortune de Honau était constituée essentiellement de biens fonciers, d'hommes, de numéraire et de métaux précieux, or et argent²⁴².

²³² MG. DD. Karol. reg. Germ., t. II, p. 163, n° 101. L'identification des localités est très insuffisante et devrait être reprise.

²³³ Localités identifiées du Bas-Rhin: Kilstett, Gamsheim, Offendorf, Odratzheim, Kauffenheim, Beinheim, Eckbolsheim, Hatten, Huttenheim, Nieffern (village disparu près de Berstett), Osthoffen, Barr, Furdenheim, Wickersheim, Wangen, Schwindratzheim, Weyersheim, Schiltigheim, Dahlenheim, Ringendorf, Berstett.

²³⁴ Endingen (Bade-Wurtemberg, cercle d'Emmendingen).

²³⁵ Bodersweier et Appenweier (Bade-Wurtemberg, cercle de Kehl), Weitenung et Sinzheim (Bade-Wurtemberg, cercle de Bühl).

²³⁶ Bauernheim (Hesse, cercle de Friedberg).

²³⁷ MG. DD. Karol., t. I, p. 14, n° 10; n° 11 de notre liste.

²³⁸ Voir F. L. GANSHOF, Charlemagne et les institutions de la monarchie franque, dans: Karl der Große, Lebenswerk und Nachleben, t. I, p. 385.

²³⁹ MG. DD. Merov., p. 105, n° 19; n° 10 de notre liste.

²⁴⁰ MG. DD. Karol. t. I, p. 187, n° 137; n° 19 de notre liste.

²⁴¹ Voir plus haut p. 67.

²⁴² Ces indications et les suivantes découlent du mandement de Charlemagne datant des années 772–774, dans: MG. DD. Karol., t. I, p. 111, n° 78; n° 14 de notre liste.

De telles richesses attirèrent forcément des convoitises et nous savons que vers le moment où l'Alsace échut à Charlemagne après la mort du roi Carloman, Honau fut victime de plusieurs personnes qui mirent la main sur des biens du monastère. Les auteurs de ces déprédations se prétendaient propriétaires de ces biens, arguant que des moines étrangers au royaume franc n'étaient pas habilités à les posséder. On niait ainsi les droits de Honau. Nous ignorons malheureusement les noms des personnes en question, mais on peut légitimement se demander s'il ne s'agirait pas des descendants d'Adalric qui, jusqu'en 748 et 749, étaient restés propriétaires d'une partie de l'île de Honau.

Dans cette situation critique, l'abbé Beatus s'adressa à Charlemagne ainsi qu'il était normal puisqu'un peu plus de vingt ans auparavant l'abbé Dubanus s'était placé avec tous les biens de l'établissement sous le mainbour de Pépin le Bref et que Honau était ainsi devenue une abbaye royale. Heureusement pour Beatus, Charlemagne appréciait l'oeuvre des Irlandais et ne se laissait pas dominer par l'aristocratie. Il envoya un mandement énergique qui ordonnait aux coupables de restituer tout ce qu'ils avaient enlevé et aux juges de procéder, si besoin était, aux recherches nécessaires. Les biens des étrangers, rappelait-il, sont au roi et par la faveur royale les Irlandais sont les seuls possesseurs de leurs biens. Des droits de tiers sur ces mêmes objets étaient donc exclus. Il y a tout lieu de penser que l'intervention du souverain atteignit son but.

Pour plus de précaution, le roi délivra en outre à l'abbé Beatus, le 9 juin 775, une pancarte²⁴³ qui pour tous les biens possédés en toute équité par le monastère remplaçait des titres perdus par négligence²⁴⁴. Il n'est d'ailleurs pas interdit de supposer que les circonstances troublées que nous venons d'évoquer avaient occasionné la disparition de certaines pièces du chartrier de Honau. Ces possessions étaient mises ainsi à l'abri de contestations futures.

Restait toutefois une affaire délicate à trancher²⁴⁵: une des propriétés usurpées ne se trouvait plus en la possession de l'usurpateur mais dans celle d'un autre établissement religieux. Le bien en cause était situé en Alsace à *Oistiva*²⁴⁶ et à Hohengoest²⁴⁷. Un certain Immo l'avait donné à Honau par acte écrit, mais plus tard une nommée Gerbirga l'avait pris indûment et l'avait cédé, nous ne savons dans quelles conditions, à la célèbre abbaye de Corbie.

²⁴³ MG. DD. Karol., t. I, p. 143, n° 100; n° 15 de notre liste.

²⁴⁴ Voir plus haut, p. 12.

²⁴⁵ Elle est connue par le jugement rendu par Charlemagne, publié dans: MG. DD. Karol., t. I, p. 155, n° 110; n° 16 de notre liste.

²⁴⁶ Un manuscrit porte *Osthova*; si cette leçon était bonne, il s'agirait d'Osthoffen (Bas-Rhin, arr. de Molsheim).

²⁴⁷ Bas-Rhin, arr. de Saverne.

Lorsque Charlemagne vint en Alsace et rendit la justice en son palais de Sélestat aux alentours de Noël 775, l'affaire lui fut soumise. Honau était représentée par son avoué et Corbie par deux avoués. Ces derniers ne purent prouver la légitimité des droits de Corbie et Charlemagne et ses conseillers les condamnèrent à restituer le bien à Honau. Les avoués de Corbie y procédèrent en remettant symboliquement un fétu à l'avoué de Honau.

Ces faits illustrent bien les changements politiques provoqués par l'avènement des Carolingiens: une fois placée sous la protection royale, Honau voit son sort dépendre du souverain alors qu'auparavant la faveur de la famille ducale d'Alsace avait été l'élément déterminant.

Le duc Adalbert

Du monastère passons maintenant à son fondateur laïc et à ses bienfaiteurs.

On ne connaît pas d'autre acte écrit²⁴⁸ du duc Adalbert que sa donation en faveur de Honau de juin 722 citée par Coccius, d'où l'intérêt qui s'y attache.

En premier lieu, conjointement avec la charte de l'abbé Benedictus nommant son successeur, elle nous permettra de préciser l'époque de la mort de ce duc d'Alsace: cet événement se situe entre juin 722 et juin 723. Le terminus ante quem est fourni par la charte de Benedictus qui elle-même est antérieure au 21 juin 723²⁴⁹. Adalbert est d'ailleurs indiqué comme défunt²⁵⁰ dans l'acte de la donation que firent à Honau, le 11 décembre 723, ses deux fils Liutfrid et Eberhard. Nous relèverons ici une indication de la *Vita Odiliae* relative à cette mort, sans nous porter garant de son exactitude car l'auteur de cet écrit a vécu environ deux siècles après le fait qu'il rapporte: Adalbert aurait été tué par un serviteur du monastère de Hohenbourg²⁵¹.

²⁴⁸ Un acte sans date du duc Liutfrid (BRUCKNER, p. 78, n° 137; PARDESSUS, t. II, p. 464, n° 65) mentionne une donation de biens situés à Preuschedorf et Goersdorf (Bas-Rhin, arr. de Wissembourg) faite par Adalbert, mais nous ignorons si elle avait été consignée par écrit. Des actes de donations faites par le duc Adalbert à son autre fondation, l'abbaye de femmes de Saint-Etienne de Strasbourg, sont mentionnés dans des faux fabriqués au XII^e siècle (BRUCKNER, p. 43, n° 98, et p. 331, n° 530), mais n'ont pas été conservés.

²⁴⁹ Voir plus bas, p. 83.

²⁵⁰ BRUCKNER, p. 47, n° 103; n° 4 de notre liste; «... de parte nostra quantumcumque genitor noster Adalbertus dux nobis moriens dereliquit».

²⁵¹ MG, SS. rer. merov., t. VI, p. 48. L'hagiographe parle ici du frère d'Odile sans préciser le nom de celui-ci, mais au paragraphe précédent il parlait du frère d'Odile appelé Adalbertus. L'identification du personnage tué n'est donc pas douteuse ainsi que l'a vu W. Levison dans l'introduction de l'édition de la *Vita*, p. 26.

L'élément topographique de la date de l'acte de juin 722 »*Strateburgo civitate, in curte regia villae quae est in suburbano civitatis novo quam Adalbertus dux ex novo opere construxit*« est, lui aussi fort instructif. Strasbourg s'était donc agrandie d'un faubourg vers cette époque. Ce développement d'une ville rhénane à la fin des temps mérovingiens mérite d'être relevé et souligné car on ne parle généralement que de la décadence des villes à cette époque. Le duc d'Alsace participe à cette expansion en construisant une *villa* royale dans le nouveau faubourg qui sera dénommé d'après celle-ci *Koenigshoffen*, version allemande de *curtis regia*.

Une chose étonne à première vue: comment se fait-il que ce soit le duc d'Alsace qui construise une villa royale et y séjourne? Un autre acte de Honau, déjà mainte fois cité, nous éclairera: le 11 décembre 723, donc un peu plus d'un an après – Adalbert était mort entre temps – l'un des fils du défunt, Liutfrid, est duc tandis que l'autre, Eberhard, est *domesticus*. Or le *domesticus* était le fonctionnaire royal chargé de la gestion des biens du fisc dans un *pagus*. Ainsi donc, au temps de Thierry IV qui n'était qu'un fantoche comme tous les derniers Mérovingiens, la famille ducale d'Alsace avait mis la main sur la gestion des biens royaux en Alsace.

Le comte Eberhard et les monastères de Murbach et de Remiremont

Eberhard²⁵² fils du duc Adalbert est connu comme fondateur et bienfaiteur de la célèbre abbaye de Murbach²⁵³. La brève analyse étudiée plus haut²⁵⁴ d'un acte perdu de ce personnage en faveur de Honau permettra de clore un débat portant sur l'authenticité d'une charte qui, plus qu'aucune autre, peut nous instruire sur l'Alsace mérovingienne.

Voici le contenu de cette charte²⁵⁵ controversée qui n'est plus connue que par une copie figurant aux pages 1–3 d'un cartulaire de Murbach du XV^e siècle²⁵⁶. Eberhard nous apprend qu'il est devenu aveugle, qu'il a perdu son fils unique et qu'il est maintenant »le très vil petit serviteur du Christ,« c'est à dire qu'il est entré en religion. Estimant qu'il ne peut

²⁵² Sur ce personnage voir l'excellent article de W. LEVISON, Die Urkunden des elsässischen Grafen Eberhard († 747) und die Vita Desiderii Alsegaudiensis, dans: Neues Archiv, t. 27 (1902), p. 368–399, et L. LEVILLAIN, J. VIELLIARD, M. JUSSELIN, Charte du comte Eberhard pour l'abbaye de Murbach (1^{er} février 731/732), dans: Bibliothèque de l'École des chartes, t. 99 (1938), p. 5–41.

²⁵³ Sur les aspects ecclésiastiques de la fondation de Murbach voir H. FRANK, Die Klosterbischöfe des Frankenreiches, p. 113–127 et 173–177. Le rôle d'Eberhard n'a pas été étudié dans le détail.

²⁵⁴ Voir plus haut, p. 43.

²⁵⁵ BRUCKNER, p. 67, n^o 127; PARDESSUS, t. II, p. 355, n^o 544 à la date erronée de 728.

²⁵⁶ Arch. dép. du Haut-Rhin, 10 G cartulaire 1.

avoir de meilleur héritier que l'église du Christ, il se dépouille en faveur de l'abbaye de Murbach »qu'il a construite²⁵⁷ avec le consentement des évêques, des prêtres, de son frère germain le duc Liutfrid, de sa femme Hemeltrude sur son bien propre dans le *pagus* d'Alsace au lieu dit *Maurobaccus* (Murbach) qui est maintenant appelé *Vivarius* (sic) *peregrinorum* . . ., en y consacrant toutes les forces que Dieu lui a données.« Il lui fait ainsi l'aumône de ses propriétés situées dans le duché d'Alsace, dans le *pagus Troningorum*²⁵⁸ et en Ajoie²⁵⁹, aussi bien de celles qu'il avait en sa possession que de celles qu'il avait données en bénéfice à ses *vassi*; il avait hérité une partie de ces propriétés de ses parents – la succession avait été partagée entre lui et son frère germain Liutfrid –, une autre partie était constituée par des acquêts faits postérieurement à l'héritage. Sont toutefois exceptés de la donation faite à Murbach: 1°) les biens dont il a déjà disposé en faveur soit du monastère même de Murbach, soit d'autres maisons de Dieu, soit de sa femme Hemeltrude dont il s'est séparé et qui s'est consacrée à Dieu – il confirme ces donations antérieures –; 2°) les biens donnés en bénéfice à trois personnes, à savoir un nommé Amalo qui a reçu un bien situé à *Maurovilare* (Morschwiller-le-Bas²⁶⁰) avec appendices à *Luterbach* (Lutterbach²⁶¹), Bertoin serviteur d'Eberhard qui a reçu des biens situés dans le *vicus* de *Delemonze* (Delémont²⁶²) et à *Althaim*²⁶³, et un nommé Haimeric qui a reçu un bien situé à *Hillonevilare*²⁶⁴; 3°) les jeunes filles (*pulicolae*) au nombre d'environ 40 qu'il avait dans son gynécée. Au sujet de ces dernières, Eberhard ne précise pas quel sera désormais leur sort. Avait-il encore besoin de leur travail ou avait-il l'intention de les affranchir de leur condition dégradante? Nous l'ignorons.

²⁵⁷ Les mots de la charte *a novo meo opere . . . monasterium edificavi* indiquent clairement qu' Eberhard a construit le monastère en accomplissant une tâche neuve et non pas qu'il l'a reconstruit. C'est par erreur que le passage correspondant, figurant dans la charte d'Eberhard du 1^{er} février 731 ou 732 *monasterii . . . quem ego . . . a novo construxi* a été traduit dans: Chartre du comte Eberhard pour l'abbaye de Murbach, p. 41, «monastère que . . . j'ai rebâti.»

²⁵⁸ Ce *pagus* connu par ce seul acte ne peut être localisé. Au XII^e siècle un moine d'Ebersmunster, auteur d'une chronique fabuleuse qui connut un vif succès, utilisa cette charte et s'inspirant de ce passage, donna arbitrairement aux ruines de l'ancien palais mérovingien et carolingien de Kirchheim près de Marlenheim (Bas-Rhin, arr. de Molsheim) le nom de *Tronia* qui passa sous la forme *Tronje* dans la Chanson des Nibelungen. Cf. Chr. WILSDORF, L'Alsace et la Chanson des Nibelungen chap. 3: Tronje et le palais de Kirchheim, dans: Revue d'Alsace, t. 99 (1960), p. 15–34.

²⁵⁹ Ancien *pagus* qui comprenait Montbéliard et Porrentruy.

²⁶⁰ Haut-Rhin, arr. de Mulhouse.

²⁶¹ Haut-Rhin, arr. de Mulhouse.

²⁶² Suisse, canton de Berne.

²⁶³ Peut-être le village disparu d'Altheim, Haut-Rhin, arr. de Ribeauvillé.

²⁶⁴ Peut-être le village disparu d'Ellenwiller, Haut-Rhin, arr. de Ribeauvillé.

Malgré ces réserves, c'était là une énorme fortune immobilière, répartie sur au moins vingt-trois localités, qui échouait à Murbach et devait être affectée à la subsistance des moines et à l'hébergement des miséreux. J'énumère ces lieux en rectifiant certaines lectures et localisations faites par les éditeurs: *Hemmonevillare* (non identifiable), *Chinzicha* (Kinzingen²⁶⁵), *Gyldolfovilarare* (Gildwiller²⁶⁶), *Chuntilingas* (Hindlingen²⁶⁷), *Deoseshaim* (non identifiable²⁶⁸), et à partir de Strasbourg (en allant vers le sud) la voie (*illam viam*) – nous dirions aujourd'hui le «chapelet de localités» – comprenant *Hyppeneshaim* (Hipsheim²⁶⁹), *Hittenhaim* (Huttenheim²⁷⁰), *Sclatstat* (Sélestat), *Perebhaim* (Bergheim²⁷¹), *Wicheresvilare* (Wickerschwihr²⁷²), *Otalesvilare* (Orschwihr²⁷³), *Cundolteshaim* (Gundolsheim²⁷⁴), *Loffaha* (la rivière appelée Lauch²⁷⁵), ensuite deux localités non identifiables qui devaient se trouver approximativement entre Gundolsheim et Hirtzfelden, à savoir *Waranangus qui dicitur Vilare Eberhardo* (ce nom dénote un intérêt particulier porté par Eberhard à ce domaine qui était peut-être une de ses résidences) et *Lilenselida*²⁷⁶, puis *Hiruzfeld* (Hirtzfelden²⁷⁷), *Flaboteshaim* (Blotzheim²⁷⁸), *Leimone*

²⁶⁵ Village disparu situé entre Dornach, faubourg de Mulhouse et Didenheim.

²⁶⁶ Haut-Rhin, arr. d'Altkirch.

²⁶⁷ Haut-Rhin, arr. d'Altkirch.

²⁶⁸ La phonétique germanique écarte les identifications fondées sur une simple consonance avec Dossenheim (Bas-Rhin, arr. de Saverne) et avec Dessenheim (Haut-Rhin, arr. de Colmar).

²⁶⁹ Bas-Rhin, arr. d'Erstein.

²⁷⁰ Bas-Rhin, arr. d'Erstein.

²⁷¹ Haut-Rhin, arr. de Ribeauvillé.

²⁷² Haut-Rhin, arr. de Colmar.

²⁷³ Haut-Rhin, arr. de Guebwiller; sur les anciennes formes du nom voir G. STOFFEL, Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin, Mulhouse, 1876, p. 408. La disparition du t intervocalique d'*Otalesvilare* est peut-être une influence romane; l'évolution phonétique, clairement attestée, du nom d'Orschwiller (Bas-Rhin, arr. de Sélestat) offre un cas assez semblable: *Audaldovilarare* > Orschwiller. F. J. HIMLY, Observations sur les sources de l'histoire du haut moyen âge alsacien, dans: Revue d'Alsace, t. 90 (1950-1951), p. 43, propose d'identifier *Otalesvilare* avec Otzenwiller, village disparu du canton de Thann, mais cette localisation ne cadre pas avec l'ordre géographique suivi dans l'énumération des localités.

²⁷⁴ Haut-Rhin, arr. de Guebwiller.

²⁷⁵ Issue de la vallée de Guebwiller, elle coule à l'est de Gundolsheim. Sa désignation latine peut être lue dans le manuscrit soit *Loffcia*, lecture adoptée par les éditeurs, soit *Loffaa*, la lettre qui suit le second f ayant un h suscrit. La Lauch s'appelant au XII^e siècle *Lorfaha* (BRUCKNER, p. 275), ou *Loufaha* (Alsatia diplomatica, t. I, p. 105, n° 131), il faut lire *Loffaha*.

²⁷⁶ Cette localité est dénommée en 760 *Lielinserne qui vocatur Heloldowilare* et le titre de cet acte fournit une troisième forme, *Erlulfowilare* (cartulaire 1 de Murbach, du XV^e siècle, p. 76). L'identification généralement admise de cette localité avec Holtzwihr (Haut-Rhin, arr. de Colmar) est en désaccord avec la phonétique et avec l'ordre géographique suivi dans la donation d'Eberhard.

²⁷⁷ Haut-Rhin, arr. de Guebwiller.

²⁷⁸ Haut-Rhin, arr. de Mulhouse.

(Leymen²⁷⁹), *Datira* (Delle²⁸⁰) avec la basilique²⁸¹ où repose saint Dizier et aussi *Peprangiis* (non identifiable), *Baltiovilare* (Balschwiller²⁸²) et *Wattonevilare* (Wattwiller²⁸³) avec toutes leurs appartenances et notamment les églises avec tout ce qui leur appartient. Le texte n'est malheureusement pas suffisamment clair que nous sachions si tous les domaines sont censés avoir des églises ou si la mention des églises ne s'applique qu'à *Peprangiis*, Balschwiller et Wattwiller.

La copie du cartulaire est incomplète car elle ne nous donne pas les souscriptions, et la date, privée de l'indication du jour, se réduit à » *Actum Habendo Castro sive Romarasco* (erreur de copie pour *Romarico*) *Monte monasterio publice, anno octavo regnante domino nostro Theoderico rege.*«

Cet acte fort long serait extrêmement intéressant à plusieurs égards pour la connaissance des temps et de la civilisation du haut Moyen Age: il étale la richesse foncière de la famille ducale d'Alsace, apporte un des plus anciens témoignages sur l'union du bénéfice et de la vassalité²⁸⁴ et la plus ancienne mention de la tombe, bien connue des archéologues, de saint Dizier d'Ajoie²⁸⁵, occupe une place dans la formation de l'histoire légendaire de l'Alsace et même de la »Chanson des Nibelungen«²⁸⁶, enfin nous instruit sur l'apparition d'églises dans les campagnes.

Il présente toutefois une difficulté: la huitième année du règne de Thierry IV indiquée dans sa date a commencé entre le 30 janvier et le 13 mai 728 et s'est terminée entre le 30 janvier et le 13 mai 729. Or nous savons que, en contradiction avec la teneur de l'acte, Eberhard n'était pas moine à cette époque; il apparaît encore vivant dans le siècle et marié dans un acte daté du 23 mars de la 15^e année du règne de Thierry IV (735 ou 736) par lequel, conjointement avec son épouse Hemeltrude, il fait un don à l'abbaye de Wissembourg²⁸⁷. Faut-il en déduire que la grande donation d'Eberhard à l'abbaye de Murbach est un faux²⁸⁸?

²⁷⁹ Haut-Rhin, arr. de Mulhouse.

²⁸⁰ Territoire de Belfort.

²⁸¹ Aujourd'hui Saint-Dizier dans le territoire de Belfort, à 5 km au sud-ouest de Delle.

²⁸² Haut-Rhin, arr. d'Altkirch.

²⁸³ Haut-Rhin, arr. de Thann.

²⁸⁴ Cf. F.-L. GANSHOF, Les liens de vassalité dans la monarchie franque, dans: Les liens de vassalité et les immunités (Recueils de la Société Jean Bodin, I), 2^e édition, Bruxelles, 1958, p. 155.

²⁸⁵ J. HUBERT, Les monuments funéraires de l'église Saint-Dizier en Alsace, dans: Bulletin monumental, t. 94 (1935), p. 217.

²⁸⁶ Voir plus haut, p. 60, n. 258.

²⁸⁷ BRUCKNER, p. 64, n° 124; ZEUSS, Traditiones possessionesque Wizenburgenses, Spire, 1842, p. 16, n° 9; PARDESSUS, t. II, p. 457, n° 54.

²⁸⁸ Opinion de PFISTER, Le duché mérovingien d'Alsace, p. 29-30.

L'examen approfondi de cette charte auquel se livra Levison²⁸⁹, un des meilleurs spécialistes des questions mérovingiennes, prouva qu'il n'en était rien; nous renvoyons à sa démonstration que nous résumons brièvement. La rédaction et le vocabulaire dénotent indubitablement l'époque mérovingienne: ici comme dans d'autres chartes d'Eberhard, le formulaire de Marculf a été utilisé; le rédacteur qualifie les jeunes filles de *pulicolae*; or *pulicola* disparaîtra peu après du langage pour être remplacé par *pulicella*; la phonétique des noms de lieux germaniques énumérés situe l'acte dans la première moitié du VIII^e siècle. Celui-ci est donc authentique. Mais alors, comment expliquer la date impossible que porte la copie du XV^e siècle nous le faisant connaître? Par une erreur du copiste²⁹⁰ qui avait sous les yeux un texte dont la fin était incomplète ainsi que le prouvent deux omissions, celle de l'indication du jour dans la date et celle des souscriptions des témoins. L'acte est en réalité postérieur à la donation faite par Eberhard à l'abbaye de Wissembourg le 23 mars 735 ou 736, et antérieur à la mort de Thierry IV en 737; il datait soit de la 15^e, soit de la 16^e, soit de la 17^e année du règne de ce souverain. Le raisonnement de Levison a été généralement admis par les spécialistes.

Mais cet acte a été attaqué à nouveau. En premier lieu, on a cru²⁹¹ y déceler une interpolation: les termes (*cum . . .*) *ministerialibus, libertis* insérés à deux reprises dans la formule d'appartenance auraient été ajoutés au XII^e siècle et reflèteraient la formation de la classe sociale des *ministeriales* à cette époque. En réalité, il ne s'agit pas d'une interpolation car les *libertini* et les *ministeriales* figurent déjà côte à côte dans la formule d'appartenance d'un acte-modèle tourangeau du VIII^e siècle²⁹².

Plus récemment, l'authenticité de l'acte même a été niée²⁹³. La correction apportée par Levison à la date serait arbitraire. La charte serait en réalité un faux, constitué à l'aide de plusieurs actes authentiques qui ne sauraient tous émaner d'Eberhard car une donation d'une telle ampleur ne serait guère concevable à cette époque. Le faussaire se serait proposé de faire croire que l'ensemble des biens acquis par Murbach à ses débuts provenaient d'Eberhard.

En fait, l'argumentation n'est pas fondée. D'une part, l'acte n'indique certainement pas l'ensemble de la partie la plus ancienne du temporel de Murbach car on n'y trouve pas mention de deux lieux donnés par

²⁸⁹ LEVISON, op. cit., dans: Neues Archiv, t. 27 (1902), p. 374-388.

²⁹⁰ Ibid., p. 388.

²⁹¹ H. W. KLEWITZ, Geschichte der Ministerialität im Elsaß, Francfort, 1929, p. 19.

²⁹² *Vinditio ad ecclesiam*, dans: MG. Formulae merovingici et Karolini aevi, p. 160.

²⁹³ F. BEYERLE, Bischof Perminius und die Gründung der Abteien Murbach und Reichenau, dans: Revue d'histoire suisse, t. 27 (1947), p. 144-145.

Eberhard à Murbach, à savoir l'emplacement même de l'abbaye²⁹⁴ et les églises de Pfetterhouse²⁹⁵. D'autre part, on connaît d'autres donations d'immenses biens fonciers faites à des établissements religieux par des grands des temps mérovingiens: celle²⁹⁶ de Vigilius évêque d'Auxerre (659–684) en faveur de Notre-Dame-la-Ronde porte sur 37 localités, celle²⁹⁷ de Nizezius et d'Ermentrudis, de 679–680, en faveur de Moissac sur 26 localités, celle²⁹⁸ de Widerad, de 719, en faveur de Flavigny sur 34 localités et enfin celle²⁹⁹ d'Abbon, de 739, en faveur de Novalèse sur plus de 100 localités.

Et voici que l'on découvre mention d'une autre charte qui émanait de ce même Eberhard et présentait deux particularités: l'indication du lieu est la même que dans la charte de Murbach, *Avendo Castro seu Romarico Monte* et sa date, la quinzième année du règne de Thierry IV, est l'une des dates envisagées par Levison pour la charte de Murbach. La correction proposée de la date est donc pleinement justifiée et aucun doute ne plane plus sur l'authenticité de cet acte fameux. Il pourra à nouveau être utilisé en toute sécurité.

L'intérêt de la brève analyse de l'acte d'Eberhard en faveur de Honau n'est pas épuisé pour autant: il existe³⁰⁰ un autre acte de Murbach écrit à *Avendo Castro sive Romarico Monte* (*Romao commorante* dans le manuscrit) *monasterio* de la quinzième année du règne de Thierry IV – l'indication du jour, le 9 des calendes d'août, fournit la date du 24 juillet 735 – et concernant Eberhard. Un nommé Hildrad y demande à l'abbé de Murbach de lui concéder en précaire les biens situés à Modenheim³⁰¹ et à Ungersheim³⁰² qui avaient été donnés à Murbach par le *vir illustris* Eberhard. On comprend pourquoi cet acte concernant Murbach est daté de Remiremont si l'on sait qu'Eberhard y a séjourné: manifestement, celui-ci avait gardé un droit de regard sur les biens qu'il avait donnés à Murbach et, lorsque Romanus abbé de ce monastère fut amené à disposer de certains d'entre eux, l'affaire passa par les mains du donateur, ce qui explique le voyage à Remiremont de l'abbé de Murbach et de Hildrad.

²⁹⁴ Murbach faisait probablement partie de la dotation mentionnée dans la grande donation de 735–737: «... *monasterium edificavi et illis diebus, juxta quod in illo priore testamento continetur* (continet dans le manuscrit), *de rebus meis aliquid ditavi* (*ditari* dans le manuscrit).»

²⁹⁵ Pfetterhouse, Haut-Rhin, arr. d'Altkirch. L'acte de donation du 1^{er} février 731 ou 732 a été publié par LEVILLAIN, VIEILLARD et JUSSELIN, art. cité.

²⁹⁶ PARDESSUS, t. II, p. 152–154, n° 363.

²⁹⁷ PARDESSUS, t. II, p. 184–185, n° 393.

²⁹⁸ PARDESSUS, t. II, p. 399–402, n° 587, à la date erronée de 746.

²⁹⁹ PARDESSUS, t. II, p. 370–378, n° 559.

³⁰⁰ BRUCKNER, p. 64, n° 125; PARDESSUS, t. II, p. 368, n° 557.

³⁰¹ Modenheim, village faisant aujourd'hui partie d'Illzach, Haut-Rhin, arr. de Mulhouse.

³⁰² Ungersheim, Haut-Rhin, arr. de Guebwiller.

Mais pourquoi Eberhard, devenu le *vilissimus Christi famulus*, séjournait-il à Remiremont et réglait-il de là des affaires concernant l'Alsace³⁰³? Il est, croyons-nous, possible maintenant de répondre à cette question. Remiremont avait été fondé au VII^e siècle comme monastère double; le monastère d'hommes disparut avant le IX^e siècle, à une date qui n'est pas connue³⁰⁴. Normalement un moine réside dans son monastère; Eberhard était donc moine à Remiremont. Il est possible que Hemeltrude son épouse se soit retirée de son côté à l'abbaye de femmes de Remiremont³⁰⁵. Dans la liste des moniales ayant vécu là avant l'adoption de la règle de saint Benoît, donc avant 817, figure en effet une *Hemeltrut*³⁰⁶ – on a là une des diverses formes du nom *Hemeltrude* – qui pourrait être l'ex-femme d'Eberhard; cette identification reste toutefois hypothétique car le nom de Hemeltrude était fréquent.

Nous avons maintenant une série de jalons assurés qui permettent d'entrevoir le déroulement de la vie d'Eberhard, ce qui est appréciable car les grands d'Alsace de ces temps, le duc Adalric mis à part, ne sont guère que des noms pour l'historien.

Son père le duc Adalbert avait eu deux fils, Liutfrid et Eberhard et en outre, d'après la »Genealogia« de Honau qui paraît digne de foi, trois filles appelées Attala, Eugénie et Gerlinda (Gundlinda selon la »Vita Odiliae«). Le nom de sa mère n'est pas connu avec certitude³⁰⁷. A la mort d'Adalbert qui survint entre juin 722 et juin 723³⁰⁸, les deux fils se partagèrent³⁰⁹ sa fortune immobilière qui était constituée par des dizaines de propriétés éparpillées dans le *pagus* d'Alsace, en Sornegau³¹⁰, en Ajoie et peut-être ailleurs. Ils héritèrent aussi de son pouvoir en Alsace: Liutfrid succéda à son père comme duc d'Alsace tandis qu'Eberhard apparaît

³⁰³ BÜTTNER, *Geschichte des Elsaß ...*, p. 95, en déduisait que Remiremont faisait probablement partie du duché d'Alsace au début du VIII^e siècle.

³⁰⁴ Cf. MG. *Liber memorialis von Remiremont*, p. X.

³⁰⁵ Hypothèse déjà faite dans: *Charte du comte Eberhard pour l'abbaye de Murbach*, p. 22.

³⁰⁶ MG. *Liber memorialis von Remiremont*, p. 80.

³⁰⁷ F. VOLLMER, art. cit., p. 158, l'appelle Ingina en se référant à un acte du 5 février 737 (?) publié par ZEUSS, op. cit., p. 37, n° 35. Le duc Liutfrid y vend au nommé Rantwigus des biens, entre autres à *Aunulfovilaro quicquid Ingyna genitrix mea pro vend. titul. formavit*. Ce texte est curieux car si la mère de Liutfrid a vendu ce bien, on ne voit pas comment Liutfrid peut en disposer. Dans une autre copie de cet acte publiée par ZEUSS, op. cit., p. 151, n°162, on lit *quicquid Ingina genitore meo pro vendi. titulis formavit*. Cette seconde version selon laquelle la nommée Ingina a vendu le bien au père de Liutfrid est préférable et a été adoptée par BRUCKNER, p. 66, n° 126. Sur le nom de *Gerlindis* donné à l'épouse d'Adalbert par la *Vita Athalae* du XIII^e siècle, voir plus haut, p. 25, n. 85.

³⁰⁸ Voir plus haut, p. 58.

³⁰⁹ Partage mentionné dans BRUCKNER, n° 122, 123, 124, 127 et 133.

³¹⁰ Région de Delémont en Suisse, canton de Berne.

comme *domesticus*, c'est à dire comme administrateur des biens du fisc en Alsace. Lorsque Benedictus abbé de Honau se désigna, en 722 ou 723, un successeur en la personne de Tubanus, il sollicita au préalable l'autorisation des deux frères. Un peu plus tard Eberhard devient comte, titre qu'il porte en 728³¹¹ et 731–732³¹²; il était donc chargé de l'administration et de la justice en Alsace³¹³.

Nous lui connaissons des biens dans au moins 50 localités³¹⁴ et dans son gynécée plus de 40 jeunes filles travaillaient. Il savait lire et écrire³¹⁵, connaissances qui n'étaient d'ailleurs pas rares chez les grands de son temps.

Ce laïc faisait preuve d'une grande ferveur religieuse, ce qui n'étonnera pas si l'on songe à sa famille: Odile la première abbesse de Hohenbourg était probablement sa tante; sa propre soeur Eugénie avait succédé à Odile comme abbesse et d'après la »Vita Odiliae« Attala et Gundlinda, deux autres soeurs à lui, furent également religieuses à Hohenbourg. Du vivant d'Adalbert, les moines de Honau n'étaient pas, on s'en souvient, propriétaires de l'île sur laquelle s'élevait le monastère; après la mort de son père, Eberhard non seulement leur donna sa part de l'île, mais encore obtint de son frère qu'il agît de même avec la sienne³¹⁶. Pour affermir le christianisme dans la moitié sud de l'Alsace, il fit appel au missionnaire Pirmin et à ses moines et mit à leur disposition, pour qu'ils s'y installassent, un terrain situé dans un vallon solitaire des Vosges à Murbach. Il dota cet établissement³¹⁷ de nombreux biens, situés surtout dans la région de Strasbourg et contribua de toutes ses forces à la construction du monastère. Le 1^{er} février 731 ou 732, il ajouta à la dotation les églises de Pfetterhouse qui lui étaient échues lors du partage de la succession avec son frère.

De cruelles épreuves, la mort de son fils unique et la perte de la vue, l'amènèrent à se tourner davantage encore vers la religion. Son épouse

³¹¹ BRUCKNER n° 113 et 114.

³¹² Charte du 1^{er} février 731–732 déjà citée.

³¹³ Sur les pouvoirs du comte, voir F. LOT, Naissance de la France, p. 208–211.

³¹⁴ Elles sont mentionnées dans les chartes suivantes: BRUCKNER, n° 113, 114, 122, 123, 125, 127, 128 et 133.

³¹⁵ Sa souscription au bas de la charte du 1^{er} février 731–732 est autographe; cf. Charte du comte Eberhard pour l'abbaye de Murbach, p. 8.

³¹⁶ Dans cette charte de donation des deux frères, du 11 décembre 723, Eberhard apparaît clairement comme l'inspirateur de l'acte (*Signum Ebrohardus domesticus hanc epistolam testamenti a me factam relegi et recognovi*), alors que son frère Liutfrid se contente de donner son accord (*Signum Liutfridi ducis qui consensit*).

³¹⁷ Le premier acte de donation aujourd'hui perdu est mentionné à propos de la fondation de Murbach dans la grande donation datée de Remiremont (voir plus haut, p. 64, n. 294) et dans le diplôme de Thierry IV du 12 juillet 728 (BRUCKNER, n° 114, p. 58: »et quid jam dictus fidelis noster Ebrehardus per sua strumenta ibidem affirmavit.«)

Hemeltrude et lui se rendent à l'abbaye de Wissembourg et font, le 23 mars 735 ou 736 – l'année 735 s'accorderait mieux avec le déroulement des faits –, l'aumône d'un bien à cet établissement³¹⁸. Eberhard ne s'intitule déjà plus comte mais il vit encore dans le siècle car les deux époux se réservent la jouissance de ce bien leur vie durant. Peu après il décide d'entrer en religion. Il se rend à l'abbaye de Remiremont et, installé là, il fait une donation au monastère d'Irlandais de Honau qu'avait fondé son père. Il remet des biens à sa femme pour lui éviter le besoin et il se sépare d'elle; chacun désormais se consacrera à Dieu. Devenu moine, Eberhard se dépouilla à Remiremont de ce qu'il lui restait de son immense fortune en faveur de Murbach, sa fondation qu'il plaçait au dessus de tout, et il confirma les donations qu'il avait faites à d'autres personnes physiques et morales. Comme il est peu probable que cette liquidation ait tardé, la grande donation d'Eberhard a sans doute suivi de peu l'arrivée de l'ancien comte à Remiremont et son entrée au monastère; elle se situe vraisemblablement en 735, durant la quinzième année du règne de Thierry IV.

L'année suivante, l'abbé Romanus concéda en précaire à un nommé Hildefred des biens situés dans 17 localités. Ils avaient été donnés à Murbach par Eberhard³¹⁹; manifestement ils avaient été compris dans la première donation qui est perdue car on ne les trouve pas dans la grande donation. C'était là une amputation considérable du patrimoine de Murbach; théoriquement certes il ne s'agissait que d'une concession viagère, mais rien ne garantissait qu'un jour l'abbé ne serait pas obligé de la renouveler au profit d'un héritier du précariste. A la même époque Charles-Martel spoliait de même l'église franque pour pouvoir rétribuer ses fidèles. Nous ne connaissons pas les dessous en cette affaire, mais nous pouvons penser que la famille ducale n'était pas étrangère à cette mesure qui concernait l'un des plus riches monastères de son territoire; cependant, à la différence d'avec la concession en précaire de 735 en faveur de Hildrad, évoquée plus haut, cette intervention n'est pas décelable.

Eberhard mourut en 747³²⁰. Était-il toujours moine à Remiremont? On ne saurait l'affirmer de façon absolue car à cette époque la vie monastique dans l'est de la Gaule était fortement influencée par le monachisme irlandais qui ne liait pas un moine sa vie durant à un même monastère.

³¹⁸ Voir p. 51, n. 205.

³¹⁹ BRUCKNER, p. 72, n° 128; PARDESSUS, t. II, n° 558: »... *que vir illustris Eberhardus pro anime sue remedio delegavit* ...« La date »16^e année de Thierry IV« se situe entre le 30 janvier 736 et le 13 mai 737; il faut donc modifier la date 737 indiquée par l'éditeur.

³²⁰ Cf. Annales Alamannici, Guelferbytani, Nazariani, dans: MG. SS., t. I, p. 26.

On a cru parfois qu'il avait été moine à Murbach mais les deux textes qu'on peut alléguer ne fournissent pas de témoignage assuré à ce sujet.

Voici le premier: au IX^e siècle, les moines de Murbach inscrivent son nom en tête de la liste des moines de cette abbaye³²¹, suivi de celui de Pirmin, mais il est probable que l'un et l'autre figurent là comme fondateurs et non comme moines ayant fait partie de la communauté monastique; d'ailleurs, à la différence des autres moines, Eberhard n'est pas qualifié de *monachus*.

Le second texte n'est pas plus probant: au XIII^e siècle, inspirés par la lecture du grand acte de donation, les moines de Murbach élevèrent à Eberhard et à son fils des tombeaux dans le chœur de leur église. Sur le monument d'Eberhard, quelques vers évoquaient la conversion de celui-ci à la vie monastique³²², mais sans indication de monastère.

Quelque soit le monastère où mourut Eberhard, la présence du fondateur de Murbach à Remiremont est le premier maillon et probablement l'explication des rapports très étroits liant Murbach et Remiremont, que l'on constate au siècle suivant³²³.

Puissance et pouvoirs des ducs d'Alsace

Deux monastères alsaciens d'hommes, Honau et Murbach – nous ne parlons pas de Wissembourg qui était situé dans le *pagus* de Spire – ont conservé des matériaux relativement abondants pour le VIII^e siècle. Par ailleurs, nous avons quelques renseignements sur l'abbaye de femmes de Hohenbourg. Grâce à cette documentation, nous pouvons avoir quelque idée de la position de la famille ducale à l'égard de ces trois établissements: le duc Adalbert a fondé et doté le premier d'entre eux; le comte Eberhard a fondé le second avec l'accord de son frère le duc Liutfrid et lui a donné la plus grande partie de sa fortune immobilière. Les statuts concédés à Murbach par l'évêque de Strasbourg lors de la fondation³²⁴ et l'appartenance de l'abbaye à la vaste congrégation des monastères de saint Pirmin assuraient à cet établissement une certaine indépendance;

³²¹ Voir BRUCKNER, Untersuchungen zur älteren Abtsreihe des Reichsklosters Murbach, dans: Elsaß-Lothringisches Jahrbuch, t. 16 (1937), p. 31.

³²² A. GATRIO, Die Abtei Murbach im Elsaß, t. I, Strasbourg, 1895, p. 57: *Discat qui nescit, Eberhardus hic requiescit! Qui vir sublimis rebus dotavit opimis! Hoc claustrum sponte sic non rapitur Phlegetontel! Indutus veste claustrali vixit honeste.*

³²³ Voir E. HLAWITSCHKA, Zur Klosterverlegung und zur Annahme der Benediktsregel in Remiremont, dans: Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, t. 109 (1961), p. 269.

³²⁴ Cf. le privilège accordé par l'évêque Widegern le 13 mai 728, dans BRUCKNER, p. 53, n° 113.

néanmoins Eberhard gardait un droit de regard sur les biens donnés par lui. A Honau, Liutfrid et Eberhard donnent leur accord à la nomination d'un nouvel abbé par l'abbé en fonction³²⁵. Quant à l'abbaye de Hohenbourg qu'avait fondée le duc Adalric, elle fut gouvernée un certain temps par l'abbesse Eugénie³²⁶, soeur de Liutfrid et d'Eberhard.

Pour les autres monastères édifiés à cette époque, nous sommes moins bien renseignés: d'après des traditions invérifiables qui apparaissent au XII^e siècle, Ebersmunster aurait été fondé par le duc Adalric³²⁷, et le monastère de femmes de Saint-Etienne situé à Strasbourg par le duc Adalbert³²⁸. Quoiqu'il en soit, les cas assurés de Hohenbourg, Honau et Murbach montrent d'une part que la famille ducale d'Alsace a grandement favorisé le développement du monachisme et d'autre part qu'une fois construits, les établissements religieux étaient placés sous le contrôle plus ou moins étroit de la famille. Les ducs n'avaient d'ailleurs pas le monopole en ce domaine: on voit en effet l'évêque de Metz Sigebaut (716–741) fonder près de Saverne le monastère de Neuwiller³²⁹ qui restera propriété de l'église de Metz. Les évêques de Strasbourg ne furent probablement pas inactifs, mais pour cette époque nous ne leur connaissons aucune fondation clairement attestée de monastère en Alsace.

Doit-on parler ici d'abbayes privées? Le terme ne rendrait qu'imparfaitement compte d'une réalité assez complexe. Sous les fantoches que furent les derniers rois mérovingiens, les ducs exercent tout naturellement le pouvoir souverain en Alsace. Ainsi qu'en témoigne un acte de Wissembourg³³⁰, le duc Liutfrid levait sur les hommes libres les amendes (*freda*), l'impôt (*stuaſa*) et l'hériban (*haribannum*). Gouvernant un pays où les superstitions païennes étaient sans doute loin d'avoir disparu – supplantant à l'absence de textes une étude scientifique des tombes nous fixera peut-être un jour sur ce point –, le duc estimait de son devoir d'apporter son entier soutien à l'Eglise. Avec la suppression du duché d'Alsace à laquelle procéda entre 739³³¹ et 751 soit Charles Martel, soit Carloman, soit Pépin le Bref, dans des conditions que nous ignorons, les établissements religieux fondés par la famille ducale passèrent sous le contrôle du pouvoir central. Le fait est bien saisissable pour Honau: entre 747 et 751, Dubanus qui y était alors abbé et évêque claustral vint se recom-

³²⁵ Voir plus bas, p. 83.

³²⁶ Voir M. BARTH, *Die Heilige Odilia. Ihr Kult in Volk und Kirche*, t. I, Strasbourg, 1938, p. 40–43.

³²⁷ *Chronicon Ebersheimense*, dans: MG. SS., t. XXIII, p. 435.

³²⁸ BRUCKNER, p. 43, n° 98.

³²⁹ BRUCKNER, p. 51, n° 109.

³³⁰ Acte sans date, dans BRUCKNER, p. 78, n° 137.

³³¹ Le terminus a quo est fourni par la dernière mention datée du duc Liutfrid en mars 739 (BRUCKNER, p. 76, n° 134).

mander à Pépin le Bref maire du palais qui prit sous sa protection l'abbé et le monastère avec tous ses biens³³².

La très grande richesse foncière de la famille apparaît dans sa générosité à l'égard de l'Eglise. Nous connaissons déjà 55 localités³³³ dans lesquelles les Etichonides étaient possessionnés au VIII^e siècle, en y comprenant les 28 de la grande donation du comte Eberhard en faveur de Murbach, dont l'authenticité est maintenant certaine. L'appartenance à cette famille de toute une série de personnages étant désormais connue grâce à la »Genealogia«, il nous est possible d'allonger la liste de ces biens des Etichonides de 21 unités, à savoir: *Hodulfeshaim*³³⁴ (non identifié), *Gwillisteti*³³⁵ (Kilstett, Bas-Rhin, arr. de Strasbourg-campagne), *Lupfinstagni*³³⁶ (Lupstein, Bas-Rhin, arr. de Saverne), *Batsinagmi*³³⁷ (Batzen-dorf? Bas-Rhin, arr. de Haguenau), *Schaigitisagmi*³³⁸ (non identifié), *Uuldromodihaim*³³⁹ (Wundratzheim, village disparu près de Lupstein), *Saxinhaim*³⁴⁰ (Saasenheim? Bas-Rhin, arr. de Sélestat), *Inginhaim*³⁴¹ (Ingenheim, Bas-Rhin, arr. de Strasbourg-campagne), *Patenhaim*³⁴² (non identifié), *Papanhaim*³⁴³ (Pfaffenhofen? Bas-Rhin, arr. de Saverne), *Bodolesvillare sive Pleanungovillare*³⁴⁴ (Blienschwiller, Bas-Rhin, arr. de Sélestat), *Eorogohaim*³⁴⁵ (Jeringheim, village englobé dans la ville de Kehl en Wurtemberg-Bade), *Wazzeleneheim*³⁴⁶ (Wasselonne, Bas-Rhin, arr. de Molsheim), *Elpherwilere*³⁴⁷ (Elberswiller, village disparu près de Balbronn, arr. de Molsheim), *Teorasheim*³⁴⁸ (Diersheim, Wurtemberg-Bade, cercle de Kehl), *Osthaim*³⁴⁹ (Ostheim, Haut-Rhin, arr. de Ribeauvillé), *Choneshaim*³⁵⁰ (Kientzheim, arr. de Ribeauvillé), *Sigoltesberg*³⁵¹ (Sigolsheim, arr. de Ribeauvillé), *Joahbagine*³⁵² (non identifié) et *Nuzwert*³⁵³ (non identifié).

³³² Cet acte fournit le terminus ad quem pour la suppression du duché d'Alsace; voir plus haut, p. 5, n° 9, et p. 55.

³³³ Mentionnées par les chartes suivantes: BRUCKNER, n° 103, 113, 114, 122, 123, 124, 125, 126, 128, 133 et 137.

³³⁴ BRUCKNER, p. 92, n° 160.

³³⁵ BRUCKNER, p. 45, n° 101.

³³⁶⁻³⁴³ BRUCKNER, p. 77, n° 136. La lecture *Schaigitisagmi* et l'identification de *Uuldromodihaim* sont dues à E. HERR, Die elsässischen Ortsnamen in den Traditiones Wizenburgenses und verwandten Urkunden, dans: Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, t. 88 (1936), p. 566.

³⁴⁴ BRUCKNER, p. 285, n° 466.

³⁴⁵ BRUCKNER, p. 253, n° 403.

³⁴⁶⁻³⁴⁷ BRUCKNER, p. 104, n° 174.

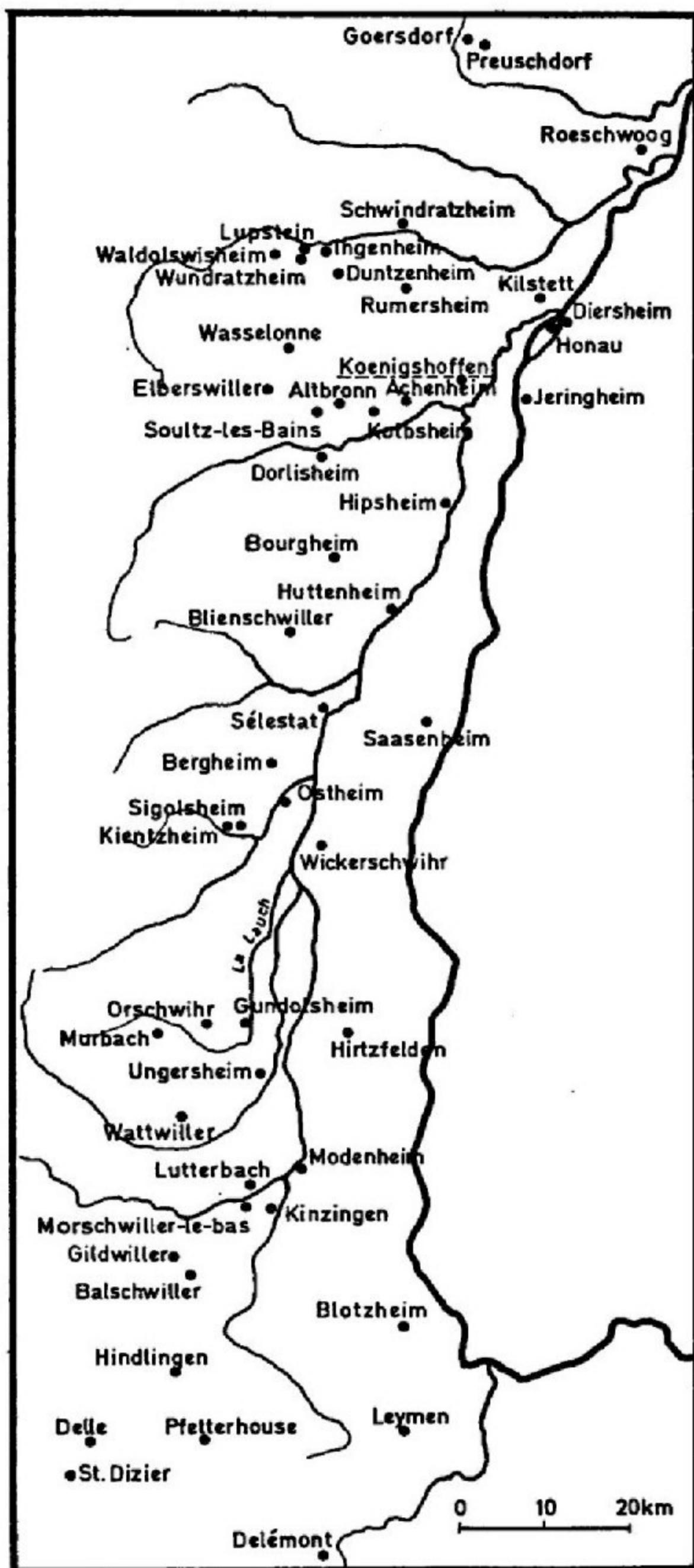
³⁴⁸ Voir plus haut, p. 18.

³⁴⁹⁻³⁵⁰ BRUCKNER, p. 195 n° 311.

³⁵¹ BRUCKNER, p. 195, n° 311.

³⁵² BRUCKNER, p. 93, n° 163; n° 6 de notre liste. Il s'agit peut-être du village disparu d'Altbeinheim près de Beinheim (Bas-Rhin, arr. de Wissembourg).

³⁵³ BRUCKNER, p. 93, n° 163.



BIENS IDENTIFIES DE LA FAMILLE DES DUCS D'ALSACE (722-805)

Comment cette fortune avait-elle été constituée? Une partie est sans aucun doute d'origine privée: nous savons que Liutfrid et Eberhard ont acheté des biens³⁵⁴. Mais il paraît certain que la famille a acquis une autre partie grâce à son pouvoir et à sa position, la main-mise sur des terres étant grandement facilitée par le fait que la gestion des biens du fisc royal était confiée au duc ou à un membre de la famille. On rangera parmi ces biens l'île même de Honau car les cours d'eau navigables, y compris les îles qui s'y formaient, étaient considérés comme royaux³⁵⁵. Quant au site désert de Murbach qu'Eberhard disait être son alleu³⁵⁶, on fera remarquer que les lieux déserts étaient réputés appartenir au fisc royal et qu'en vertu de ce droit les descendants de Clovis avaient disposé des Vosges à leur convenance³⁵⁷. Sachant que les grands de l'époque carolingienne avaient coutume de s'enrichir par l'oppression des plus faibles qu'eux, on pensera qu'il en allait vraisemblablement déjà ainsi sous les derniers Mérovingiens et la description de l'expédition du duc Adalric, le père du duc Adalbert, dans le Sornegau étaye cette opinion: sous prétexte que les habitans du Sornegau étaient rebelles à son autorité, le féroce Adalric avait mis cette région à feu et à sang avec l'aide de guerriers alamans³⁵⁸.

Les descendants d'Adalric après la suppression du duché d'Alsace

Qu'advint-il, après la suppression du duché d'Alsace, des descendants du duc Adalric que les érudits appellent les Etichonides?³⁵⁹ Jusqu'à présent on ne possédait qu'une donnée précise à ce sujet: Hugues le Peureux, aristocrate franc possessionné en Alsace, qui apparaît en 811 et occupa une grande place dans le dramatique conflit de Louis le Pieux et de ses fils, descendait d'un certain duc appelé Etih³⁶⁰. Cet Etih était manifestement identique au duc Adalric; en effet Adalric était aussi appelé »Chadich« et »Chatich«, forme qui devint »Etih« aux VIII^e-IX^e siècles en vertu de l'évolution phonétique³⁶¹; d'autre part, Adalric avait fondé le

³⁵⁴ Voir une charte du duc Liutfrid du 5 février 737 (?) et la grande donation du comte Eberhard (BRUCKNER, p. 66-69, n° 126 et 127).

³⁵⁵ H. PLANITZ, Grundzüge des deutschen Privatrechts, Berlin-Göttingen-Heidelberg, 1949, p. 71; J. BRISSAUD, Manuel d'histoire du droit privé, Paris, 1908, p. 219-220.

³⁵⁶ Voir BRUCKNER, p. 53 et 57, n° 113 et 114.

³⁵⁷ Voir H. BÜTTNER, Geschichte des Elsaß . . ., 12, 61-87.

³⁵⁸ Vita Germani abbatis Grandivallensis, dans: MG. SS. rer. Merov., t. V. p. 37.

³⁵⁹ Cette question a été fréquemment traitée, en dernier lieu par nous-même dans: Les Etichonides aux temps carolingiens et ottoniens; voir plus haut, n. 47.

³⁶⁰ Sur ce personnage, voir WILSDORF, Les Etichonides . . ., p. 7-21.

³⁶¹ Ibid., p. 1 et 2.

monastère de Hohenbourg au sommet du mont Sainte-Odile; or Hugues le Peureux et son épouse furent les grands bienfaiteurs de Niedermunster, monastère situé à quelques centaines de mètres au dessous de l'abbaye de Hohenbourg et filiale de celle-ci.

La »Genealogia«, purifiée des altérations que lui avait fait subir Grandidier, nous fournit désormais un certain nombre de renseignements généalogiques pour la période allant de la fondation de Honau jusqu'au début du IX^e siècle. Il ne faut toutefois pas y chercher un arbre généalogique complet car celle ne recense que ceux des descendants d'Adalric qui furent bienfaiteurs de Honau. Et de fait il est possible de la compléter dans un cas³⁶²: un acte de donation du 18 décembre 748 nous apprend que Bodol fils de Hugo I^{er} avait un fils du nom de Gherhauh.

En outre les données de la »Genealogia« jointes à celles fournies par les chartes nous éclairent quelque peu sur la situation de la famille. Nous savons que sous le règne de Pépin le Bref Adala, fille de Bodol et arrière-petite-fille d'Adalric, était moniale dans un monastère inconnu³⁶³, mais nous ignorons si le duc Liutfrid laissa des descendants. Nous sommes un peu mieux documentés pour le règne suivant.

Charlemagne avait décidé de briser en 785 l'opiniâtre résistance des Saxons. A cet effet, il convoqua en juin l'assemblée générale du royaume à Paderborn, en pays ennemi, pour se mettre ensuite en campagne à partir de là³⁶⁴. Parmi les hommes accourus se trouvait un nommé Huc, variante de Hugo, qui était un propriétaire possessionné en Alsace à l'entrée de la vallée de Kaysersberg et dans la plaine³⁶⁵. Il avait un fils du nom de Hahicho, variante de Haecho. Ces deux noms, associés à la situation de biens en Alsace, révèlent en ce personnage et son fils des descendants d'Adalric. Je rappellerai à ce sujet que Haecho I engendra Hugo II

³⁶² Voir WILSDORF, Les Étichonides, p. 2, n. 8. La charte a été éditée par BRUCKNER, p. 92, n° 160, avec la date »18 décembre 747« et la forme *Gherhanho* au lieu de *Gherhauho*.

³⁶³ Voir plus haut, p. 27.

³⁶⁴ BÖHMER, MÜHLBACHER et LECHNER, Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern 751-918, p. 110, n° 269.

³⁶⁵ Ces détails et les suivants sont empruntés à la donation faite par Huc le 19 juin 785. Il en existe trois versions différentes sommairement analysées par BRUCKNER, p. 195, n° 311 et éditées par E. E. STENGEL, Urkundenbuch des Klosters Fulda, t. I, p. 240-244, n° 163 et 164. Les originaux ayant disparu, il est difficile d'expliquer l'existence de trois versions. La première dans l'ordre de l'édition, qui selon Stengel serait la primitive, ne fait état que des biens de Huc à Ostheim et à Kientzheim et n'indique pas qu'ils étaient donnés en bénéfice, à la différence des deux autres versions. Ces dernières mentionnent en plus le bien de Sigoltesberg qu'elles placent dans la marche du proche village d'Ingersheim. On peut se demander si sur ce dernier point le rédacteur ne s'est pas trompé et si cette colline n'était pas située dans la marche de Sigolsheim, au dessus de ce village. Voir à ce sujet BRUCKNER, p. 189, n° 302, et STOFFEL, Dictionnaire topographique du Haut-Rhin, Mulhouse, 1876, p. 515.

qui lui-même engendra Haecho II. Huc et Hahicho sont peut-être à identifier avec Hugo II et Haecho II³⁶⁶.

Huc venait-il à Paderborn uniquement pour participer à l'assemblée – les grands, même âgés, étaient tenus de se rendre aux assemblées générales à moins d'en être empêchés par une raison de santé³⁶⁷ – ou aussi pour se battre contre les Saxons ainsi qu'il convenait s'il était un homme jeune ou d'âge moyen? Tout ce que nous pouvons dire c'est qu'il était encore en vie en 785, sans que nous connaissions son âge, et qu'il avait un fils, peut-être vivant mais peut-être aussi décédé déjà. En effet, durant son séjour à Paderborn, Huc accomplit le 19 juin 785 un acte juridique important: préoccupé du salut de son âme et de celle de son fils Hahicho, soucieux de racheter les péchés qu'il avait commis et dans l'espoir d'obtenir par l'intercession des moines la vie éternelle pour lui et son fils, il donna des biens assez étendus au célèbre monastère de Fulda, alors gouverné par l'abbé Baugulf qui jouissait de l'estime de Charlemagne.

Les esclaves qui vivaient sur les terres cédées, à savoir huit hommes et deux femmes, étaient compris dans la donation. Ces biens étaient situées à Ostheim³⁶⁸, Kientzheim³⁶⁹ et sur le Sigoltesberg; une partie ou la totalité avaient constitué antérieurement le bénéfice d'un vassal (*homo*) de Huc du nom de Baturic. Cette précision est instructive: seuls les membres de l'aristocratie avaient des vassaux. Le comte Eberhard avait déjà pratiqué ce système³⁷⁰.

Onze témoins étaient présents lors de la donation. On sait que l'auteur d'un acte juridique choisit pour témoins des personnes qu'il connaît bien et très souvent des parents³⁷¹. Dans le cas présent, le dixième témoin *Eburhardus qui consensit et subscripsi* (sic) est certainement un membre de la famille ayant un droit sur les biens cédés; sinon il n'aurait pas eu à donner son consentement. Il pourrait s'agir de Hebrochardus neveu de Hugo II selon la »Notice généalogique de Honau«. D'après son nom, Haicho onzième témoin pourrait, lui aussi, avoir été apparenté à Huc; peut-être s'agit-il même de son fils Hahicho si celui-ci était encore en vie. Enfin Adalbertus, le neuvième témoin, porte un nom qui pourrait également désigner un descendant d'Adalric, soit Adalbertus II soit Adalbertus III qui fera, le 1^{er} avril 805, une donation au même monastère de Fulda³⁷².

³⁶⁶ Voir plus haut, p. 28.

³⁶⁷ Voir L. HALPHEN, *Charlemagne et l'empire carolingien*, Paris, 1947, p. 162.

³⁶⁸ Haut-Rhin, arr. de Ribeauvillé.

³⁶⁹ Haut-Rhin, arr. de Ribeauvillé.

³⁷⁰ Voir plus haut, p. 60.

³⁷¹ P. OURLIAC et J. MALAFOSSÉ, *Droit romain et ancien droit*, t. I: *Les obligations*, Paris, 1957, p. 51.

³⁷² BRUCKNER, p. 254, n° 403.

Quant à Hugues le Peureux, il ne figure pas dans la »Genealogia«; en effet, la chronologie interdit de l'identifier avec l'un des trois Hugo qui y sont mentionnés. L'auteur d'une histoire généalogique des Etichonides a cru³⁷³ pouvoir trouver le joint entre lui et les descendants d'Adalric de la »Genealogia«. Celle-ci nous faisait connaître quatre frères appelés Hugbertus, Hebrohardus, Horbertus et Thetibaldus. Thetibaldus serait identique à Theotbaldus abbé d'Ebersmunster qui, le 5 mai 803, donna des biens à l'abbaye de Fulda³⁷⁴; l'acte de donation nous apprend que ce Theotbaldus avait un neveu du nom de Hugo. Ce dernier serait, toujours selon cet auteur, Hugues le Peureux qui aurait pour père Hugbertus. Ce rapprochement serait confirmé par le fait qu'un nommé Etih qui fut témoin d'un échange de biens fait par Hugues le Peureux en 820³⁷⁵ pourrait être le nommé Heticho de la »Notice généalogique de Honau« publiée par Grandidier. Bien que le dernier élément du raisonnement doive être rejeté car ce Heticho est une création de Grandidier³⁷⁶, il serait effectivement tentant d'identifier l'abbé Theotbaldus avec Thetibaldus – il s'agit de deux formes différentes d'un même nom – et de voir en Hugo, le neveu de l'abbé, Hugues le Peureux qui serait donc le fils d'un des frères de Thetibaldus. Mais, faute de preuve, cela reste pure hypothèse.

Si la »Genealogia« de Honau n'apporte pas de maillons pour la confection de généalogies princières, elle nous montre toutefois clairement que la descendance d'Adalric fut nombreuse. On peut aller plus loin: comme les mariages se concluaient généralement entre personnes de même rang, il est très probable que le sang du célèbre duc d'Alsace a coulé dans les veines d'une partie de l'aristocratie franque et dans celles des familles comtales du sud-ouest du royaume de Germanie; pour l'une des familles comtales d'Alsace, celle des Liutfridiens, le fait est même certain³⁷⁷. Mais il serait évidemment aussi téméraire que contraire aux méthodes de la critique historique de prétendre dresser, sur le fondement des quelques donnés éparses que nous possédons, de vastes arbres généalogiques montrant de multiples alliances hypothétiques.

On ne saurait trop insister sur l'erreur courante qui est généralement à la base de ces constructions: chaque famille aurait possédé durant des siècles le monopole de tel ou tel nom et en conséquence on pourrait recon-

³⁷³ F. VOLLMER, *Die Etichonen*, p. 167-168.

³⁷⁴ BRUCKNER, p. 251, n° 398; grâce à la liste des moines d'Ebersmunster rédigée vers 825 et insérée dans le livre de confraternité de prières de Reichenau (*MG. Libri confraternitatum*, p. 223, col. 231), nous savons que cet abbé Theotbaldus gouvernait Ebersmunster.

³⁷⁵ BRUCKNER p. 281, n° 450.

³⁷⁶ Voir plus haut, p. 18.

³⁷⁷ Voir *Les Etichonides*, p. 23-31 et F. VOLLMER, *op. cit.*, p. 172-175.

stituer des familles à partir des seuls noms³⁷⁸. En réalité les familles d'alors, comme certaines encore de nos jours, avaient une préférence très marquée pour certains noms; ces prédilections n'avaient rien d'agnatique et une femme donnait volontiers à son fils le nom de son père à elle. Un nom est donc souvent un indice de parenté, mais à lui seul il n'est jamais une preuve d'appartenance à une famille.

La comparaison faite entre la »Genealogia« et un tableau généalogique des Étichonides³⁷⁹ qui s'avère maintenant inutilisable condamne, une fois de plus, les généalogies qui ne sont pas fondées sur des documents attestant clairement les liens de parenté.

C. CONCLUSION

La rareté des actes du haut Moyen Âge fait leur prix. Les chartriers de tous les autres monastères irlandais de cette époque ayant disparu³⁸⁰, le peu qui nous est parvenu de celui de Honau a valeur d'exemple et complète fort utilement les renseignements fournis par les textes d'autre nature sur les moines irlandais du continent et leurs institutions. En outre, grâce à ces matériaux, une des grandes familles de l'aristocratie franque, celle des descendants du duc d'Alsace Adalric, est désormais mieux connue: sa fortune immobilière, sa puissance, le rôle qu'elle joua dans l'affermissement du christianisme en mettant à la disposition des dynamiques moines missionnaires de Honau les moyens matériels nécessaires, le curriculum vitae du comte Eberhard fondateur de Murbach apparaissent nettement. Privilège rare dans les travaux portant sur ces siècles, point n'est besoin en ce cas de recourir à l'hypothèse et aux textes de valeur douteuse.

Le fait que les documents de Honau ne sont que des épaves d'archives bien plus riches disparues pendant la Guerre de Trente ans incite à méditer sur la problématique des sources historiques.

³⁷⁸ Voir la critique de cette méthode par K. F. WERNER, *Bedeutende Adelsfamilien im Reich Karls des Großen*, dans: *Karl der Große, Lebenswerk und Nachleben*, t. I, p. 95-98.

³⁷⁹ L. LEVILLAIN, *L'Alsace et les origines locales de la Maison de France*, dans *Revue d'Alsace*, t. 87 (1947), p. 272. Sur cet arbre généalogique, voir *Les Etichonides*, p. 2 et 3.

³⁸⁰ Voir J. F. KENNEY, *The sources for the early history of Ireland*, p. 5

D. APPENDICES

I

EXTRAIT DE: JODOCUS COCCIUS, DAGOBERTUS REX ARGENTINENSIS
EPISCOPATUS FUNDATOR PRAEVIUS, MOLSHEIM, 1623, p. 130-136³⁸¹:

Nota utrum in Alsatia inferiore, praeter Argentinensem episcopatum, Honauiensis transrhenanus fuerit, disquiri-tur.

Argentinensem Inferioris Alsaciae dioecesis duplici quondam praesulatu insignem fuisse, quorum alter Hohenouiae [p. 131] monasterio in divi Michaelis honorem ab Adalberto Alsaciae duce, probante Theoderico rege, toti ultra Rhenum ditioni, alter vero Cisrhenanae, cathedrali sede Argentorati collocata, sacrum jus dixerit, equidem opinari quam credere mavelim.

Verba Guillimanni sunt^a: »Adesse autores qui tradiderint duos quondam fuisse episcopatus, alterum Argentorati, cis Rhenum, alterum Hohenouiae ultra. Et Hohenouiam quidem milliari germanico infra Argentoratum primum excoluisse, iidem autores memorant, Adalbertum ducem, condito, ut prius Argentorati faeminarum, sic ibidem viro-rum monasterio, praecipue Scotorum, eodem tot contulisse opes ut pares essent ad epis-copalem dignitatem tuendam. Inde monasterii praesidem alias se episcopum scripsisse, alias abbatem illum vero hodierni episcopatus partem eam praecipue administrasse quae in Germania magna, dextra Rheni, Mortnauia vocatur.« (Cujus longitudo intra Bris-goiam Bleicha amne et ad marchiam Badensem Osa fluvio dirimitur, latitudo ab Rheno ad montes Hercinios procurrit, de quo fusius in vita sancti Landelini suo loco agendum erit).

Ait praeterea Guillimannus hunc »episcopatum confirmasse Theodericum regem, Da-goberti nepotem, sed ultra tamen sexaginta annos non perdurasse, utriusque ripae admi-nistratione ad Argentinensem episcopum delata.« Hactenus Guillimannus.

Verum subductis rationibus, mihi quidem tam pertinax veterum scriptorum, qui lucem aspexerunt, de Hanouiensis episcopatu silentium facilem viam sternit ut ab iis dissentiam, praesertim cum iidem aliorum quoque episcopatum meminerint, qui vix eam tulerunt aetatem quam nostri illi Hanouiensis Argentinam transportato tribuunt, id quod in Vindonissensi sole clarius est. Quin et veteres . . .^b priscorum regum qui Hano-uensis cenobio condendo dotandoque affuere, illis resistunt, nobis favent.

Exemplo sit diploma Theoderici regis »ad Luitfridum et Eberhardum Adalberti fun-datoris filios« datum, ubi »Tubanum Benedicto« primo Hanouiensium abbati, sive an-nis gravi sive qua alia causa (sic) cedenti, successorem nominans, nulla prorsus episco-palis functionis illata mentione, »se«, ait, »illum eligere ad onus abbatis« eique »ipsam monachorum congregationem ac sanctam regulam commendare«. Sed praestabit inte-grum apponere quando et »Tubani« virtus et »Theoderici« pietas una exsplendescunt [p. 132]

»Theodericus rex Francorum, vir illuster, Luitfrido duci, Eberhardo domestico, do-mino patri patrum ac venerabili in Christo domino Benedicto abbati. Quia convenit nobis, pro voluntate nostra, vel antistitis nostri seu ducum, comitum, domesticorum vel

^a Dans la marge: Francisci Guillimanni de episcopis Argentinensibus, c. 6.

^b Le mot suivant a été omis lors de l'impression du »Dagobertus rex«; il faut com-pléter: chartae ou tituli.

³⁸¹ Pour la commodité du lecteur, ce texte imprimé a été traité comme un manuscrit: nous l'avons subdivisé en alinéas, nous en avons résolu les abréviations et modernisé la ponctuation.

pagisorum vel mei ipsius, ut in locum nostrum aliquem eligere debeamus ad onus abbatis, ideo, venerabilis frater Tubane, commandamus sanctitati tuae hanc venerabilem regulam quia, sicut sol ab inchoatione diei totus flagrat et migrat, ita egregiae benevolentiae tuae in toto mundo longe lateque praeclare diffusa fulget opinio. Ideoque, sicut supra diximus, hunc porro locum et ipsam congregationem ac sanctam regulam et stabilitatem monachorum ad sanctitatem tuam trademus a die praesenti. Et exinde qualiter evangelium Matthaeos tibi testatur, quia qui bene ministraverit sibi bonum opus accipiet et qualiter perpensare debes quod pro unoquoque in die iudicii rationem redditurus assistes, bone pater, et qualiter, congregatione hac conservata, centuplam mercedem in die iudicii tibi acquires. Christo igitur propitio, tibi hanc regulam fideliter commendamus.

Signum Luitfridi ducis.

Signum Eberhardi domestici.

Signum domini Benedicti abbatis qui hanc chartam fieri rogavit.«

Et post multorum nominum intervalla:

»Ego Haimo indignus peccator presbyter hanc chartulam, rogante domno Benedicto, scripsi et subscripsi.«

Nec abhorret ab ea quam tueor sententia vel Adalbertus, cenobii fundator, diplomate ut loquitur: »in curte regia villae quae est in suburbano civitatis novo, quam Adalbertus dux ex novo opere construxit, dato« firmatoque »mense Junii anno secundo Theoderici regis, ubi sacrosancto monasterio quod est constructum in insula Ho-[p. 133]-henaugiensi in honore beatissimi archangeli Michaelis, ubi praesente tempore Benedictus praesse videtur abbas«, ad primigeniam foundationem nova fundorum et vectigalium additamenta liberaliter adjecit.

Extat praeterea codex membraneus anno MLXXIX, per Leonem Hohenauensem caenobitam non indiligenter conscriptus, beneficio reverendissimi Adami Tripolensis antistitis mihi visus perlectusque, donationes plus quam mille ab Adalberto fundatore, tum Luitfrido et Eberhardo ducibus, aliisque primoribus factas seriatim per annos omnes ab Theoderico usque ad Carolum Magnum digestas complectens, in quo ne vestigium quidem episcopatus hic quandoque collocati reperias extra nudum episcopi nomen quo primi quatuor loci archimandrite, »Benedictus, Tubanus, Thomas et Stephanus«, mixtim atque indiscriminatim nunc episcopi nunc abbates indigitantur, quod idcirco factum reor, vel quod antea episcopali dignitate perfuncti, ea dein abdicata, in sacrum illud asceterium, tranquillitatis atque anachoreseos gratia, ultro se receperint; id quod constanter de Benedicto asserunt manuscripti, etsi locus muneris ejus per illum obiti maneat in hanc diem incompertus.

Vel quod nullum illis certi fuit episcopatus nomen cum, gentibus promiscue docendis formandisque moribus, quorundam olim exemplo, quod Molanus adnotavit, generatim ad quaslibet oras destinarentur. Quod, nisi dicamus, haud sane video qui, post longinquam deinde aliorum abbatum seriem interpolatam, in eorum qui primi Hahenouiensem congregationem incoluerunt perveteri elencho, facile quaterdenos ordine episcopos annumeratos defendas. Cum tamen etiam confessione illorum qui Hahenoviensem episcopatum inducunt, non nisi penes quatuor pri- [p. 134] -mores supra laudatos, usque ad »Stephanum« hæc dignitas steterit.

Vel quod singulari quadam honoris et sanctimoniae praerogativa, episcopo Argentinensi suppetias ad oram transrhenanam tulerint, tamquam secundi ordinis episcopi quos olim »Chorepiscopos« c, hodie suffraganeos vulgo appellamus; id quod in sancto Pirminio Alsaciae nostrae gemma, nos quandoque suo loco et nostra quoque memoria in abbatibus aliquot Petraei apud Erfurdienses monasterii factum meminimus. Imo haud multis ab hinc retro saeculis in accersendis ad eam functionem, ex divorum Dominici atque Francisci instituto, caenobitis vidit quoque Argentoratum.

Vel denique quod tantum illis opum liberali principum ac fidelium munificentia affluxisset ut, ex multiplici harum exaggeratione, alio quoque Scoticorum caenobiorum colonias deducerent quibus deinde Hanouiensis archimandrita cum potestate praesesset,

c Dans la marge: alias »coepiscopos« seu »proepiscopos«, de quibus in concilio Neo-caesarensi et ep. 4 Decret. etc. exposuit extra de dilat.

ac velut episcopen quandam exerceret. Suppetit ejus argumenti ex jam laudato leonis codice illustre documentum quo Beatus, in abbatum Hanouiensium serie sextus, sub Carolo Magno caesare, complura divo Michaeli archangelo sacra atque ab se condita caenobia et basilicas successoribus suis possidendas moderandasque submittit. E quo, cum et Hanouiensis quondam caenobii celebritatem et amplissimae hujus congregationis colonias cognoscamus, dignum mea quidem sententia visum est quod in re praesenti opportune ad publicum perducatur. Igitur Beatus abbas in hanc sententiam scribit:

»Sacrosanctae ecclesiae quae est constructa in insula quae publice ab omnibus Hohenauuia vocatur, supra fluvium Rhenum, in honorem sancti Michaelis archangeli caeterorumque sanctorum, numero DCCCXLVII, ego itaque Beatus etiam indignus abbas dono pro animae meae remedio totum et integrum quantumcumque ac-[p. 135]-quisivi aut collaboravi sive comparavi aut etiam per manus bonorum hominum et per chartas firmas inveni et per chartam confirmationis regis Caroli et imperatoris. Dono autem hoc totum et integrum ad illum locum praedictum et ad illos sanctos in quorum honore constructus est et ad pauperes et peregrinos gentis Scotorum. Dono autem hoc totum ut ille abbas quem ego elegero, secundum regulam ecclesiasticam, post meum obitum habeat. Dono autem primum ecclesiam quam ego construxi in Moguntia civitate; et alteram ecclesiam quae est constructa in silva Marchlicheo sive Luttenbach; et tertiam ecclesiam in Lognaim, in curte nuncupata Wisicha; et quartam quae est in Sterrenbach; et quintam quae est in Buranhaim; et sextam quae est in Rodahaim; et septimam quae est in Hornufa; et octavam in Buchonia, cum omni adjacentia, trado atque transfundo et in perpetuum permaneat, volo, cum terris, pratis, campis, silvis etc.« Mox subjungit: »Si quis vero, quod non credo, contra hanc chartam confirmationis et oblationis venire tentaverit aut irrumpere voluerit, primitus iram Dei incurrat et de illa ecclesia, velut extraneus, abjiciatur et insuper ista confirmatio permaneat.

Ego Vvellumannus rogatus scripsi et notavi diem et tempus et locum.

Haec charta in Magontia civitate scripta XI Kal. Julias, anno X regni Domini nostri Caroli regis et imperatoris.

† Signum Beati abbatis qui hanc chartam fieri rogavit etc.«

Ex quibus vides in primis, contra nostri temporis Hermogenas et Julianos qui abbatias ecclesiasque optant esse quam pauperimas, jam tum ista aetate peramplas Honauiensis monasterii possessiones, partim regum et patronorum monastices^d amore per virtutem conciliato, partim religiosa praesidium parsimonia [p. 136] et provida oeconomiae cura, ad summum adductas eo praecipue contulisse ut et multitudini fama disciplinae sane quam florentissimae certatim huc affluentium caenobitarum servirent. Et praeterea, cum nova haec congregatio sub ipsis primordiis, crescente numero, mole sua quasi laboraret, vicinis passim regionibus monasteria et cellae his opum accessionibus conderentur quarum inquilini sanctissimo fraternitatis vinculo colligati, uni deinde principali caenobio ceu matrici et metropololi caeterarum obnoxii viverent. Quod cum in aliis pluribus, et nominatim Fuldensi apud Christophorum Browerum qui hanc rem productis per Buchoniam exemplis facit longe testatissimam, tum ne longius abeam, in hoc de quo agitur, Hanouiensi monasterio factum alias ex instituto liquebit.

Igitur, ut ad orbitam recurat oratio, cum, ut dixi, nihil adhuc veterum monimentorum reperire potuerim quod episcopatus transrhenani Argentinensis a cisrhenano disparati fidem faciat, merito (quod hucusque cavere curae fuit) verissimis laudibus abundantes, peregrino ornamento abstinemus.

^d monastices. Corrigez: monasticorum.

II

LE FAUX DIPLÔME DE THIERRY IV POUR HONAU

Le diplôme de Thierry IV³⁸² a fait l'objet de plusieurs mentions accompagnées de quelques observations³⁸³, mais il n'a pas encore été soumis à un examen approfondi.

Il n'y a que peu de choses à dire sur sa transmission car il est connu uniquement par l'édition qu'en donna Coccus. Les termes dans lesquels le savant jésuite en parle font penser qu'il a disposé d'un texte indépendant du cartulaire de Honau. Sachant toutefois que pour l'acte de donation du duc Adalbert de juin 722 Coccus semble avoir eu à la fois un texte isolé et une copie dans le cartulaire, on n'excluera pas la possibilité que ce diplôme ait figuré également sous forme de copie en ce volume.

L'acte est rédigé au nom du roi et il est adressé au duc Liutfrid, au *domesticus* Eberhard et à l'abbé Benedictus qui, rappelons-le, fut le premier abbé de Honau. Le roi expose que pour exécuter sa volonté propre et celle de son évêque, celle des ducs, comtes, *domestici* et des hommes libres du *pagus*, il a décidé de nommer quelqu'un *in locum nostrum . . . ad onus abbatis*. On passe ensuite au dispositif: s'adressant cette fois au frère Tubanus dont il fait un vif éloge, l'auteur de l'acte lui confie la règle, lui remet le lieu (*hunc locum*), la communauté monastique (*ipsam congregationem*), la sainte règle et la stabilité des moines. Il précise que celui qui sert bien s'acquiert une bonne oeuvre et il adjure Tubanus de songer au jour du Jugement dernier: si la *congregatio* est conservée, Tubanus sera récompensé au centuple (sous-entendu pour sa peine). Il déclare enfin, pour la troisième fois, confier la règle à Tubanus. L'acte porte les souscriptions du duc Liutfrid, du *domesticus* Eberhard, de l'abbé Benedictus qui a fait rédiger cette chartre, de nombreuses autres souscriptions que Coccus n'a malheureusement pas jugé utile de reproduire et enfin celle du prêtre Haimo qui a écrit la chartre à la demande de Benedictus. L'édition de Coccus ne comporte pas de date, soit que ce dernier l'ait omise soit qu'elle ait manqué dans le texte dont il disposait.

Ce diplôme a été jugé différemment: pour les uns c'est un faux³⁸⁴, pour les autres il s'agit de fragments de deux actes authentiques réunis arbitrairement en un seul par une erreur de transmission³⁸⁵. Le meilleur connaisseur en la matière se refusait à trancher³⁸⁶.

Avant de passer à critique de cet acte, on reproduira l'analyse³⁸⁷ fournie par le chroniqueur strasbourgeois Koenigshoven qui avait utilisé les archives de Honau au début du XV^e siècle: *»Theodricus rex commisit abbatiam et conventum monasterii in Honowe . . . Tubano abbati primo ibidem de genere Scotorum, anno Domini DCCXX.»* Cette date de 720 est-elle une conjecture de Koenigshoven ou bien l'acte qu'il a lu comportait-il une indication de l'année du règne du souverain que le chroniqueur aurait convertie en année de l'ère chrétienne? Koenigshoven faisait commencer ce règne en 720³⁸⁸ alors qu'en réalité le couronnement de Thierry IV se situe entre le 30 janvier et le 13 mai 721. On ne saurait répondre à cette question.

Le vocabulaire de l'acte conviendrait à l'époque mérovingienne, mais il faut relever d'emblée, avant même d'examiner la forme, deux invraisemblances majeures: le roi

³⁸² PARDESSUS, t. II, p. 344, n° 534. Nous reproduisons plus haut, p. 78, l'édition de Coccus.

³⁸³ GRANDIDIER, Histoire de l'église de Strasbourg, t. I, p. 400; PFISTER, op. cit., p. 21; n. 1; W. LEVISON, article cité, p. 369, n. 4; L. LEVILLAIN, J. VIELLIARD et M. JUSSELIN, article cité, p. 19, n. 2; BRUCKNER, p. 51, n° 110.

³⁸⁴ PARDESSUS, t. II, p. 344, n° 534; MG. DD. Merov., p. 205, n° 91; LEVILLAIN, VIELLIARD et JUSSELIN, p. 19, n. 2.

³⁸⁵ PFISTER, op. cit., p. 21, n. 1; BRUCKNER, p. 51, n° 110.

³⁸⁶ W. LEVISON, article cité, p. 369, n. 4.

³⁸⁷ Texte publié par J. SCHILTER, Die alteste teutsche . . . elsassische und strassburgische Chronicke von Jacob von Königshoven, Strasbourg, 1668, p. 485.

³⁸⁸ Voir plus haut, p. 32.

Thierry IV s'adresse d'abord au duc Liutfrid, au *domesticus* Eberhard et à l'abbé Benedictus, et ensuite au frère Tubanus; un tel changement d'adresse serait invraisemblable dans un diplôme royal. D'autre part, comment Thierry pourrait-il nommer quelqu'un pour exercer à sa propre place (*in locum nostrum*) la charge d'abbé? Une telle disposition impliquerait que le roi ait été abbé laïc de Honau et qu'il ait désigné le religieux Tubanus pour remplir les fonctions incombant à l'abbé; mais les souverains mérovingiens, à la différence des carolingiens, n'ont pas été abbés laïcs de certains grands monastères. Et que dire des considérations purement religieuses exprimées en ce texte? Elles siérait bien mieux dans la bouche d'un prélat que d'un roi.

Autre anomalie, l'eschatocole comprend une série de souscriptions contrairement aux règles suivies à la chancellerie, par contre celle du roi semble manquer – ici on pourrait à la rigueur supposer qu'elle était comprise dans les souscriptions omises par Coccius – et nous apprenons que l'acte prétendument royal a été rédigé sur l'ordre de l'abbé Benedictus! Deux souscriptions nous affirment ce fait, celle de l'abbé Benedictus (*Signum domini Benedicti abbatis qui hanc chartam fieri rogavit*) et celle du scribe Haimo (*Ego Haimo indignus peccator presbyter hanc cartulam rogante domno Benedicto scripsi et subscripsi*).

Pour expliquer ces incompatibilités et cette invraisemblable contradiction et pour y remédier, on a supposé³⁸⁹ que nous aurions là, assemblés, des fragments de deux chartes authentiques: en tête, le début d'un diplôme royal de Thierry IV par lequel ce souverain aurait donné son approbation à un acte de l'abbé Benedictus, acte qui aurait été inséré dans le diplôme ou lui aurait fait suite dans le cartulaire. En ce second acte, dont les restes formeraient le deuxième élément du texte que nous étudions, Benedictus se serait nommé un successeur en la personne de Tubanus. L'auteur de la fusion des deux actes serait Coccius.

Ce dernier point doit être abandonné car l'analyse faite au XV^e siècle par Koenigshoven montre qu'il avait déjà eu sous les yeux un diplôme où il était question de la nomination de l'abbé Tubanus par le roi et non pas d'une approbation royale. S'il y a eu fusion de deux actes, celle-ci serait donc antérieure au XV^e siècle.

Nous examinerons successivement les deux parties de l'acte, celle attribuée au roi Thierry IV et celle attribuée à l'abbé Benedictus.

Première partie:

La titulature du roi et l'adresse au duc Liutfrid et au *domesticus* Eberhard ont bien les caractères rédactionnels de la chancellerie mérovingienne, mais le titre *dominus pater patrum* donné à l'abbé Benedictus en est dépourvu. Le début de l'exposé *quia convenit nobis pro voluntate nostra vel antistitis nostri seu ducum, comitum, domesticorum vel pagisorum* (il faudrait corriger en *pagensium*) *vel mei ipsius* est, elle aussi, une formule étrangère à la chancellerie royale; faudrait-il la rattacher à la partie suivante qui doit émaner de Benedictus? Elle serait bien étrange dans la bouche d'un abbé désignant son successeur ou son remplaçant. Qu'aurait à voir, notamment, la volonté des hommes libres du *pagus* avec une telle décision? Les deux formules critiquées sont donc l'oeuvre d'un faussaire qui a par ailleurs utilisé un diplôme authentique d'un souverain mérovingien.

Deuxième partie:

L'attribution du reste du texte (à partir de *ut in locum nostrum*) à un acte de l'abbé Benedictus désignant le frère Tubanus pour son remplaçant est pleinement justifiée.

L'introduction du dispositif par la conjonction *ideo* est une caractéristique mérovingienne. Les souscriptions le sont aussi. Celles du duc Liutfrid et de son frère le *domesticus* Eberhard s'expliqueraient très aisément: ces deux personnages étaient fils du duc Adalbert fondateur de Honau et ils détenaient l'autorité en Alsace. Le prêtre Haimo apparaît également comme scribe d'un autre acte de Honau, celui de la donation faite à l'abbaye le 11 décembre 723 par Liutfrid et Eberhard³⁹⁰. Les termes *in locum nostrum* ... *ad onus abbatis* n'offriraient plus de difficulté puisque l'abbé Benedictus serait l'auteur juridique de l'acte.

³⁸⁹ PFISTER, op. cit., p. 21, n. 1, suivi par BRUCKNER, p. 51, n° 110.

³⁹⁰ BRUCKNER, p. 47, n° 103; n° 4 de notre liste.

La remise de la règle, énoncée par trois fois dans le texte et qui paraît étrange à première vue, nous conduit à la même interprétation. Je la retrouve en effet dans la *Regula magistri*, une règle monastique des siècles barbares connue en Gaule jusqu'à ce que la règle de saint Benoît de Nursie devînt la norme absolue pour les moines. La *Regula Magistri* décrit minutieusement l'installation et la bénédiction d'un abbé et nous apprend que l'ancien abbé, s'il est encore en vie, remet le livre de la règle au moine qu'il vient de choisir comme successeur.³⁹¹

Or la nomination d'un remplaçant de l'abbé Benedictus cadre avec la chronologie des abbés de Honau et en explique une anomalie: Benedictus, le fondateur vénéré de Honau³⁹², est indiqué comme abbé³⁹³ en juin 722, le 17 septembre 723 et le 11 décembre 723. L'évêque Dubanus – est-il utile de préciser que *Tubanus* et *Dubanus* sont deux formes d'un même nom? – est indiqué³⁹⁴ comme étant à la tête du monastère le 16 avril et le 29 mai 748 et il apparaît jusqu'en 758 tantôt avec le titre d'évêque, tantôt avec celui d'abbé, tantôt avec les deux. Il y a toutefois un fait curieux au premier abord: dans un acte daté d'Ebersheim le 21 juin 723, une donation est faite au monastère de Honau *ubi presenti tempore Benedictus sive Tubanus esse videtur abbas*³⁹⁵. On peut interpréter ce passage de deux manières:

– ou bien Benedictus et Dubanus sont deux noms différents d'un même personnage, le changement de nom ayant eu lieu en 723, mais ceci n'est étayé par aucun texte et serait en contradiction avec les *Nomina Honaugensium episcoporum* qui distinguent bien Benedictus et Dubanus³⁹⁶. On peut y ajouter une autre objection: s'il s'agissait du même abbé, celui-ci serait le fondateur de Honau. Or le texte d'un des diplômes royaux qu'accorda Pépin le Bref à Dubanus montre que le rédacteur ne considérait pas ce dernier comme fondateur puisqu'il distingue Dubanus des abbés qui l'ont précédé³⁹⁷. Il serait d'ailleurs très étrange qu'un religieux abandonne son nom latin pour un nom appartenant à une langue réputée vulgaire.

– ou bien il s'agit de deux personnages – c'est l'avis de tous les érudits modernes – et le donateur estimait que tous les deux avaient droit au titre d'abbé de Honau. On ne voit qu'une explication rationnelle: un successeur était déjà désigné à l'abbé Benedictus en la personne de Tubanus, mais sans que Benedictus se retirât. Pour employer le terme exact, Tubanus aurait été le coadjuteur de Benedictus. La seconde partie du faux diplôme de Thierry IV nous confirme pleinement cette déduction. Une fois le successeur nommé, il était assez normal qu'il fût associé au gouvernement de l'établissement.

La désignation de l'abbé par le prédécesseur est d'ailleurs attestée à Honau par le testament de Beatus, abbé de Honau, qui fut rédigé en 778 ou 810: Beatus lègue les biens par lui acquis à l'abbé qu'il désignera selon la règle ecclésiastique. Ce successeur

³⁹¹ *Regula Magistri*, chap. 92 (MIGNE, Patrologie latine, t. 88, col. 1045 et H. VANDERHOVEN, F. MASAI et P. B. CORBETT, *La règle du Maître*, Bruxelles-Paris, 1953, p. 309-310): *Si tamen abbas adhuc defunctus non fuerit . . . , tradat ei (= le nouvel abbé) in manu regulam hanc . . .*

³⁹² Cf. le diplôme de Charlemagne en faveur de Honau du 9 juin 775, dans MG. DD. Karol., t. I, p. 143, n° 100: *. . . ex monasterio Scotorum quod vocatur Honaugia, quod Benedictus episcopus in honore sancti Michaelis novo construxit opere, ubi ipse venerabilis pater corpore requiescit . . .*

³⁹³ BRUCKNER, n° 100, 102 et 103.

³⁹⁴ BRUCKNER, n° 163, 165-169, 183, 184.

³⁹⁵ BRUCKNER, n° 101.

³⁹⁶ Voir plus haut, p. 18.

³⁹⁷ MG. DD. Karol., t. I, p. 16, n° 11: *. . . nos omne corpus facultatum eius, tam quod antecessores abbates ibidem laboraverunt, quam quod ipse Dubanus de rebus monasterii . . . visus est augmentasse . . . , per nostrum deberemus generaliter confirmare preceptum . . .* Le rédacteur a commis une inexactitude: Dubanus n'a eu qu'un seul prédécesseur et non plusieurs.

entrera en possession des biens à la mort de Beatus³⁹⁸. Le principe même de la désignation par l'abbé d'un coadjuteur et futur abbé était connu en Gaule dès le Ve siècle puisqu'il est mentionné dans la Vie de saint Oyent (Eugendus) abbé de Condat dans le Jura, aujourd'hui Saint-Claude³⁹⁹.

Il n'y a donc pas de doute, la seconde partie du faux diplôme de Thierry IV est bien une charte par laquelle Benedictus se nommait un successeur en la personne de Tubanus. L'acte juridique qui y est consigné est conforme aux coutumes monastiques des temps mérovingiens. Ajoutons qu'il ne serait plus concevable après la réforme monastique de Louis le Pieux. Pour ce qui est de sa date, elle se situe entre juin 722 et le 21 juin 723. Le terminus post quem est fourni par la donation d'Adalbert à Honau. Adalbert y est encore duc alors que dans la charte de Benedictus Liutfrid est déjà duc. L'acte du 21 juin nous donne le terminus ante quem puisqu'en ce jour Tubanus était déjà coadjuteur de Benedictus.

Quelle était cette règle suivie à Honau que mentionne l'acte? Aucune autre source ne nous fournit la réponse. Il semble que chaque monastère irlandais important ait eu sa règle propre⁴⁰⁰ et il est donc assez probable que Honau a eu la sienne.

Les termes mêmes dans lesquels Benedictus s'adresse à Tubanus sont à relever: *»sicut sol ab inchoatione diei totus flagrat et migrat, ita egregiae benevolentiae tuae in toto mundo longe lateque praeclare diffusa fulget opinio.«* Ces mots semblent évoquer un de ces grands et infatigables missionnaires tels que l'Irlande en a fourni de nombreux.

La menace du Jugement dernier, l'adjuration solennelle de conserver la *congregatio* et la promesse de récompense divine trahissent une certaine appréhension chez Benedictus au moment où il confie l'avenir de sa fondation à d'autres mains. Cela se comprend: lorsque Benedictus serait mort, les *peregrini* qu'il avait réunis et fixés sur cette île ne seraient-ils pas tentés de reprendre leurs pérégrinations?

On remarquera le style recherché de cette charte et aussi son allure assez peu juridique. Les moines de l'ancienne Irlande aimaient le langage précieux; leur droit était peu élaboré.

Bien des années après, l'acte de Benedictus fut exhumé des archives et utilisé pour la confection du faux diplôme de Thierry IV. Nous aimerions connaître les circonstances de la fabrication du faux. Nous ne possédons malheureusement pas le pseudo-original dont l'écriture nous fournirait une date approximative. Par ailleurs, nous sommes très mal renseignés sur les destinées de Honau après l'abbatiate de Beatus qui avait été contemporain de Charlemagne. Voici le peu qu'on en sait.

Nous ignorons si la réforme de Louis le Pieux qui, en 816, prescrivit à tous les monastères de son empire d'observer la règle de saint Benoît de Nursie et supprima ainsi toutes les règles particulières, perturba gravement Honau⁴⁰¹; mais il est certain qu'il arriva un moment où cet établissement perdit son caractère purement irlandais. Les *»Nomina Honaugensium episcoporum«*⁴⁰² nous permettent de l'entrevoir. Ils nous fournissent en effet deux noms d'abbés de Honau, sans date bien entendu, qui suivent celui de Beatus. Le premier, Donatus, indique probablement un Irlandais⁴⁰³. Le second par contre, Muatwinus, indique clairement un homme de langue germanique. Au traité de Meerssen en 870, Honau figure comme établissement religieux royal⁴⁰⁴. En 884, le 23 mai, l'empereur Charles III, agissant à la demande d'un certain comte Adalbert, — nous igno-

³⁹⁸ BRUCKNER, p. 174, n° 275: *»Dono autem hoc totum ut ille abbas quem ego elegero secundum regulam ecclesiasticam, post meum obitum habeat.«*

³⁹⁹ Vita Eugendi, dans MG. SS. rer. Merov., t. II, p. 156-157.

⁴⁰⁰ GOUGAUD, op. cit., p. 85.

⁴⁰¹ Les spoliations des établissements irlandais de Gaule dans la première moitié du IX^e siècle (GOUGAUD, op. cit., p. 167) pourraient être en relation avec cette réforme.

⁴⁰² Voir plus haut, p. 18.

⁴⁰³ Les moines irlandais prenaient fréquemment des noms romains et un Irlandais du nom de Donatus devint évêque de Fiesole en 829 (cf. GOUGAUD, op. cit., p. 168).

⁴⁰⁴ MG. Capit., t. II, p. 193, n° 251.

rons en quelle qualité Adalbert était intervenu : était-il abbé laïc de Honau ou simplement un ami et protecteur du monastère? — confirme aux moines de Honau leur mense monastique et il leur accorde le droit d'élire un prieur⁴⁰⁵, d'où l'on déduira qu'ils n'éli-saient pas leur abbé et que la nomination de ce dernier appartenait au souverain ou à un grand.

C'est sans doute peu après qu'eut lieu la transformation de l'abbaye en chapitre. La tradition manuscrite du diplôme de Charles III, à savoir un fac-similé, exécuté au XVIII^e siècle, de l'original qui disparut sous la Révolution, nous fournit des indices à cet égard; le texte a été retouché: deux noms de localité ont été grattés dans l'énumération des biens de la mense et surtout le mot *monachi* qui apparaissait deux fois a été corrigé en *canonichi* dans le premier cas et en *canonici* dans le second⁴⁰⁶. Or les lettres de *canonici* (ou *canonichi*) remplaçant celles qui ont été grattées seraient de la même minuscule diplomatique d'époque carolingienne que le reste du diplôme; si le scribe qui a procédé à cette retouche avait vécu deux ou trois siècles après 884, il aurait difficilement réussi à imiter aussi bien une écriture ancienne, ce qui inciterait à situer le remplacement des moines par des chanoines peu après la rédaction du diplôme. Le dernier éditeur a même estimé que c'était le même scribe de la chancellerie impériale qui écrivit le diplôme et ensuite procéda à la correction; celle-ci aurait donc eu lieu avant que l'acte ne quitte la chancellerie impériale, soit aux alentours du 23 mai 884. S'il en était ainsi, nous assisterions en quelque sorte à la transformation de Honau et le comte Adalbert qui intervint dans cette affaire auprès du souverain en serait l'instigateur. Ce serait à cette occasion et pour obtenir de l'empereur le maintien de leur abbaye que les moines de Honau auraient fabriqué le faux diplôme de Thierry IV.

Une telle explication est séduisante mais bien fragile! Elle repose en effet sur l'hypothèse invérifiable de la correction du diplôme de Charles III en 884 et cette hypothèse elle-même ne se fonde que sur un facsimilé du XVIII^e siècle. Rien ne nous prouve que le graveur ait copié l'original avec une fidélité absolue.

Quoiqu'il en soit, vers le milieu du XI^e siècle Honau n'est plus un monastère mais un chapitre⁴⁰⁷. Nous ignorons tout des conditions dans lesquelles cette transformation s'opéra. Peut-être facilitait-elle la main-mise d'un grand sur l'établissement. Une chose paraît certaine: la conversion en chapitre n'alla pas sans résistance de la part des moines, ou de certains d'entre eux, qui étaient attachés à leur état. Le faux diplôme de Thierry IV en témoigne.

Les buts recherchés par l'auteur du faux sont en effet manifestes: conserver à Honau sa qualité d'abbaye royale avec nomination de l'abbé par le souverain, maintien de la communauté monastique. Les moines fabriquèrent ce titre pour se défendre. Ils choisirent, comme le faisaient fréquemment les faussaires, la forme d'un diplôme royal car les décisions d'un souverain ne pouvaient être contestées en justice. Un tel acte devait impressionner l'adversaire. Si besoin était, on le produisait en justice, éventuellement devant le tribunal du roi successeur lointain du prétendu auteur de l'acte.

Pour ce faire les moines recoururent aux archives dans lesquelles ils conservaient, sans doute avec vénération, l'acte du fondateur de leur établissement, l'abbé Benedictus nommant son successeur. Son contenu convenait bien aux circonstances: conservation de la communauté monastique, attachement à la Règle, menace du Jugement dernier. Mais il fallait substituer un roi à l'abbé, ce qui ferait d'une pierre deux coups: l'acte devenait diplôme royal et la nomination de l'abbé était attribuée au roi. Le chartrier ne manquait pas de chartes royales; l'une émanant de Thierry IV contemporain de Benedictus fournit le protocole. Pour donner un caractère particulièrement solennel à la prétendue décision royale, le faussaire la déclare issue non seulement de la volonté du souverain

⁴⁰⁵ BRUCKNER, p. 373, n° 617; MG. DD. Karol., t. III, p. 163, n° 101.

⁴⁰⁶ Voir le fac-similé dans SCHOEPFLIN, *Alsacia diplomatica*, t. I, planche XIII. Sur la correction, voir GRANDIDIER, op. cit., t. I, p. 409, et t. II, p. 31 et pièce justificative n° 150.

⁴⁰⁷ Voir *Regesten der Bischöfe von Straßburg*, t. I, Innsbruck, 1908, p. 279, n° 291.

mais aussi de celle des ducs, comtes, *domestici* et des hommes libres; on voit que les souscriptions de la charte de Benedictus par le duc Liutfrid et le *domesticus* Eberhard l'inspiraient.

Aux yeux du diplomate le faux est grossier, mais il faut reconnaître qu'il était habile: l'acte authentique de l'abbé Benedictus devenait un diplôme royal au prix du simple remplacement des premières lignes par un texte nouveau. Nous ne savons pas comment le faux se présentait matériellement; le fait que les souscriptions de la charte de Benedictus figurent dans le texte du faux diplôme inciterait à croire que le faussaire n'aurait pas pris un nouveau parchemin pour son oeuvre mais aurait utilisé l'original même de l'acte de Benedictus, se contentant de gratter et de remplacer les premières lignes. L'histoire de Honau nous apprend que la falsification n'aboutit pas au résultat souhaité. Les intérêts qui étaient attachés à la suppression de la vie monastique à Honau étaient manifestement trop forts.

Il est possible de conclure: le prétendu diplôme de Thierry IV est un faux fabriqué vers les IX^e-XI^e siècles. Il nous instruit de la résistance opposée par l'abbaye royale de Honau à sa transformation en chapitre. L'acte de l'abbé Benedictus nommant son successeur Tubanus, dont la majeure partie a été comprise dans le faux et par là sauvée, apporte quelques renseignements précieux sur Honau à ses débuts.

E. ADDENDA

page 7: Au sujet de la localisation de *Cispliacum* voir F. L. GANSHOF, *Actum Cispliaci palatio publico*, dans *Economies et sociétés du Moyen-Age*. Mélanges Edouard Perroy, Paris 1973, p. 40-49.

page 9: Josef WEISWEILER, *Zu den Zeugennamen der Beatus-Urkunde des Klosters Honau von 778 Juni 21*, dans *Mitteilungen des oberhessischen Geschichtsvereins*, nouvelle série t. 56 (1971), p. 173-174, a fait connaître que les formes *Echoch*, *Doilgusso*, *Comgani*, *Maicumgill*, *Cainchromrihc* (la graphie correcte serait *Cainchromric*) et *Hemeni* sont les génitifs des noms de personnages qui s'appelaient au nominatif irlandais *Eochu*, *Doilgus*, *Comgán*, *Mac Comgill*, *Cainchromrac* et *Emin* ou *Émine*.

page 15 sq.: Un document des Archives municipales de Strasbourg coté II E 38, pièce 1, renferme à la page 1 une mention supplémentaire du *Salbuch*. Ce texte, rédigé en 1469, est une réplique faite par le chapitre Saint-Pierre-le-Vieux à l'argumentation de son adversaire le Grand chapitre de Strasbourg, alors seigneur-engagiste de Honau, au sujet des droits seigneuriaux à Honau et environs, ceci au cours du grand procès déjà mentionné. On y lit:

Daruff ist unser widerrede, das aller grundt und bodem mit sampt aller herlicheit und eigenthum zu Honouwe und Wantzenowe unserm stiftte der zit Sant Michel, jezunt Sant Peter und Michael, in siner ersten uffsatzung und stiftunge in der inseln Honouwe von dem blut Franckenrich zum wideme und morgengobe gegeben und zugestalt vor vil hundert joren. Soliche gifften und goben sint ouch von kunigen und keyseren bestetiget worden, also das und vil me anders unsers stifts salbuch clarlichen wisett.

En français:

«Notre réplique à ceci est qu'à Honau et Wantenzau tout le sol avec toute la seigneurie et propriété a été donné il y a bien des siècles en dotation par le sang de France à notre chapitre jadis Saint-Michel, maintenant Saint-Pierre et Saint-Michel, lors de sa première fondation dans l'île de Honau. Ces donations ont été en outre confirmées par des rois et des empereurs ainsi que le montre clairement le *Salbuch* de notre chapitre qui apprend encore beaucoup d'autres choses.»

Le «sang de France» désigne Adalric ou ses descendants; Adalric est en effet qualifié de même dans la *Notice latine sur le commencement de Honau* et dans le *De donationibus ipsius insulae*.

page 16: Je dois à la très grande obligeance du Dr Jürgen Voss, de l'Institut historique allemand à Paris, la connaissance de trois lettres concernant le cartulaire de Honau adressées en 1776 à Béat Fidèle de Zurlauben¹ par Grandidier avec l'espoir que son savant correspondant qui vivait à Paris retrouverait peut-être à la Bibliothèque royale ou dans le Trésor des chartes le manuscrit perdu. Leur texte intégral sera publié par J. Voss, *Geschichtswissenschaft und katholische Aufklärung im Elsass*, dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. 122 (1974).

1) Répondant le 6 février 1776 à une demande de renseignements de Zurlauben touchant le cartulaire, Grandidier lui communiqua le passage du tome I de son *Histoire de l'église de Strasbourg* (p. 407), alors sous presse, où il en traitait, et poursuit: »J'ai trouvé à la fin d'une colligende un fragment d'un titre tiré de cet ancien manuscrit. Il ne dit presque rien, mais la datte (sic) le rend précieux. En voici la copie:

Sacrosancto monasterio quod est constructum in insula Hohenaugia, in honore beatissimi archangeli Michabelis super Renum fluvium ubi presente tempore Benedictus preeesse videtur abbas, Adelbertus dux cogitans ad Deum pro anima mea, vel pro eterne retribucionis venia, complacuit mihi animus ut de ipsa insula ... Actum Stratburgo civitate in curte regia ville, que est in suburbano civitatis novo, quam ego novo opere construxi. Datum mense junio, anno secundo regni domini nostri Theoderici regis.

Cette »découverte« de Grandidier n'inspire guère confiance puisque la même citation de la charte du duc Adalbert datée de juin 722 (le n° 1 de notre liste) figure dans l'*Histoire de l'église de Strasbourg*, mais tandis que là notre auteur se réfère à l'ouvrage de Coccius, cette fois-ci il renvoie à une »colligende« -ce terme désignait un cahier ou un volume où étaient énumérées les redevances dues à une personne physique ou morale- sans faire de rapprochement avec le texte dû à Coccius. Or malgré la différence des sources indiquées, le texte de l'extrait de la charte est exactement le même dans les deux cas, mais dans les deux cas aussi il est plus complet que l'extrait donné par Coccius. Une fois de plus on constate chez Grandidier une absence de probité intellectuelle, et l'existence de la colligende apparaît douteuse.

2) Le 18 février 1776 Grandidier écrivait à son correspondant:

»Vous rendrés un grand service à l'histoire si vous pouvés découvrir l'ancien cartulaire de Honau qui est dans le trésor des chartes. Mr de Mackau, oncle de Mlle de Mackau qui est à la Cour, mort en 1774 prévôt de Saint-Pierre-le-Vieux, qui m'honorait de ses bontés, m'a souvent parlé de ce cartulaire et me disait avoir entendu des anciens chanoines que ce cartulaire était orné de plusieurs peintures de l'onzième siècle.«

Je ne reproduis pas la suite de cette lettre où Grandidier fait part de sa découverte de deux diplômes inédits de Pépin le Bref maire du palais (les n° 9 et 10 de notre liste): mû par l'esprit de mystification et la vanité, il prétend, contrairement à la vérité et à ses propres indications qui accompagneront son édition, les avoir trouvés dans le *Liber actorum* de 1475 qui serait resté inconnu de Le Laboureur. Je crains que les miniatures qui auraient orné l'ancien cartulaire ne soient de l'invention de Grandidier car l'honnête Le Laboureur n'en disait rien.

3) Le 5 mars 1776 Grandidier veut justifier la prétendue tradition selon laquelle Guillaume de Furstemberg évêque de Strasbourg aurait fait don du cartulaire à Louis XIV; il écrit »Le cartulaire de Honau a été remis à Monseigneur le cardinal de Furstemberg le 4 septembre 1692. C'est ce que porte le protocole de Saint-Pierre-le-Vieux sans (aucune) autre indication«. En fait, on l'a vu plus haut, d'après

¹ Sur cet érudit, voir *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. VII, p. 539.

les *Breves Annales de Le Laboureur* connus de Grandidier² il s'agit du *Liber statutorum* écrit en 1655. Le Laboureur qui devint chanoine à Saint-Pierre-le-Vieux en 1687³, est contemporain du fait rapporté et se connaissait en matière de documents d'archives; c'est donc lui qui doit être cru et non Grandidier dont le témoignage est faux, une fois de plus.

p. 50, n. 202: Les fouilles de l'église carolingienne découverte près de Lich au lieu-dit *Häuser Gericht* ont fait l'objet d'une importante publication sous la direction de W. KÜTHER, *Die Wüstung Hausen* (= *Mitteilungen des oberhessischen Geschichtsvereins*, t. 56), Giessen 1971, avec toute une partie (p. 137-173) due à M. Gockel et M. Werner, consacrée au testament de Beatus. La séduisante identification qui y est faite de cette église avec la seconde église du testament reste malgré tout hypothétique, car elle ne repose que sur le rapprochement de *Marchlicheo*, forme connue uniquement par le testament (faudrait-il la corriger en *marca Licheo*?) avec *Leoche* et *Liochen*, formes sous lesquelles apparaît Lich en 790, 799 et 804 selon le cartulaire de Lorsch; un village disparu de la Hesse, signalé par ces auteurs, appelé jadis *Lichen* (*Lichen*, *Lihen*, *Lichon*, *Lichom* à l'époque carolingienne selon le même cartulaire) et situé sur le territoire de *Rodheim vor der Höh* pourrait également être *Marchlicheo*.

Deux opinions présentées en cette étude appellent des objections:

- 1) la mention dans le testament d'une confirmation des acquisitions de Beatus par Charlemagne est qualifiée d'interpolation probable sans qu'aucun indice ne vienne étayer cette supposition.
- 2) la population de cette partie de la Hesse aurait déjà été entièrement chrétienne lors de l'arrivée de Beatus et ce dernier se serait assigné pour tâche de la gagner à des croyances propres à l'église irlandaise. En fait on voit mal comment l'évêque de Mayence aurait toléré, comment Charlemagne aurait encouragé une telle activité.

ADDENDA

p. 5, n° 10 de la liste des chartes de Honau: Contrairement à ce qui a été écrit par Grandidier et répété depuis lors, en dernier lieu par nous. Pépin le Bref maire du palais n'a pas exempté de tout lieu le monastère de Honau. L'acte en question, transmis par le cartulaire «*Bisthumb Honaw*», est en réalité une exemption du *fodrum* (nourriture, fourrage): à la demande de l'abbé Dubanus, Pépin lui accorde *ut nec ipse nec successores sui ullo umquam tempore foderum ad nostros homines nec ad caballos de Hohenaugie monasterio . . . dare debeant*. Grandidier a remplacé *foderum* par *teloneum* en n'hésitant pas à modifier l'ordre des mots.

² Cf *Nouvelles inédites de Grandidier*, éd. A. M. P. INGOLD, t. III, Colmar 1899, p. 78, n° 1.

³ Cf L. CHATELLIER, *Société et bénéfices ecclésiastiques. Le cas alsacien (1670-1730)*, dans *Revue historique*, t. 244 (1970), p. 83.